TRAITÉ DU BAPTÊME

«0'I

(

NIHIL OBSTAT :

Ad Su/icçs, *div.* 301 *mari-* 1052

fr. Th. Camelot» o. p.

fr. F. Sagnard. o. p.

1MPIUM1 potest :

Parisiis, die 2» *apr.* 1952

fr. V. Ducatillon, o. *p.*

vic. prov.

IMPRIMATUR :

Parisiis, die 111 opr. 1952

Petrus Brot

cp. mix.

Ce volume est publié avec le cancaurs
du Centre National de la Recherche Scientifique

SOURCES CHRÉTIENNES

Collection dirigée par H. de Lubac, S. J., el J. Daniélou, S. J.

Secrétariat de direction : C. Mondésert, S.

TERTULLIEN

TRAITÉ DU BAPTÊME

TEXTE, INTRODUCTION ET NOTES DE

R. F. REFOULÉ, O. P.

TRADUCTION EN COLLABORATION AVEC

M. DROUZY, O. P.

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, bd de la Tovh-Maubodro, PARIS

INTRODUCTION

I

L'auteur

La première communauté chrétienne apparaît en Afrique vers la lin du deuxième siècle[1]. A cette époque, elle est déjà si bien organisée et si étendue qu'elle a sûrement un long passé. Mais nous ignorons tout de ses origines[2]. Elle fait preuve alors d'une vitalité remarquable ; rien ne semble ralentir sa croissance[3], ni les persécutions qui à partir de 180 vont périodiquement la toucher, ni les apostasies, nombreuses en ce siècle d'hérésies gnostiques. Les difficultés intérieures ne lui manquent pas non plus. Comme en toute jeune communauté, la vie quotidienne fait surgir des pro-

1. Cf. P. Monceaux, *Histoire Littéraire de ΓAfrique Chrétienne,* t. I, *Tertullien et tes Origines,* Paris. 1901. ch. i. L'Église d'Afrique à la fin du Deuxième Siècle, pp. 3-28 ; Cm. Mojiimanx, *Tertullianus, Apologeticum en a/idcre Geschriftcn vit Tertullianus,* Utrecht. 1951, pp. xiii-xxxn ; G. G. Lapeyre-A. Pellegrin, *Carthage latine ri chrétienne,* Paris, 1950, pp. 197-211.

2. On a cependant quelques indices qui laissent supposer qu'elle a été fondée par des missionnaires orientaux. Cf. G. G. Lapeyre, *op. cil.,* p. 198 ; J. Perron et G. G. Lapeyre, art. *Carthage* dans *Diet. Hist. et Géo.* Eccî.,t.XI, col. 1179-1182.

3. Nous n'avons guère de précisions sur l'importance de lû population chrétienne au temps de Tertullien : mais vers 220. Agrippinus, évêque de (jirthage, rassembla un concile auquel auraient participé 70 évêques ; cf. A. AunoLLENT. art. *Agnppinus* dans *Diet. Hist, et Géo. Ecd.,* t. I, col. 1039-1013. A. Harnack évalue de 300 à 350 le nombre des évêchés africains au temps de S. Cypricn ; cf. A. Harnack, *Die Mission and Ausbrcitung des Chrlstentums,* 4 éd., Leipzig, 1924, pp. 887-919.

blêmes que, faute de précédents, elle ne sait comment résoudre[1]. A leur occasion, nous devinons les chrétiens partagés : les rigoristes refusant toute concession au siècle, les libéraux cherchant les points de contact, entre ces deux extrêmes les chrétiens sans opinion, les lièdes aussi, soucieux de leur tranquillité[2].

C'est dans le cadre de celte communauté, vers l'année 197, qu'apparaît Tertullien, « Quintus Septimus Florens Tertullianus[3] ». Fils d'un officier romain de Carthage, il est né dans cette ville vers 160 environ. Dès le lendemain de sa conversion, datée des années 190-195, il va mettre au service de l'Église tout son talent et une culture si étendue qu'elle fera encore l'admiration de saint Jérôme[4]. Il déploie alors une intense activité littéraire, polémique, catéchétiquc. Il n'est sans doute pas de débats auxquels il ne prenne part, dans lesquels il n'intervienne avec une passion et une fougue ennemies des demi-mesures... Pour les années 197 à 206, il nous reste encore de lui plus de vingt traités apologétiques et théologiques.

Malheureusement, son intransigeance et son rigorisme devaient l'amener à se détacher peu à peu de cette Église qu'il jugeait trop modérée. Ses écrits nous permettent encore aujourd'hui de suivre son évolution vers le montanisme, secte phrygienne récemment introduite en Afrique[5]. Il finira par s'y rallier vers 213, à la suite de démêlés dont nous ignorons les détails. Suivant saint Jérôme, ce serait « la haine et les affronts des clercs de l'Église romaine qui

1. Par exemple, l'attitude à prendre a l'égard des pouvoirs publics, des jeux de la cité, des bains, etc...

2. Voir par exemple, le tableau des diverses tendances de la communauté de Carthage, tracé par P. de Labriolle dans *La Crise Montaniste,* Paris. 1913, pp. 308-309.

3. Sur les attestations des divers éléments de ce nom, cf. P. de Labriolle, *Histoire de la Littérature Latine Chrétienne.* I. T, Paris. 1947, p. 95. note 2.

4. « Quid Tertulliano eruditius, quid acutius ? ... », *Epist.* LXX, 5 *(CSEL,* LIV, 707,4-5).

5. Cf. P. de Labriolle, *La Crise Montaniste,* pp. 293-105 ; résumé dans *Histoire de la Littérature Chrétienne,* pp. 103-108 ; autre rapide esquisse : P. Guignoux, *L'Evolution religieuse de Tertullien. Rev. Hist. Eccles.,* XIX, (1923) pp. 4-24, 141-156.

l'auraient jeté dans le Montanisme [1]». Mais ces circonstances ne furent sans doute qu'une occasion. Qu'une simple blessure d'amour-propre ait suffi à le jeter hors de sa voie, remarque à juste titre M. de Labriolle, c'est ce que nul n'admettra[2] ! » Sa défection est l'aboutissement d'une lente évolution dans ses convictions religieuses.

Il tourna alors contre cette Église qu'il avait tant servie tout son génie et son agressivité. Il n'hésitera pas à la railler et même à l'injurier grossièrement : scs derniers écrits font, preuve d'une amertume et d'une violence qui aujourd'hui encore nous attristent[3]. Saint Augustin nous apprend qu'il ne tarda pas à se brouiller avec la secte montaniste et qu'il finit par grouper autour de lui une petite communauté qui porta son nom[4]. Les derniers « Tcrtullianistcs » se réconcilièrent avec l'Église à la suite d'un colloque tenu entre eux et saint Augustin. L'activité littéraire de Tertullicn cesse vers 220 ou 225. C'est peut-être la date de sa mort[5]...

1. · Hic cum usque ad mediani ætatem presbyter Ecclesiæ permansisset invidia postea et contumeliis clericorum Romanae Eccleshi·, nd Montani dogma delapsus... · *l)c Viris Illustribus,* c. LUI (P. 23, coi. 663). Tertullien était-il prêtre ? Malgré cette informalion de saint Jérôme, la question reste controversée : cf. G. P. Dir.iixs, *Tertullianus. De Oratione»* Bussurn, 1917, pp. 207 ss, (ne croît pus au sacerdoce de Terttillien). Cil, Mo iir mann, op. *dt..* pp. xxxvi-xxxvii! (retrace l'historique de la question et répond nnirmativement).

2. · *La crise Monlanistc* ·. p. 355.

3. Pensons mi *de Fuga in persecutione»* nu *de Monogamia* et surtout au de *Pudicitia.*

4. · Tcrtulllanlstæ a Tertulliano, enjus multa leguntur opuscula eloquentissime scripta, usque ad nostrum tempus paulatim delicientes, in extremis reliquiis duran· potuerunt in urbe Carthaginensi : me nutem ibi posito ante aliquot annos, quod etiam te meminisse arbitror, omni ex parte consumpti sunt. Paucissimi enim qui remanserant, in Catholicam transierunt. Miamque basilicam, qua· nunc etiam notissima est, CathoMoc tradiderunt », *de lheresibus.* c. i.XXXVI *(P. L.* 42, coi. 46).

5. Saint Jérôme assure qu'il vécut très vieux : · Ferlurquc vixisse usque ad decrepitam ætatem, et multa quae non exstant opuscula condidisse ■, *de Viris illustribus» c.* LUI *{P. L.* 23, coi. 663).

II

Occasion du traité

Dans le foisonnement des hérésies gnostiques du deuxième siècle[1], les Caïnites (ou Caïnicns) n'occupent qu'une place obscure. Sans grande influence, éclipsés par les puissantes sectes de Marcion, de Basillde et de Valentin, ils n'ont guère retenu l'attention des Pères et des historiens. Leur doctrine pourtant ne paraît pas dépourvue d'originalité. Ils eurent le mérite, si nous pouvons nous exprimer ainsi, d'avoir poussé jusqu'à ses extrêmes limites, jusqu'à l'absurde même, les principes fondamentaux du gnosticisme : l'opposition du dieu créateur et du dieu rédempteur, celle de l'âme et du corps. C'est ainsi qu'ils n'hésitèrent pas à réhabiliter les personnages les plus abominables de l'Ancien Testament, à commencer par Caïn (de là leur nom), y associant parfois Judas. Ils les présentèrent comme les authentiques dépositaires de la vérité révélée, injustement persécutés par le dieu créateur[2]. De plus, s'il faut en croire saint Irénée, Tertullien et saint Épiphanc[3], ils auraient argué du caractère essentiellement mauvais du corps pour justifier la libération des instincts les plus dépravés. Tertullien nous apprend aussi qu'ils rejetaient le baptême, et nous n'avons aucune raison de suspecter son témoignage. Car ce ne fut que par une étrange inconséquence, comme l'a relevé Tertullien lui-même, qu'un Marcion maintint dans son église le sacre-

1. Pour une vue d'ensemble, cf. G. Quispel, *Gnosis als Welt-Religion,* Zürich, 195! ; sur leur expansion, et. A. Harnack, op. *cil.* pp. 92S-929.; Les sectes gnostiques sont pratiquement aussi répandues que l'église catholique.

2. Cf. outre les notices des dictionnaires. E. de Paye, *Gnostiques el Gnosticisme.* 2' éd., Paris, 1925, pp. 371-373.

3. Ihénék, *Adversus Har.* I. XXXI, 1-4 (P. *G., 1,* col. 704-706, spécialement col. 705 A) ; Epiphane, *Ifter.* XXXVIII, I *(P. G.,* 41, col. G53-6GG) ; Tertullien, *de Pracsc.* XXXIII, 10 *(id. Heminer,* p. 73) : · U y a maintenant d'autres Nicolnîtes, c'cst l'hérésie dite des Cidnitcs ».

ment du baptême[1]. Le dualisme absolu qu'il professait et sa doctrine de la justification par la foi seule[2] auraient dû logiquement lui faire rejeter toute médiation d'ordre charnel. Les Caïnites poussèrent jusque là les conséquences de scs principes. S'ils n'exercèrent pas une influence plus grande, c'est peut-être d'abord parce que la vie se concilie mal avec un système purement logique. Mais c'est aussi parce qu'ils manquèrent de véritables « docteurs », de penseurs vigoureux. II est significatif qu'à Carthage, leur porte-parole fut une femme. Mais son prosélytisme devait causer des ravages auprès des chrétiens peu formés à tel point qu'ils inquiétèrent un a apôtre » comme Tertullien, et que celui-ci estima nécessaire de défendre la communauté chrétienne contre une telle propagande. C'est alors probablement qu'il adressa aux catéchumènes et aux néophytes de Carthage une série d'homélies ou d'instructions. Peut-être prit-il part aussi à des discussions avec les hérétiques. Toute cette prédication se condensa finalement dans un opuscule intitulé *De Baptismo*. Comme beaucoup d'autres traités de Tertullien, c'est donc un écrit de circonstance. Visiblement, celui-ci garde les traces de son origine, aussi bien dans son plan assez imprécis que par son style, fougueux et parfois négligé.

Tout le début du traité s'en prend à la doctrine des hérétiques. Mais à partir du chapitre 10, Tertullien abandonne le terrain de la controverse pour envisager une série de questions théologiques et disciplinaires concernant le baptême. Volontiers nous verrions dans cette seconde partie d'allure assez différente le résumé de l'ouvrage en grec, aujourd'hui perdu, que Tertullien écrivit sur le même sujet. Mais d'autres hypothèses sont possibles. En tous cas ces derniers chapitres nous sont précieux pour connaître les problèmes concrets qui se posaient alors à une communauté chrétienne.

1. «... signat igitur hominem numqwuu apud se resignatum, lavat hominem numquam apud se coinquinatum et in hoc totum salutis saernn cntum carnem mergit exortem salutis... », *ado. Marc.* I, 28 (III, 330. 9-14).

2. Cf. *de Baptismo,* c. 13 ; *de Paen.* V, 10 *(JBemmer,* p. 23) : « mnis, disent quelques-uns, il suffit à Dieu qu'on l'honorc avec le cœur et l'esprit même indépendamment des actes... »

Il est difïicilc de préciser à quelle date le traité fut publié. 11 est certain qu'il remonte à la période catholique de Tertullien. On s'accorde en général pour le dater des années 200-206[1]. Nous aurions là le plus ancien document traitant systématiquement du baptême. Il servira de point de départ à toute la réflexion ultérieure[2], et tiendra par là une grande place dans la tradition chrétienne.

III

La doctrine baptismale

Les Pères des premiers siècles se faisaient de la situation concrète de l'humanité une idée si sombre qu'elle risque de nous étonner aujourd'hui. Tertullien par son tempérament excessif et passionné, était porté encore à en exagérer les traits. Mais en définitive, sa façon de voir est à peine plus pessimiste que le reste de la tradition patristique, voire que l'Écrlturc elle-même[3].

Pour Tertullien, l'homme depuis la faute d'Adam est avant

1. Cf. P. Monceaux, op. *fit.,* pp. 193-209 ; A. n'.W&s, *La Théologie dc Tertullien.* Paris, 1905, pp. VII-XV ; A. Harnack, Z)îc *Chronologie dei aUchristlichen Litleratur bis Eusebius.* 2, Leipzig, 1901, pp. 250-296 ; V MOREE, *De. Onla/ikkeling van de Christelijkc Owlevcring,* Bruges» 1916. pp. 22 23.

2. Saint Cyprion, encore qu'il ne le cite jamais littéralement, s'en insplr souvent <lc très près. De même Optai de Milèvc. Saint Jérôme reprendr; certains de ses développements. A la fin de FAge Patristique, saint Jsidon en transcrira certains passages dans les · *Etymologies* >. Enfin, cas uniqw dans l'histoire des doctrines, un Père Grec, Didyroe FAveugle, en a trnnscrt également quelques passages. Nous donnerons les références les plus signi flcatives si l'intérieur des chapitres.

3. Pour la tradition patristique avant saint Augustin, cf. A. Serra, *Die Heilsnafmrndigkeit der Kirche nach des altchristtichen lAtteratur.* Freiburg L Breisgau. 1903 ; *L.* Capéîcax, *Le Problème du Salut des infidèles.* Toulouse* 193*1. pp. 2-132. Pour la période apostolique, ci. L. Bouter, *La Vie de saint Antoine,* saint Wnndrille, 1950, appendice A, *Cosmologie et dèmonologie dans le Christianisme antique,* pp. 181-220 ; du même auteur. Le *Problème du Mal dans le Christianisme antique. Dieu vivant.* n. 6, pp. 17-42 ; B. NoacK, *Satanas and Soteria. Untcrsuchungen sur ncustestamcntlichen Dtemonologie.* Copenhague» 1948.

tout un pécheur chez qui le mal est devenu comme une seconde nature[1]. Tertullien est le premier à enseigner expressément la doctrine du péché originel, bien qu'il n'en perçoive pas encore toutes les conséquences. « Nulla anima sine crimine, quia nulla sine boni semine, [2]» dira-t-il en une de ces formules oratoires qui caractérisent son style. Par cette faute, Adam a perdu le principe interne de son salut et il est devenu incapable de réaliser seul sa destinée éternelle[3][4] Il est tombé au pouvoir du diable[4] et avec lui le monde entier. « Ce péché a ouvert la porte au diable[5] » qui en a profité pour réduire l'humanité en esclavage. Le monde apparaît aux yeux de Tertullien comme hanté par le Malin, nous dirions même «possédé ». Il est devenu « l'église du diable[6] », le camp où flotte son étendard [7][8] « Le diable et ses anges ont tout envahi », constate-t-il[5].

Tertullien va même jusqu'à se représenter l'enfant qui va naître comme attendu, guetté par le Mauvais[9]. Il hésite à dire que l'homme soit pécheur de naissance. Mais si l'enfant est encore « neutre » pour ainsi dire et innocent, dès qu'il péchera, il deviendra l'esclave du démon qui s'installera en lui. Déjà il

1. « Malum igitur ariimæ... ex originis vitio antecedit, naturale quodammodo », *dc Anima.* 41. 1 (J, 3G8, 14-16).
2. *dc Anima,* 11. 3 (1.369, 2-3). Cf. commentaire de J. H. Waszink, De *Anima,* Amsterdam, 1947, p. 448. Sa conception du péché originel se trouve en dépendance de In doctrine du « traducianismo » dont il est l'un des plus ardents défenseurs. Cf. spécialement cte *Anima.* 27 ; commentaire de J. II. Waszixk, op. ci/., pp. 342-317.
3. </e Ho;?/., 5, 7.
4. S'adressant à Eve, Tertullien s'écrie : · Tu es diaboli janua... I *», de Cultu Fem.* I, 1 (If, 59, 10). Le diable est le maître de ce · siècle : ‹ dæmonin magistratus sunt sæculi hujus ·, *de JdOt.* 18 (L 52, 2) ; il en est même le « dieu -:-... hujus ævi deurn diabolum interpretin'! ». *adv. Marc.* V, 11 (111. 613. 18-19), etc. Sur la démonologio de Tertullien. cf. A. HahnaCK» *Die* Aftation *and Ausbreilung des Christvulnms,* 4* 6d., Leipzig, pp. 151-169 ; J. Lortz, *Terlulliun ah .4</<·/,* Münster (Wcstf.) t. 2, 1928, ch. IX, pp. 30 SS.
5. « diabolo tamen captante naturam, quam et ipse jam (in)fccit delicti semine inlnto », *adv. Marc.* V, 17 (JH, 635, 21-22). Il serait nisé de multiplier les références : ce thème est fréquent chez Tertullien.
6. ‹ in diaboli ecclesiam », *de Sped.* 25 (I, 25, 15).
7. de *Idol.* 19(1,53, 15-16).
8. *de Sped.* 8 (I. 10. 14-16) ; ado. *Marc.* V. 17 (111.635, 4-5) : « ita cnim totum saeculum mendacio divinitatis implevit ·.
9. *de Anima,* 39(1. 366, 14-21).

est voué à son emprise par les rites superstitieux qui entourent sa naissance[1].

Mais ce n'est pas tout ! L'homme sous l'inspiration du démon va encore s'enfoncer dans le mal et davantage chaque jour. C'est là un effet du péché originel : l'homme est devenu un aveugle incapable désormais de se conduire droitement/ car le diable unténèbre le cœur de ceux qu'il possède[2]. Par cet; obscurcissement, le pécheur perd aussi la faculté de connaître et de goùter les choses divines et même de comprendre les Écritures[3]. « C'est normal, ceux qui ignorent Dieu ignorent aussi les choses de Dieu, car aucun trésor n'est jamais ouvert aux étrangers. Aussi naviguant à travers la vie sans le gouvernail de la raison, ils ne sauront éviter l'orage suspendu au dessus du monde[4]... »

Cet « orage suspendu » est une autre conséquence du péché d'origine ? C'est le jugement de Dieu, la colère de Dieu[5], prête à s'abattre sur l'humanité. Si le créateur a accordé à sa créature ingrate un délai[6] dont elle peut profiter pour revenir à lui, prenons garde, nous prévient Tertullicn, de l'interpréter comme une indifférence de Dieu à l'égard des péchés des hommes[7]. Les calamités présentes ont justement pour but de nous avertir que la patience de Dieu est à bout, de nous rappeler que tous nous sommes menacés par le jugement de

1. « si neque dri nequo diaboli spiritus ex nativitate conseritur miimæ... ». *de Anima.* 11.6 (I. 316. 12-13). Il n'y a donc pas û proprement parler « posses* sion do Pâme de l'enfant ». CL F. IXπ,γ.κπ, *Dcr Exorzhmns im allchrhtlichen Taufritual.* Paderborn. 1909, pp. 19-37. 42-43.

2. CL *de Bapt.,* 1. 1. p. 64» n. 2 ; *de Anima,* 41 (I. 368-369) ; *Apol.* 22. 6 (61, 2G-29).

3. *De Bapt.* 5. 1 ; 10, 1 : « non intellegentes quin ncc credenles... ». formule <|ui revient constamment 80iw la plume de Tertullicn. Cf. encore *Apol. 21,* 16 (56, 80-85), etc.

4. *de Paen.* 1, 3 (éd. Hernmer, p. 2-3).

5. Dans l'/ldwww *Marcionem,* Tertullicn justifiera cette colère de Dieu ; loin d'étre la preuve <lc sa méchanceté, clic témoigne de sa justice et mémo de sa bonté. Dieu ne serait pas parfaitement 1κ>η s'il n'était parfaitement juste. CL *adv. Marc.* 1, 25-28 ; II. 5-29, rtc ; « unde ira... nisi de judicio », *de Test, an.* 2(1, 137, 6-7) ; cette formule résume parfaitement sa pensée.

6. « certamini enim dedit spatium, ut et homo eadem arbitrii libertate elideret inimicum... », *«dt>. Marc.* II. 10 (III, 350, 3 ss.) ; *Apol.* XLI, 3 (99, 10-16) : « non précipitât discretionem » ; *adu. Marc.* II, 25 (III, 371, 2 ss.), etc.

7. *de Pai. 2* (III, 3, 4-6).

Dieu,[1] par ce « baptême de feu » qu'annonçait déjà Jean-Baptiste[2].

Tous ces effets du péché, Tertullien les résume en un mot : la mort. La mort est la conséquence immédiate, le fruit amer du péché, « S'il n'avait pas péché, l'homme ne serait pas mort[3]. » Mais en se livrant au péché, Adam s'est livré à la mort[4] : celle-ci s'est emparée de lui et avec lui de toute l'humanité. Pour Tertullien, la mort a un visage. A l'exemple de l'Écriture, il la personnifie, il en parle comme d'une puissance tyrannique, extérieure à l'homme. Derrière elle, il découvre le visage de Satan. Pour lui comme pour les Pères des premiers siècles[5], mort, péché, Satan sont synonymes. « In mortem datus[6] », cette expression résume toute la condition de l'humanité : « donné » au péché, l'homme est devenu esclave du diable, et celui-ci, après cette première mort qui déjà n'est pas naturelle, l'entraînera dans cette seconde mort plus redoutable encore où nul espoir n'est plus permis[7].

De tous ces maux, le Christ est venu délivrer l'homme. En nous apportant la lumière et la paix de Dieu, il nous arrache à l'esclavage et à la mort. Le baptême qui nous marque du sceau du Christ est le sacrement de cette délivrance. Ses effets sont multiples comme sont multiples les bienfaits de la rédemption[8]. Deux aspects reviennent chez Tertullien avec une particulière insistance : l'aspect de « régénération » du baptême, et celui de « libération ».

1. Apol. XL. 11-13 ; XLI, 1-5 ; XLVIII, 15, etc.
2. *Apol.* XLVIII, 13 ; XXXII, 1 : « ... qui vim maximam universo orbi imminentem ipsamque clausulam saeculi acerbitates horrendas... » (81, 3-5) ; de Bapt. 8, 5 ; 10. 7 ; ad Nat. 7 (I, 70, 18-22). etc.
3. de Anima, 52, 2 (I, 38-1, 12) ; adv. Marc. II. 8 (III, 345, 2 ss). Dieu n'est pas responsable de la mort.
4. Cf. K. Rahner, *Sünde als Gnadenverlust in der frühkirchlichen Literatur, Zeitschr. f. Kath. Theol.* 60 (1936) pp. 495-498.
5. Cf. G. Aulen, *Christus Victor,* Paris, 1950, pp. 44 ss. ; L. Bouyer, Le *Mystère Pascal.* Paris, 1945, pp. 154-166.
6. de *Test. an.* 3 (I, 138, 5) ; Scorp. 5 (I, 155, 20) ; *de Pat.* 5 (III, 8, 6-13). etc.
7. Cf. J. G. Plumpe, *Mors Secunda,* dans *Mélanges de Ghellinck,* t. I, Gembloux, 1951, pp. 387-403 ; voir de *Bapt.* 10, 7.
8. Cf. adv. *Marc.* I, 28 (III, 329, 29 - 330, 8). Tertullien y énumère successivement : « remissio delictorum », « absolutio mortis », « regeneratio ». « consecutio spiritus sancti ». Notre traité propose encore d'autres aspects : la « paix », l' « illumination », etc. Cf. E. de Backer, *Sacramentum,* Louvain, 1911, pp. 135-138.

Le premier aspect, fondamental pour les premiers chrétiens comme il l'a été pour saint Jean, est particulièrement en évidence dans le *De Baptismo.* Ce n'est pas par hasard qu'il apparaît dès le début du traité, et (pie Tertuliien dans l'exhortation finale nous laissera sur l'évocation du même thème. Dans les deux cas pourtant le point de vue est différent. Dans le premier chapitre, le baptême apparaît comme l'antidote de la mort et le Christ comme Sauveur : a Nous autres, petits poissons, nous naissons dans l'eau selon notre Ιχθὐ Jésus-Christ ». En jouant ainsi sur les mots et en mettant en relation *pisciculi,* les baptisés, avec Ιχθὐ qui désigne le Christ Sauveur, Tertuliien veut nous signifier que le baptême reçoit son efficacité du Christ lui-même, et par là que le baptisé se trouve configuré au Christ. En dehors du Christ et du baptême nul ne peut parvenir à la vie. Le baptême est aussi nécessaire au chrétien que l'eau au poisson[1]... Dans l'invocation finale, Tertuliien nous montre plutôt le rayonnement du baptême. Le néophyte, au sortir de la piscine baptismale trouve une nouvelle Mère, l'Église[2], une multitude de frères[3], tous ceux qui comme lui portent la marque du Christ. Mais surtout il devient l'enfant de Dieu et scs premières paroles seront pour appeler Dieu ‹ notre Père ».

Cette « nouvelle naissance » qui nous configure au Christ et nous fait fils de Dieu et de l'Église, Tertuliien, à la suite

1. Cf. F. J. Dôlgbb, *Dos Ftech-Symbol in (rûhchrtetUcher Zcit,* Münster (Westf.), 1928, pp. 159-177 * i/Où; ζώντων ». Voir encore p. 65, n. 2.

2. L'idée de · Afater *Ecclesia* · apparaît vers la lin du deuxième siècle ; comme le thème de Γ Ιχθὐ , son origine semble devoir être cherchée en Asie Mineure. Tertuliien s'en fait, semble-t-il, une concepiion moins mystique qu'Origène ou Clément d'Alexandrie. C'est la ilfafer *Ecclesia* .super *terrain.* Dans le passage auquel nous renvoyons. Tertuliien écrit : αρω MofrciTfl ce qu'on pourrait traduire ‹ dans la maison de voire Mère ». Déjà chez Tertuliien, eccfesta désigne à la fois le lieu de réunion et l'Église Mystique. Il semble envisager un double rapport entre l'Église et le baptême. Le baptême lui donne ses fils, et par là elle devient Mère; mais egalement, c'est elle qui enfante scs fils par le baptême. Il nous paraît difficile de justifier autrement le titre que Tertuliien lui décerne, de · Mère des Vivants ·, *de Anima.* 43, 10· (I, 372, 5). Mais à vrai dire, il n'éprouve pas le besoin de ‹ distinguer » entre ces deux aspects. Cf. J. C. Plumi'K» *Mater Ecclesia,* Washington, 1943,; spécialement pp. 45-62.

3. Les chrétiens s'appelaient entre eux par ce nom, cf. zipo/. XXXIX, 8-9 (93, 35-12).

de saint Jean, la nomme encore « seconde naissance[1] ». C'est qu'elle succède chronologiquement à celte naissance charnelle par laquelle nous sommes marqués à l'image d'Adam (le « *choicus*[2] »). A cette naissance de l'homme r. matériel » elle s'oppose comme une naissance « spirituelle » qui imprime en nous l'image du Christ[3]. Elle est dite « seconde ▮ aussi car elle est une reprise de l'œuvre de la création abîmée par le péché : elle rend à l'âme sa virginité[4] et son innocence premières[5]. L'âme créée en Adam se trouve au baptême recréée dans le Christ®. Et si cette naissance est spirituelle, c'est parce que l'Esprit y est donné à nouveau, lui qui avait été perdu par le péché[7]. Par le baptême, l'homme entre en participation de la vie même de l'Esprit. Et Tertuliien va jusqu'à comparer cette union à des noces mystiques : l'Esprit est l'époux, l'âme est l'épouse : « *O beatum conubium*[8] ».

Le second aspect du baptême est celui de « libération ». « Si le Fils de Dieu est apparu, c'est pour détruire les œuvres du diable. Il les a détruites, en effet, en délivrant l'homme par le baptême et en révoquant la signature de mort [9] ». Le Christ par sa mort a brisé « les portes de fer de

1. · nova nativitas · *de Car. Chr.* 17, (II, 232, 15) ; *de. ftapt.* 1, 3 ; 20, 5 ; • reformata per secundani nativitatem · *de Anima,* 41, 4 (I, 369, 4) ; *de Exh. cast. 5* (II, 136. 24).

2. Cf. *de Cur. lies.* 49 (III, 102) ; *de Anima,* passim ; etc.

3. Ibid ; encore· : « De uno matrimonio censemur utrobique, et carnnliter in Adam, et spiritaliter in Christo ·. de *Exh. cast.* 5 (II, 13G, 23).Tertullicn dit souvent qu'au baptême, le chrétien revêt le Christ : cf. par ex. de *Bapl.* 12.2 : *adu. Marc.* III, 12 (III, 395, 26) ; *de Car. lies.* 56 (III, 116, 3). Le Christ est appelé encore le · Nouvel Adam ·. cf. de *Car. lies.* 51, (III, 105, 5) ; 53 (111. 6 ss.) ; · primus Adam in animam, novissimus Adam in spiritum », ibid. (112. 9-10).

•1. · prima species est virginitas a nativitate : secunda, virginitas a secunda nativitate, id est a lavacro >, *Exh. cast.* 1(11, 126. 17-18).

5. * vestem pristinum recipit, statum scilicet eum quem Adarn transgressus amiserat », de *Pud.* IX, 16 (I, 238, 3-4). D'où le- nom *d'in/aus* pour désigner les néophytes. Cf. -4dp. *Mare.* 1. 14 (III, 308, 21).

6. Ita omnis anima co usque in Adam censetur, donec in Christo recenseatur, tamdiu immunda, quamdiu recenseatur... ·, *de Anima,* 40, I (1,367,12-13).

7. *de Bapl.* 5, 7.

8. *de Anima,* 41. 4 (L 369. 9) : *de Car. Bes.* 63 (III, 124, 5-11) ; voir le commentaire de .1. H. Waszink, op. *cil.* pp. 456-157.

9. *de Pud.* XIX» 19-20 (I, 261, 28-30).

la mort, les serrures d'airain des enfers[1] ». La Croix « a racheté l'homme de la puissance des anges jusqu'alors maîtres du monde ; elle l'a arraché aux esprits mauvais, aux ténèbres du siècle, au jugement éternel, à la mort sans fin[2] ». C'est au baptême que l'homme recueille pour lui les fruits de cette I victoire du Christ. C'est pourquoi la renonciation au démon est inséparable du baptême. Dans l'eau, l'homme délaisse le diable son ancien tyran, englouti et noyé[3][4] Bien plus, ce n'est pas seulement d'une renonciation qu'il s'agit, c'est d'une victoire. Le baptême va opérer une sorte de retournement de la situation. D'esclave du démon qu'il était, l'homme devient esclave de Dieu 1 et par suite, il acquiert sur les anges mauvais une véritable puissance : il peut les chasser[5][6] au dernier jour il les jugera". Dans la piscine baptismale, le démon est déjà vaincu. Notre traité, dans un passage un peu obscur, fait allusion à cette puissance de l'eau sainte[7].

Pressentant sa défaite, Satan va multiplier ses assauts auprès du catéchumène, dans l'espoir de le détourner du baptême. Le dernier chapitre du *De Baptismo* semble faire allusion à cette croyance, commune alors. Les tentations resteront violentes par la suite, mais c'est au moment du baptême qu'elles ont pour ainsi dire leur maximum d'intensité, avant que ne se livre dans l'eau ce combat décisif entre Dieu et Satan dont l'issue n'est pas douteuse[8][9]

Si le baptême est tout cela, à la fois nouvelle naissance et libération, on voit alors de quel prix il est pour l'homme. Il est l'unique voie d'accès au salut, la « planche de salut I tendue au noyé'. « Seul celui qui renaîtra de l'eau et de

1. <fc *Car. Rcs.* 41 (III, »0, 27).
2. *de Fuga.* 12 (P. *L.,* 2, col. 115 A).
3. *de Bupl.* 9, 1.
4. *de Idol.* 18 (I, 52,11-12) ; de *Cor.* 13 (II, 182, 30-38), etc.
5. *Apol.* XXIII, 15-17 (67. 78-90) ; XXVII, 7 (76, 27-34) ; XXXVII, 9 (89, 39-43) ; *de Test. ait.* 3 (I, 137, 21), etc. Cf. Λ. Rodbwyk, *Die Beurteilung der Bcsessenheit, /.eilxc/t. /. Kath. ThcoL.* 72 (1950) pp. 460-480.
6. *de Paen.* VII, 8 (ëd. Hemmer» 35).
7. ch. 5, 2.
8. Comparer avec *de Paen.* VII. 7-10 ; S. Cyprïbn, *Epist.* LXIX, XV *(CSEL* 3. 764» 3).
9. *de Paen.* IV, 2 (ëd. Hcmmer, p. 17).

l'Esprit entrera dans le Royaume des deux.[1] » Et dès lors, on comprend toute l'indignation de Tertullien contre les détracteurs du baptême. Ce n'est pas là un procédé rhétorique. De même que ce n'est pas avec une émotion feinte qu'il s'adresse aux futurs baptisés : « Vous donc les bénis, vous que la grâce de Dieu attend, vous qui allez remonter du bain très saint de la naissance nouvelle... vous avez cherché et vous avez trouvé, vous avez frappé et on vous a ouvert[2] ».

IV

Typologie baptismale[3]

Pour représenter, illustrer et justifier cette doctrine du baptême, Tertullien va faire appel contre les Caïnites au symbolisme de l'eau, dans son double enracinement, naturel et biblique. C'est peut-être la partie la plus actuelle du traité, celle aussi où Tertullien nous apparaît le plus original. Originalité relative d'ailleurs, car nous avons tout lieu de croire qu'il n'est pas totalement novateur et qu'il rassemble ici des figures déjà traditionnelles dans la catéchèse primitive*. Ainsi nous le voyons repousser une certaine interprétation du récit de la tempête apaisée au nom, semblc-t-il, d'une certaine tradition typologique'.

Une telle argumentation fondée sur le symbole devait présenter à ses yeux un double avantage. D'abord apporter

1. *de Hapt.* 13, 3.
2. *de BapL* 20. 5.
3. De nombreuses étude» ont paru sur ce sujet depuis quelques années· Panui le* plus importantes, nous signalerons : J. Daniélou. *Sacramentum Futuri,* Paris. 1050 ; du mémo. *Bible et Liturgie,* Puris. 1951. Per Lundberg. *La typologie baptismale dans l'Ancienne Eglise,* Uppsala. 19-12; I L Rahner. *Griechhchc Mythen in christlicher Deutung,* Zurich, 1945 ; F. J. Dôlgrr. *Der Durchxug durch das Bote Meer ah Sinnbild der christlichrn Taufe, A.* C. II (1930) pp. 63-69 ; du mémo, *Der Durchzug durch den Jordan ah Sinnbild der christlichen Taufe, A.* C. II (1930) pp. 70-79.
4. .1. DaniUlou. *Sacramentum Futuri,* p. 80. Voir aussi R. Reitzcnstein. *Die Vorgcxchichte der christlichcn Taufe,* Leipzig, 1929. p. 40.
5. *de Bapt.* 12, 6-7.

autre chose qu'une démonstration rigoureuse, de type logique. Tertullien a trop le sens de la gratuité du don divin pour faire du baptême une sorte de nécessité absolue et pour le réduire à n'être que la conclusion d'un syllogisme*. Et pourtant contre les hérétiques il était nécessaire d'apporter des justifications, des arguments de convenance. C'est pourquoi il dégagera ce qu'il appelle les « *rationes baptismi* », nous dirions aujourd'hui les « harmonies » du baptême. Car si les œuvres de Dieu demeurent imprévisibles et infiniment transcendantes, elles n'en sont pas moins éminemment sages, et l'esprit humain éclairé par la foi n'est pas totalement impuissant à discerner leur accord et leur lien. Par; ailleurs, et c'est le second bénéfice de cette argumentation, le procédé par symboles réfutait indirectement mais avec beaucoup de force la doctrine des hérétiques. Ceux-ci dissociaient le dieu bon et le dieu mauvais, la chair et l'esprit, la création et la rédemption, l'Ancien Testament et le Nouveau. Tertullien ramène tout à l'unité d'un plan unique : unité; entre le monde matériel et le monde spirituel, entre la vie naturelle et la vie céleste, entre l'ordre de la création et celui de la rédemption. En montrant à travers toute l'histoire la réalisation d'un même dessein de salut[2], il réfutait sans même avoir à la discuter l'erreur initiale des thèses gnos tiques.

Cette symbolique baptismale va donc s'organiser sur un double registre : l'un naturel, l'autre proprement biblique; celui-ci prolongeant celui-là et assumant le symbole dans une typologie, fît, ce qui met en valeur les deux aspects du baptême que nous avons dégagés, nous trouvons, implicites chez Tertullien, les deux schémas suivants :

1. Cf. *de Bapt.* 2, p. 66, n. 2.

2. L'influence «le saint Irénéc est indéniable ; elle sc révèle surtout à partir du livre III de l'/Irfpcrsus *Marcionem* : Tertullien reprend les mêmes, thèmes. Voici une belle formule de Tertullien qui résume sa vue de l'histoire du Salut : « O Christum et in novis veterem », *ado. Mare.* IV. 21 (III, 489, 6) Récapitulation et innovation sont intérieures l'une Λ l'autre.

Sur les Sources de l'Adaersus *Marcionem, et.* G. Quispbl , *De Brannen imn Tertullianus · Adversus Marcionem* », Leiden, 1943.

l'eau comme principe de fécondité - la création - le baptême comme régénération

l'eau comme principe de destruction - l'Exodc - le baptême comme libération.

C'est d'ailleurs sur ce même symbolisme naturel que se fondent toutes les symbolisations religieuses, tant païennes que chrétiennes. C'est ce qui permet aujourd'hui d'expliquer et de fonder le parallélisme déjà relevé par Tertullien entre les rites d'initiation des religions à mystères et les sacrements de l'Église[1].

Rapidement nous allons étudier les deux cycles du *De Baptismo,* le cycle de la Genèse et le cycle de l'Exode, sans trop forcer d'ailleurs la distinction car bien des traits sont communs aux deux.

I. Cycle de la Genèse

Pour les Pères, le baptême n'a pas seu^ement Pour effet la rémission des péchés, mais plus profondément, il est une refonte totale de l'homme, « *re-formatio* »[2]. Tertullien le définit comme une nouvelle création de l'homme à la ressemblance de Dieu. Le baptisé, nouvel Adam, retrouve celte « similitude » divine que le premier Adam avait reçu du souille créateur, et qu'il avait perdue par son péché, redevenant par là une simple « image » de Dieu[3]. De meme qu'au commencement l'eau sur laquelle reposait l'Esprit était l'élément primordial et le milieu vivifiant d'où furent tirées les créatures, de même aujourd'hui c'est encore l'eau vivifiée par l'Esprit Saint, qui restitue l'homme à la « ressemblance » de Dieu. Les deux créations se répondent donc

1. Cf. !.. Beirnaert, *Symbolisme Mythique de Veau dans le Baptême, Lu Maison-Dieu,* n. 22, pp. 94-120 ; Miicéa Elîade, *Traité d'Histmre des lMiyions,* Puris, 1949, ch. 5, pp. 168-191. En faisant appel à des catégories lhéologiqitcs pins modernes on pourrait dfrt? que cc symbolisme naturel constitue la véritable · matière » du sacrement. C'est lui qui, surélevé par l'intermédiaire du < verbum fldei » (· forme · du sacrement), devient le symbole sacramentel spécifiquement chrétien, i-a « matière · du sacrement ne serait donc ni le geste ni Γ « élément » en eux-mêmes, mais ce geste ou cet élément en taut que · symbole naturel ».

2. *de Bapt.* 3. 1.

3. *de Bapt. 5. 7* et p. 74, n. 2.

l'une à l'autre et la seconde l'emporte sur la première de toute la distance qui sépare la vie de la terre de celle du ciel.

Cette typologie, remarquons-le, était particulièrement apte à mettre en lumière contre les Caïnites l'union étroite de l'eau et de l'Esprit dans l'œuvre du salut. Pour eux, seul l'Esprit était capable de renouveler l'homme, la régénération étant son œuvre exclusive. Tertullien montre que l'eau y a aussi son rôle puisque Dieu l'a choisie comme médiatrice et qu'il a fait d'elle la dispensatrice de sa grâce. L'eau et l'Esprit sont tous deux nécessaires : l'Esprit est présent dans les eaux baptismales. « L'Esprit une fois invoqué, se repose sur les eaux du baptême comme s'il reconnaissait là son ancien trône[1]. » L'Esprit se mêle aux eaux[2] et le chrétien en s'immergeant dans l'eau est recouvert de l'Esprit.

Les divers traits de cette typologie sont manifestement inspirés du quatrième Évangile. C'est à lui aussi que Tertullien emprunte la figure de la piscine de Bethesda qui nous révèle le même lien profond entre l'eau et l'Esprit[3]. L'ange naguère venait agiter l'eau de la piscine et après sa venue le premier malade qui s'y baignait était guéri. De même aujourd'hui, l'Esprit descend dans la fontaine baptismale pour guérir l'homme du mal du péché. Et ici encore Tertullien relève la même progression dans les dons divins : « L'eau et l'ange portaient remède aux maux du corps, maintenant ils guérissent l'âme. Ils opéraient le salut temporel, ils restaurent maintenant la vie éternelle[4] ». La première guérison était opérée par un ange, la seconde l'est par l'Esprit lui-même.

Mais l'Esprit n'est pas seul à intervenir dans la régénération baptismale. Le baptême est aussi sous la dépendance du Christ puisque le Christ possède l'Esprit en plénitude. Et nous rejoignons ici l'épisode du baptême dans le Jourdain où le Saint-Esprit descendit sous la forme d'une colombe pour signifier que le Christ désormais posséderait la plénitude des dons divins. En se plongeant dans

1. *de Rapt.* 8, 3.
2. *de Bapl.* 4, 1 et 4. Cf. p. 69, n. 3 ; p. 70, n. 4.
3. *de. Bapt. 5,* 5.
4. *de Bapt.* 5, 6.

l'eau, le Christ sanctifia l'eau du Jourdain et par elle toutes les eaux[1]. C'est ainsi que la tradition patristique a compris le baptême de Jésus : à la fois comme l'institution du baptême chrétien et comme le prototype de tout baptême[2].

Notre traité fait une seule allusion à cette phase d'inauguration du baptême[3]. Il insiste davantage sur celle de sa mise en oeuvre et toujours dans la même perspective johannique. Il rattache donc le baptême directement à la Passion et à la mort du Christ « car noire mort ne pouvait être détruite sans la Passion du Seigneur ni notre vie rendue sans sa résurrection[4] ». C'est du haut de la Croix que le Christ, nous envoie l'Esprit. De son côté transpercé jaillit alors le baptême[5][6] Deux épisodes dans l'Exode préfiguraient ce mystère. A Mara, Moïse, figure du Christ, changea l'amertume des eaux par un bois qui annonçait celui que devait porter le Sauveur[6] : le bois du paradis apporta la mort, celui de la Passion restitue la vie[7]. Saint Paul nous

1. · Baptizato enhn Christo, id est sanctificante aquas in suo baptismate, omnis plenitudo spiritalium retro charismatum in Christo cessavit signante visiones ». *adu. Jud.* « (11, 283, 106-109) ; *de. Pud.* VI, 16 (I, 230, 9); cf. E. .1. DubGHii, *Das Fisch-SgmM...,* pp. 43 s$. C'est un theme que Γoη retrouve chez saint Justin. Irénéc, Origène. Novatien. etc. ; cf. H. Rahner, *Flumina de Ventre Christi, Biblica,* 1941, p. 396.

2. C'est la raison pour laquelle on a choisi de préférence la scène du baptême du Christ pour représenter le baptême tout court. Cf. L. de Bruyne *L'imposition des mains dans l'Art Chrétien Ancien, Biaista Di Archcoiogia Cristiana,* XX (1913) pp. 122, 133-135.

• Dans cc baptême, remarque H. Rahner, s'accomplit en symbole ce qui s'accomplira réellement à la Croix et qui de la Croix, dan.% le mystère du baptême, parviendra aux hommes », (*Grirchischc Mythcn.·»* p. 113).

3. *de Bapt.* 10, 5.

t. *de Bapt.* 11. 4.

5. *de Bapt.* 9, 4 ; 16, 2.

6. *de Bapt.* 9. 2.

7. ‹ quod perierat ohm per lignum in Adam, id restitueretur per lignum Christi », *ad». Jud.* 13 Π I, 320, 109-110) ; cf. *ibid.* (Π, 318, 65). Cette idée a été reprise par la Préface de la Croix que nous chantons, aujourd'hui encore, au temps de la Passion. Egalement, lors de la Bénédiction des fonts baptismaux au cours de ln Vigile Pascale : l'évéque divise d'abord l'eau en y traçant une croix, puis y plonge le ciente pascal, figure du Christ mort et ressuscité, enfin souille sur les eaux en traçant la figure de la lettre grecque Φ qui précisément est le signe symbolique do l'arbre de vie, de ln Croix. Autant de façons (l'cxprhncr le lien essentiel entre le baptême et la Croix du Christ. Ainsi comprend-on la définition du baptême proposée par Rahner : *Die Tau/e ixt das « Mysterium* oom */foh im Wasser* · ; cf. If. Rahner, Ghc- *chisdie Mythen...* pp. 112-118 ; Per Lundberg, op. *clt.* ch. X, pp. 167-260.

parle aussi du rocher qui abreuvait le peuple dans le désert, et ce rocher était le Christ. · Isaïe aussi l'avait prophétisé, nous dit Tertullien : Je *ferai jaillir des fleuves dans le désert.* Les eaux qu'il voyait par avance étaient celles du baptême[1]. » Le contexte littéraire nous autorise à admettre que Tertullien (se référant peut-être à une tradition johannique) identifie ici le rocher au Christ crucifié, comme il le fait par une allusion rapide du *De Baptismo*[2]. Saint Cyprien ne fera qu'expliciter la pensée de Tertullien quand il écrira : « La prophétie d'Isaïe s'accomplit dans l'Évangilc quand le Christ qui est le rocher est transpercé par le coup de lance durant sa Passion[3] ».

Mais la Passion du Christ n'est pas seulement cause efficace du baptême. Elle configure encore le néophyte au Christ mort et ressuscité. Cette identification est. souvent évoquée par Tertullien[4], bien qu'ici il y insiste assez peu. Il y fait appel uniquement pour justifier la date de célébration du baptême ‹ qui est par excellence le jour de Pâques, alors que s'est consommée la Passion du Seigneur en laquelle nous sommes baptisés[5] ».

C'est par la Passion que nous sommes configurés au Christ, c'est clic qui donne son efficacité au baptême. C'est à la Passion aussi que l'Eglisc est née, tirée du côté du Sauveur. Nouvelle Eve tirée du nouvel Adam durant son sommeil sur la Croix[6], comme une épouse[7][8]elle est intimement associée à l'œuvre du Christ et spécialement à l'œuvre du baptême. Tertullien désigne l'Église comme la Mère des baptisés" ; une multitude de frères accueilleront le néo-

1. *adv. Mare.* III, 5 (ПI, 382, 20-383, 1.).
2. *Ct.* H. Rahner, *Flumina de Ventre Christi, Biblica.* XXII (1941). pp. 367-403 ; F.-M. Braun, *L'Eau et l'Esprit, ffev. Thom.,* XI.IX (1949) pp. 5-30.
3. *Epist.* LXf 11, VH!. 2 *(CSEL,* 3, 706. 1G-20).
•l. Cf. surtout de *Car. Rcs.* 47. 48. etc. oû Tertullien commente, du reste avec une certaine liberté, les grands textes de saint Paul dans l'épitre aux Romains.
5. *de Rapt.* 19. 1.
G. *de Anima.* 43. 10 (I, 372. 2-5) : *de ,/ejim.* 3 (1, 277, 8-9).
7. *de Pud.* XVIII, 1! (1, 200. 16-22) ; *de Exh. cast.* 5 (II, 135. 16-18) : *de Pud.* I, 8 (I, 220,12) ; *adu. Marc.* IV. 11 (III, 451. 11) ; V. 12 (617. 16-18), etc.
8. *de Rapt.* 20, 5

phyte au sortir de l'eau sainte. Plus tard, reprenant la même image, les Pères présenteront la piscine baptismale comme le sein maternel où l'ÉglIse enfante les l-ils de Dieu1. Le baptême n'est donc pas nn simple rite de rénovation personnelle. il nous introduit dans la famille du Seigneur, il est une incorporation dans une communauté. Et cette communauté, milieu vivant pour le chrétien, le préservera de la colère de Dieu. Tertullien le premier compare l'Eglise à l'arche2, à cette arche qui sauva Noé et ses fils des Ilots du déluge. Par l'Église, l'homme se réconcilie avec Dieu3. Tertullien une fois encore infléchit son interprétation dans un sens johannique, car un nouveau trait ici est mis en évidence, celui de la colombe. Le mouvement même du chapitre nous prouve que Tertullien y met en parallèle le récil de la Genèse et le baptême du Christ.

Création du monde, Bethesda, baptême du Christ, Passion, Mara, arche de Noé ', toutes ces figures rapportées au baptême peuvent nous paraître assez, disparates. Chacune en effet met en relief nn aspect particulier du sacrement. Mais toutes sont unifiées par le même lieu profond, par la même idée qui se fait jour : le baptême est le sacrement de la vie, scs eaux sont des eaux vives », sources de sanctification pour les fidèles, il nous enfante à une nouvelle naissance " en nous délivrant pour la vie éternelle ».

II. Cycle de l'Exodc

Le second aspect du baptême, l'aspect de. libération, est mis en valeur à partir de la figure de l'Exode et de la sortie d'Egypte. « Quelle figure plus éclairante du sacrement de

1. Cf. W. M. Bedard. *The Symbolism of ihr liaplUmal Font in Early Christian Thought^* Washington, 1051, spécialement p. 48.
2. *de Bupt.* 8. i.
3. Comparer avec *I Petr.* 3, 19-22 : et. Bo Hkicke. *The disobedient Spirits and Christian Baptism,* Lund. 191G, pp. 95 ss.
1. A ces figures, il faudrait encore ajouter celle de Nanman, (pic Tertullien développe <k· façon très originale : · ... quapropter septies, quasi per singulos titulos in Jordane Invii, simul ul et totius hebdomadis caneret expiationem et quin unius lavacri vis et plenitudo Christo soli dicabatur... ·, *ado. Marc.* IV, 9(111. 141,22-442,8). De plus, 1rs sept bains de Naaman sont le symbole des sept péchés capitaux entraînant la mort de l'àmc.

baptême[1] ! » Celle-ci ne fait que reprendre une tradition typologique très ancienne fondée sur l'autorité de saint Paul, mais ici encore Tertullien l'infléchit. Le texte de la Première Épitrc aux Corinthiens présentait le baptême comme un rite d'admission dans la communauté messianique et d'appartenance au Christ[2]. Tertullien voit de préférence dans l'Exode le symbole de la victoire du Christ sur les démons et de la délivrance du chrétien. Au fond des eaux la puissance de Satan se trouve écrasée, comme naguère le Pharaon englouti dans la Mer Rouge. Le baptême libère le chrétien, l'arrache à l'esclavage du diable comme le peuple hébreu le fut des Égyptiens[3][4] Notre traité n'insiste guère sur cette figure. Il se borne à évoquer un thème qui, semble-t-il, était largement développé dès cette époque et par suite familier aux fidèles de Carthage.

C'était d'ailleurs tout le récit de l'Exode et non seulement la sortie d'Égypte que l'on interprétait déjà comme une figure de l'initiation chrétienne. Dans l'Atfwrsus *Marcionem,* Tertullien rapproche l'immolation du Christ des deux figures prophétiques de l'agneau pascal et de la brebis d'Isaïe : « Entre tant de fêtes juives, nous dit-il, le Christ a choisi le jour de Pâques (pour mourir). Moïse avait prophétisé ce mystère quand il dit : *C'est la Pâque du Seigneur.* N'était-il pas encore celui qui, *ayant à être conduit comme une brebis à l'égorgement... désirait accomplir la figure, de son sang salutaire* * ? » Ces derniers mots se réfèrent au sang qui marqua, lors de l'Exode, les linteaux des maisons juives et les préserva de l'ange exterminateur. De même au jour du jugement, seuls seront sauvés ceux qui porteront

1. *de ïïapt.* 9,1.

2. *I Cor.* X, 1-6 ; cf. L. Cf.rfaux, *Le Christ dans la ThMogie de saint Paul.* Paris, 1951, pp. 252, 267-268.

3. L'Égypte est aux yeux des Pères, le symbole de l'idolâtrie, de la magie, etc., autrement dit h* symbole do l'esclavage du diable. Pur exemple : « Ilœc quidem prima per Moyseu dicta sunt ad omnes uliquo pertinentia quosciirnquedominus deus Israelis perindedeÆ£gypto superstitiosissimi sæculi et de donu» hiimanæ MTVitUtÜs rdiixcrit ·, *Scarp.* 2 (I. 150. 9-12) ; *ado. Marc.* II, 14 (III. 351, 23 ss.) etc. ; F. J. Dülger, «Sol *Salutis.* Münster (Weslf.), 1925. pp. 220-221.

4. flda. *Marc.* IV, 40 (III, 559. 2-10) ; ibidem. V. 7 (593, 10-13). Explicité par S. Cypkien, *ad Demetrtanum.* 22 *(CSEL,* 3, 367, 15-20.)

le sceau du Christ[1]. Nous rejoignons là le thème de la préservation de la colère divine.

Parmi les autres ligures de l'Exode, le *De Baptismo* évoque encore les eaux de Mara, l'épisode du rocher dans le désert, la tentation des Hébreux. Saint Jérôme, dans un passage repris de Tertullien[2], énumérera encore les soixante-dix palmiers et les sources d'Élim, Moïse et les filles de Madian etc... Peu à peu l'idée se fait jour que les diverses étapes de l'initiation baptismale reproduisent d'une certaine façon les divers moments de la vie du Christ, eux-mêmes prophétisés par toute l'histoire d'Israël. Au dernier chapitre du traité de Tertullien, la tentation du peuple hébreu est ainsi conçue comme l'antitype de la tentation du Christ à laquelle correspond à son tour celle du catéchumène.

Exode, création : à partir de ces deux ligures majeures, Tertullien esquisse une série de thèmes qui seront repris et abondamment développés par la suite. Toute une typologie s'explicite déjà qui va passer dans la catéchèse postérieure[3]. Nous trouvons simpliste parfois le principe qui a pu présider au discernement de ces figures. C'est celui que saint Cyprien bientôt énoncera en ces termes : « Sous le nom d'eau, c'est le baptême qui toujours a été signifié[4] ». Les Pères n'ont que rarement su faire le partage entre une typologie théologiquement fondée sur le sens littéral et une typologie illustrative[5]. Le chapitre 9 du *De Baptismo* peut à juste litre nous déconcerter, où l'eau pour les mains de Pilate est mise sur le même plan que l'eau jaillissant du Christ en croix. Mais ne soyons pas trop sévères. Presque toutes ces figures sont empruntées à saint Jean ou inter-

1. < Qua elndo nemo liberabitur, nisi qui passionem Christi... fuerit obsignatu% >, *adu. Jud.* 11 (II, 309, 4-5).
2. Eptst. LXIX, 6 *(CSEL,* LIV. 6(H)).
3. Signalons encore chez Tertullien 1'cxlstenco d'un dernier thème typologique, traditionnel lui aussi, celui du passage <lu Jourdain. Tertullien l'a reçu très élaboré et a assumé des données complexes. CL *adu. Marc.* III. 16 (III, 402. 25 ss.) ; ibidem, IV, 13 (457. 16 ».). Le Baptême nous fait rentrer dans la Terre Promise et nous remet en possession des biens divins.
4. *Ejdst.* LXïil, 8 (CSEL. 3, 706. 3-4).
5. J. Danïélou, *Bible cl Liturgie,* p. 99.

prêtées à partir de lui. Or les exégètes contemporains[1] redécouvrent que le quatrième Évangile leur attribuait déjà une portée symbolique, peut-être même sacramentairc. Quant aux illustrations elles-mêmes, « elles prennent un sens là où elles sont des signes qui permettent de reconnaître les analogies théologiques[2] ». Depuis Tertullien et peut-être à cause de lui, toutes ces figures baptismales font désormais partie de notre héritage[3], elles ont inspiré de très près notre liturgie[4]. Nous pouvons du moins reconnaître à Tertullien le mérite d'avoir le premier recueilli et condensé — et de quelle magistrale manière ! toute cette imaginerie symbolique aussi vénérable que la Bible...

1. Cf. O. Cullmann, *Ij·s Sacrements dans ΓÉvangile Johanntt/ue,* Paris, 1951 ; H. Kjksenff.I i>, *La Signification Sacramentaire du Baptême Johannique, Dieu Vivant, n.* 13, pp. 31-.37 : F.-M. Bravn, *Le Baptême d'après le Quatrième faxmgile, Reu. Thom,* XLVIII (1948) pp. 317-393 : du même, *UEau et VEsprit, Rev. Thom.,* XLIX (1949) pp. 5-30 : 11. Sahux, *Zur iypologic des Jolíannes-Evangcllnms,* Uppsala, 1950 : E. Boismahd, *L'Euangile aux quatre dimensions, Lumière et Vic,* 1 (1951), pp. 94-11-1 : etc.

2. J. Daniêlou, *Bible et Liturgie,* p. 108.

3. Nous pouvons en découvrir un témoignage dims la décoration des baptistères ; cf. par exemple. *L.* i»: Bhuyne, *La décoration des Baptistères paléo-chrétiens,* dans *Miscellanea Liturgtca in honorem C. Mohtbcrg,* t. I, Koma, 1918, pp. 189-200, spécialement, pp. 191-195 ; X. G.)ΪΛΛΠΜη«τ, *UIconographie des catacombes et la catéchèse antique, Rivüta dI Arriiologica Cristiano,* XXX (1949) pp. 105-1 U. Dom Wilpekt a signalé un rapprochement intéressant entre les ligures du ch. 9 de notre traité et les peintures des Chambres des Sacrements de Callixtc, dans *Die Maicrcien de.r Kalakom* ben Roms,* Freiburg i. Brisg. .1903, p. 264-266 (voir t. 2. 11g. 27 : le Hocher, le Poisson, le Buplémc du Oint, le Paralytique : ci. Catacombc de sainte Pnscillc. 11g. 16 : l'arche de Noé, comme ligure du baptême).

4. 1λ· simple rapprochement du chapitre 9 et de la liturgie pascale est significatif. 1/évéque, an cours do la Bénédiction des fonts, chante ta Préface suivante : · ... Je t·· bénis, créature d'eau, par ce Dieu qui le lit jaillir de la source du paradis et te prescrivit d'arroser toute la terre de quatre fleuves, qui mit en toi au désert quand tu étais amère, une douceur qui permit de te boire, et le tira du rocher pour son peuple altéré. Je te bénis encore par Jésus-Christ son Fils unique, Notro-Soigneur, qui, à Cana de Galilée, dans un signe admirable, te changea en vin par sa puissance, qui te foula de scs pieds, et qui. au Jourdain, fut baptisé en toi ; qui te fit Jaillir avec le sang de son côté et ordonna à ses disciples de baptiser en toi les croyants ·.

V

L'initiation chrétienne[1]

Bien que le *De Baptismo* s'en tienne à un plan strictement doctrinal et disciplinaire, il n'est pas sans nous fournir de précieuses données sur l'initiation chrétienne et la liturgie baptismale au début du troisième siècle. Car c'est l'une des originalités de ce traité que de fonder son élaboration doctrinale sur la pratique liturgique, invoquée déjà comme une sorte de lieu théologique. C'est, donc grâce au *De Baptismo* que pour une part nous sommes capables de reconstituer dans ses grandes lignes le rituel baptismal de l'église de Carthage à cette époque.

Cette liturgie, Tertullien la supposait connue de ses lecteurs. Il ne s'y réfère que par allusions et celles-ci risquent de nous échapper. Pour en retrouver le sens, nous ne pouvons que les élucider et les interpréter à la lumière soit d'autres passages de Tertullien, soit d'écrits un peu postérieurs, comme la *Tradition Apostolique* d'Hippolytc ou les Lettres de saint Cypricn. C'est ce travail que nous essayons d'esquisser, envisageant successivement les deux parties de l'initiation chrétienne : le catéchuménat et le baptême.

_ , ' e , at c um nat

a) *But de l'institution.* Dès les premiers temps de l'Église, nous voyons les ap^tres exiger de tout candidat au baptême une confession de foi[2] et parallèlement une ferme et véritable conversion des mœurs[3]. Ce qui suppose, au

1. Pour l'ensemble de ce chapitre, nous nous permettons de renvoyer une fois pour toutes ù ht seule étude récente sur le sujet : Dom E. Dekkers, *Tertullianus en de Gcschiedenis der Liturgie,* Bruges. 1947, pp. 163-216.

2. Cf. *Actes,* 8, 35 : 16, 31 *: Eph.* 1, 13. Cf. O. Cui.lmann, *Les premières confessions de foi chrétienne.* 2· éd., Paris, 1918. p. 14 ; H. Chirac, *L'Assemblée chrétienne à Vàgc apostolique,* Paris, 1949, p. 13G ; J. DE Gh» m.inc.k, *Palristique et Moyen-Age,* T. 1., *Les Recherches sur les Origines du Symbole des Apôtres,* Gcnibloux, 1946, pp. 187 ss.

3. · Regardez-vous comme morts au péché, dira Saint Paul aux baptisés, mais comme vivants pour Dieu dans le Christ-Jésus », *Rom.* 6, 11 ; et saint Jean : « Quiconque est né de Dieu ne commet pas le péché », *I Jh..* 3, 9.

moins dans les cas habituels, un certain temps de préparation morale cl intellectuelle, cl en conséquence une certaine distinction entre fidèles et catéchumènes. Si nous ne sommes pas encore en présence d'un catéchuménat institué, avec tous les traits qui plus tard le caractériseront, il tend déjà à le devenir. A partir de 170 environ, divers indices nous font entrevoir une évolution rapide dans ce sens[1]. Toute une suite d'événements dont Tertullien est l'écho, révélèrent l'insuffisance générale de la formation chrétienne, tant doctrinale que morale. Les communautés chrétiennes apparaissent en effet littéralement déchirées par les hérésies dont la propagande diabolique » se montrait efficace auprès des catéchumènes et des fidèles peu instruits. Notre traité en est lui-même la preuve. D'autre part la croissance numérique des églises n'était pas allée de pair avec une croissance égale dans la ferveur[2]. Tertullien, nous le savons, se rangeait parmi les intransigeants et les rigoristes ; mais les abus qu'il signale, même s'il les grossit, ne sont pas imaginaires, et ils mettaient en cause jusqu'au clergé[3]. Or au même moment, le mouvement de conversion, lent jusqu'alors, commençait à s'amplifier et allait poser de nouveaux problèmes. Comment une communauté numériquement restreinte, en butte à des difficultés intérieures, parviendrait-elle à s'assimiler une masse de plus en plus considérable de convertis encore marqués par leurs habitudes païennes ?

Pour faire face à celte situation complexe et répondre à ces divers besoins, l'Église spontanément chercha à intensifier la formation religieuse et par suite à donner plus d'ampleur au catéchuménat, son « noviciat », *tirocinia audito-*

1. Cf. Dom Gapellk, *L*Introduction du catéchuménat à Home, Bcch. Théol. Ane. et Med.* V(1933)pp. 129-154; J. Lerrkton, *Le développement des institutions ecclésiastiques" ta fin du secondsSMe. Bech. Sclrnc. Helig.* XXIV (1934) pp. 129-139. Il nous semble difficile d'admettre avec Mayer et le P. Jvngmann un catéctuiminat institutionnel avant 170. *L'Apologétique* de Saint Justin ignore toute distinction de classes. Par ailleurs, les Marcfonites, pour le reste si « traditionnels % ignoraient cette institution. Sans doute l'auraicnt-Ils maintenu· s'ils l'avaient connu.

2. Cf. en particulier le *de Spec.* 1,2,etc. ; *de Idol.* 12 et passim ; *de Paen.* 6 ; *deCult.fcm.* 1,9; H, 1 ss.

3. Cf. G. Bardy, *Le Sacerdoce chrétien d'après Tertullien. Suppl. Vie Spir.* 59 (1939) pp. 114-119.

rum comme l'appelle Tertullien[1]. Il semble aussi qu'elle se montra plus exigeante. Le *De Baptismo* intentionnellement insiste sur cette perfection dans la foi que requiert le baptême et qui est pour Tertullien une condition nécessaire à sa réception[2]. Plus encore, il se montre soucieux de la sainteté de vie des futurs néophytes. Dans le *De Panitenlia,* il écrira même : « Nous ne sommes pas plongés dans l'eau pour mettre fin à nos péchés ; mais, parce que nous y avons mis fin, déjà nous sommes moralement lavés[3] ». « Citoyen de la Jérusalem céleste[4] », le chrétien désormais ne doit plus pécher. C'est ce principe qui est sous-jacent à toutes les règles pratiques posées dans le *De Baptismo,* à propos par exemple du baptême des enfants, des vierges et des veuves. Ces mesures se justifient encore par la sévérité de la discipline pénitentielle alors en vigueur. En cas de faute grave, d'adultère notamment, le fidèle n'avait la ressource que d'une unique pénitence, pénible et humiliante, considérée déjà comme une faveur[5]. Aux yeux de Tertullien, le baptisé qui revient à sa vie de pécheur ne peut habituellement échapper au feu de l'enfer[6]. On comprend combien, dans ces conditions, il était nécessaire d'éprouver la vertu des nouveaux convertis et de leur accorder un delai pour réfléchir. « Temps d'épreuve et de réflexion », c'est en ces termes que Tertullien caractérise le catéchuménat[7].

Peut-être faudrait-il mentionner aussi, comme facteur de ce développement, l'influence des cultes à mystères. Notre traité lui-même suggère le rapprochement[8]. « Les chrétiens, note Dom Capclle, ont dû penser que l'accès aux vrais mystères méritait une préparation au moins aussi

1. *de Paen.* VI. 14 (éd. Hemmer, pp. 28-29).
2. *de Bapl.* 18.
3. de Paen. VI, 17 (éd. Hemmer, pp. 28-29).
4. *de Cor.* 13 (II, 182. 21).
5. Cf. *de Paen.* IX à XII (éd. Hemmer, pp. 38-51).
6. *de Bapl.* 8.5 ; 10, 7.
7. «... hsec accedentibus ad fidem proponenda et ingredientibus in fidem Inculcanda est, ut accedentes deliberent, observantes perseverent, non observantes renuntient sibi... », *de Idol.* 24 (I, 58, 1-4).
8. de *Bapt.* 5.

soignée que celle qu'exigeaient, les cultes des démons *. «A diverses reprises, Tertullien répète qu'il ne convient pas « de jeter les choses saintes aux chiens et les perles aux pourceaux2 ». Et c'est encore ce principe qu'il invoque poui justifier la séparation des classes dans les assemblées liturgiques 35

b) *Étapes du calêchuménat**. Le nouveau converti, accompagné de ceux qui l'avaient conduit, à la « vraie lumière » devait d'abord se présenter devant un prêtre ou un diacr désigné à cet office ; il était soumis à un premier et rapid< examen. Tertullien ne fait pas explicitement mention dt cette démarche initiale, mais elle est attestée par la *Tradi lion Apostolique*7' et nous semble impliquée par les exigences de la vie chrétienne d'alors, qui considérait un certaii nombre de professions comme incompatibles avec la foi Bien qu'on n'eût pas encore dressé de listes officielles d'exclu sion, Tertullien déjà avait posé en principe qu'un chrétien devait renoncer à toute situation présentant des attaches avec l'idolâtrie, et cela, au moins implicitement, était admis®. Il convenait donc d'en avertir les postulants .! D'autre part, il était prudent, en temps de persécution, de s'enquérir de la pureté d'intention des convertis.

Dans les jours qui suivaient, cette première démarche, on devait procéder à une rapide instruction, initiant aux grandes vérités chrétiennes et aux exigences fondamentales

1. Don Capf.IIf., *art. cit.,* pp. 150-152. · Morphologiquement» note 5 Marron, le christianisme est une n-ligiun-ù-inystères >, U. L Marroü *Histoire de l'Éducation dans VAntiquité,* Paris. 1948. p. 417.
2. *de Hapt.* 18. 1 : cl. *ad Vxor.* II. 5 (II. 118, 9 ss.).
3. *de Prawc,* XLI, 2 (II. 53. 6-7). Sur la discipline de l'arcane, ci. K. i>R Hacker» op. *cil.* pp, 366 ss. : E. Vaganr aiid. ap. *Did. Hist, et de Ceo. Eccles.,* III. col. 1497-1513.
4. Cf. E. Dick, *Das Patenhislitut im allchrislUchcn Katechumrnal, Zritsch· f. Kath. Thcol.* 63 (1939) pp. 17-25.
5. *Trad. Apost.* 16 *(td.* Botyk, *colt. Sources Chrétiennes,* Paris. 1016. pp. -13· •14); Cf. F. .1. Düi.gkr. *Dus (tarantîewerk der Bekehrung alx Hedinqung um Sichcriuuj hei der Annuhme sur Taufe, A.* C., III (1932) pp. 260*277.
6. Cf. *de Idololria,* pnssini. Sa position de principe se trouve confirmée par Saint Cypkien, *Epist. 2 (CSEL* 3, 468) ; Hippolyte. *Tradit. Aposl.* 16 (pp. 43-16). Cf. G. BaudY, *Conversion* au *Christianisme durant les premier, siècles.* Paris 1919, pp. 237-249 : P. Monceaux, *op. cit.* pp. 253-290 ; A 1/Alès» *op. cit.* pp. 408-125.

de la morale. Après cette catéchèse sommaire, le postulant était reçu catéchumène. Au temps de saint Augustin[1], le rituel d'admission avait pris une certaine ampleur. Le postulant était marqué au front du signe de la croix. Le diacre ou le prêtre souillait sur son visage en récitant une prière d'exorcisme ; il lui imposait les mains et lui conférait le sacrement de sel bénit... Plusieurs éléments de ce rituel paraissent très anciens. Mais ils doivent remonter à une époque postérieure à Tertullien puisque celui-ci ne les mentionne nulle part. Par contre, c'est de son temps peut-être que s'introduisit ici une première renonciation aux démons dont il nous parle ailleurs[2].

C'est alors que s'ouvrait pour le catéchumène cette période de formation à laquelle nous faisions allusion et dont les exercices se déroulaient en marge du culte des fidèles. Outre l'initiation aux Mystères de ΓÉcriture qui constituait l'élément habituel de cette catéchèse pré-baptismale[3], celle-ci comportait également un enseignement plus systématique et rationnel. Nous pouvons nous en faire une idée à partir des formules des « Règles de foi[4] . que nous transmettent divers écrits de Tertullien. Les articles du symbole baptismal peu développés laissaient prise à des interprétations abusives et tendancieuses de la part des hérétiques[5] ; il était donc nécessaire, pour en préserver le sens, de les expliquer et de les expliciter. De là l'insistance sur les vérités chrétiennes mises en question : unité du Dieu tout-puissant,

1. Cf. B. Buscif, dr *Intliatione Christiana secundum doctrinam S. Augustini,* Borne. 1939. pp. 48-60. Comparer avec le rituel de rftgll.se Romaine vers la même époque : Λ. Chavasse. *Deux. Rituels dans le Sacramentairc Gélaslen.* duns *Études de Critique et d'flisloire religieuses.* Lyon, 1948, pp. 91-95.

2. *de Spcct.* 13 (1, 15. 17) : · <jui bis idolis renuntiamus >.

3. Telle était du moins la pratique de l'ftglisc au iv· siècle, tant en Orient qu'en Occident.

4. Ces formules ne s'identifient pas avec celles du Symbole baptismal encore qu'elles ne soient pas sans rapport avec elles. Ci. p. 39» n. 4. Comme point de comparaison avec saint Irénée, cf. H. Holstein. *Jxx formules de Symbole dans* fauM» *de saint Irénée, Rech. Sclenc. Rellg.* X XXIV (1917). pp. 154-161.

5. « Les Valentiniens, observe par exemple Tertullien, professent In foi commune dans les ambiguïtés (Time langue si double sens % *adu. Val.* 1 (III, 178, 6-7). Plus simplement, saint Irvncc avait dit : · Us parlent comme nous, mais leurs pensées sont autres % *ado.llaer.* I præf. (éd. Harvey, 1,4,5).

rôle du Verbe créateur et illumlnateur, naissance virginale du Christ, réalisme de l'incarnation, rédemption de la chair. C'est un résumé, un condensé de cet enseignement dogmatique que nous offrent les « Règles de foi ». En ce temps de confusion et d'hérésies, elles étaient devenues le critère de la foi orthodoxe et le symbole de la communion ecclésiastique[1]. Cette catéchèse comportait encore un enseignement moral. Le plus souvent, on enseignait le Décalogue[2], et les événements de la vie quotidienne donnaient occasion d'insister sur tel point particulier. Certains traités de Tertullien sont peut-être, l'écho de cette prédication très concrète[3][4].

Le temps d'instruction pour le catéchumène avait une durée assez variable qui pouvait dépendre des dispositions du sujet, de son âge et des circonstances[4]. Plus tard seulement elle sera fixée à trois ans. Tertullien conseille, en cas d'hésitation et de doute, de différer le baptême, à cause des exigences de la discipline pénitentielle qui n'admettait, nous l'avons dit, qu'une unique pénitence. Ce n'était pas sans danger, car certains catéchumènes « sûrs du pardon indubitable, se donnaient licence de pécher[5] ». Cette mentalité persistera et, malgré les efforts des pasteurs, ne cessera de se généraliser.

Dès cette première étape, en cas de nécessité et de danger de mort ou en temps de persécution, le catéchumène pouvait recevoir le baptême sans plus tarder. Un simple laïc pouvait alors baptiser légitimement[6]. Mais en temps normal, une seconde étape restait à franchir.

1. *de Pricsc.* XXXVI, 5(11,46,15-25) ; Ibid. XX, 8-9 (II, 24.25-30) : « ...dum una omnes probant unitatem communicatio pacis, et appellatio fraterni» tatis et contesseratio hospitalitatis· quœ jura non alia ratio regit quam ejusdem sacramenti una traditio ·. Ci. J. ve Ghellinck» *Patristique et Moyen-Age,* t. 1, *Les Recherches sur les origines du Symbole des Apôtres,* Gernbloux, 1946, p. 225.

2. · ego ad deum potius argumentabor hunc modum temporis, ut decem menses decalogo magis inaugurent hominem, ut lanio temporis numéro nascamur quanto discipline numero renascimur ·, *de Anima,* 37, 4 (I, 363, 21-24).

3. *de VIrg. Velan., de.* Cor., *de Cult. Fem. CI.* P. MoncraUX, op. *cil.* p. 366.

4. *de. Bapl.* 18.

5. *de Paen.* VI, 3 (éd. Hemmer, pp. 24-25).

6. *de Bapt.* 17, 3. Cf. Le Baptême de Perpétue et ses compagnons : celui-ci leur est donne sans autre délai (éd. *Flor. Pair.* XLIII, III, 5, pp. 12-13).

Aux approches de Pâques, si le prêtre ou le diacre chargé de l'instruction du catéchumène jugeait sa préparation suffisante, celui-ci pouvait poser sa candidature d'admission [1]. Il prenait rang alors parmi ceux que bientôt on appellera à Rome les *electi,* en Afrique et ailleurs, les *competentes*[2]. Ces élus » avaient à passer un nouvel examen et, semble-t-il, devant l'évêque lui-même, qui cherchait moins à s'assurer de la science des candidats que de leurs dispositions morales. La *Tradition Apostolique* note en effet : « Ceux qui les ont amenés rendent témoignage qu'ils se sont conduits de cette manière[3]. » Ces témoins, semble-t-il, auraient eu pour rôle d'assurer une sorte de contrôle de la part de la communauté et. auraient été responsables devant elle de la conduite du catéchumène. L'interrogation ne se déroulait pas encore selon des formules stéréotypées. Le *De Baptismo* suggère en plusieurs endroits des questions analogues à celles que l'évêque pose aujourd'hui encore lors des ordinations : « Savez-vous s'ils en sont dignes[4] ? »

Cette seconde phase parait de courte durée, quelques semaines au plus. Volontiers nous verrions là une sorte de retraite, préparatoire à la fois au baptême et à la première communion. C'est seulement au quatrième siècle qu'elle prendra une importance plus grande avec la discipline des scrutins. Durant les jours qui précédaient immédiatement le baptême, l'évêque ou un prêtre enseignait aux catéchumènes, en la leur commentant, l'oraison dominicale qu'ils auraient à réciter au cours de la synaxe eucharistique[5]. Le

1. Cf. de Paen. VI, 10-14 (éd. Ilcmmer, pp. 26-27) ; dans ce passage Tertullien fail allusion à ceux qui parviennent à circonvenir celui qui était chargé d'inscrire les candidats.

2. Pour Tertullien « *audientes* » (de *Paen.* VI, 15), « *auditores* » *(de Paen.* VI, 14), « *nouicioli* » *(de Paen.* VI, 1) « *catechumeni* » *(de Prœxc.* XLI, 2-4, II, 53, 4) sont des termes synonymes. C'est pourquoi il devra recourir û des constructions comme cclte-cl : « *ingressuri baptismum* » pour désigner la deuxième classe du cûtéchuménat. Cf. Cn. Morhmaxn, *Die attchrlslUche Sondersprachc in den Scrmonen des hi. Augustin,* t. I, Nimègue, 1932, p. 90. En sens contraire, cf. E. Df.kkehs, op. *cil.* pp. 167-169.

3. *Trad. Apost.* 20 (pp. 47-18) ; cf. S. Cypiuen, *Epist.* XIV, 4 *(CSEL,* 3, 12. 16-513, 1).

4. *de Bapt.* 18, 2-3.

5. Cf. F. J. Dôlger, *Das erste Gebct der Taeuflinge in der Gcmcinsc.haft der Brader, A.* C. II (1930) pp. 142-155, spécialement pp. 151-154. Le de *Oratione* reproduit sans doute l'une de ces « homélies ».

catéchumène devait aussi multiplier ses actes personnel: de pénitence : prière, jeûnes, génuflexions, veilles1 2 Ce: exercices, traditionnels dans l*Église, témoignaient de k sincérité du repentir et avaient pour but d'attirer la misé ricorde de Dieu. Ils avaient aussi une valeur d'exorcisme car, nous l'avons dit, le catéchuménat n'était pas seulement considéré comme une période d'enseignement mais d'aborc comme l'expulsion du démon installé dans l'homme païen3 Et l'on pensait que le diable, sentant sa proie lui échapper allait tenter un dernier assaut pour la retenir. Jusqu'at baptême, le catéchumène devait donc redoubler de vigilance cl rester constamment en état d'alerte. De là cett< part d'ascèse, car a en affligeant la chair et l'esprit, nous satisfaisons pour le péché et en même temps nous nous munissons contre les tentations à venir3 ».

II. Liturgie du baptême

La liturgie baptismale frappe surtout par sa simplicité et son dépouilleinen qui contrastent singulièrement ave< l'éclat et le faste des cérémonies païennes ou des religion: à mystères4. Nous sommes loin encore de la splendeui liturgique que laissent entrevoir les catéchèses de sain' Cyrille de Jérusalem ou de saint Ambroise ; c'est seulement après la paix de l'Église que cette liturgie prendra de l'am pleur, mais déjà elle est en possession de scs rites et sym boles essentiels. Elle se déroulait habituellement dans h prolongement de la grande vigile pascale, « la mère de toute les vigiles » dira saint Augustin5. Par là était souligné 1 parallélisme, essentiel aux yeux des Pères, entre le mystin du baptême et celui de Pâques.

1. *de Bapt.* 20, I.
2. Cf. F. .J. 1)0LGRR. *Der Emrzismux in\ altchristllchcn TaufriluaL* Padei born, 1909, pp. 80-85. Sur ta valeur du jeûne, cf. *de Jejun.* 8 (I, 284» -1 12(1, 290, 9 ss.). Comparer avec *Extraits de Théadotc,* 81 (éd. Sagxaud, col *Sources Chrétiennes,* pp. 208-209).
3. *de Bapt.* 20, 1.
4. *de Bapt.* 2. Sur le caractère de la liturgie primitive, cf. G. Bardi *Conversion...,* pp. 280-291.
5. Serai. 219 (P. *L.f* 38, 1088).

En confrontant les divers textes où Tertullien traite de la cérémonie baptismale[1], nous parvenons à reconstituer le rituel suivant : après la bénédiction de l'eau, le catéchumène renonçait aux démons ; puis c'était le rite baptismal proprement dit : la triple immersion avec la triple profession de foi ; l'évêque conférait Fonction au nouveau baptisé, le « consignait » et lui imposait les mains ; celui-ci participait alors et pour la première fois à la synaxe eucharistique au cours de laquelle il communiait au corps et au sang du Christ.

a) *Rites baptismaux.*

A l'aurore, sans doute dès le chant du coq[2], toute la communauté chrétienne se rendait auprès de la piscine baptismale. L'évêque y procédait à la bénédiction des eaux. Le *De Haptismo* est pour l'Occident le premier témoin de celte bénédiction. Si Tertullien ne va pas jusqu'à la présenter comme partie intégrante de la liturgie du baptême, il y attache une grande importance et considère ce rite comme essentiel au sacrement. Tous les Pères après lui, tant en Orient qu'en Occident, partageront cette façon de voir[3].

La bénédiction de l'eau comportait vraisemblablement une épiclèse au Saint-Esprit. Les expressions du *De Raptismo* excluent l'hypothèse d'une épiclèse au Logos. Mais il nous faut remarquer qu'à l'époque où nous sommes, la théologie concernant le Saint-Esprit n'était qu'à peine ébauchée et, selon les perspectives, les Pères n'hésitaient pas

1. Cf. de *Car. Iles.* 8 (III. 36. 29 s».) ; 26 (»3, 11 ss.) ; *ado. Marc.* I, 14 (III. 308. 19) ; *de Prose.* 36. 5 (II. 16. 20-23) ; *de Cor.* 3 (II, 157. 12 ss.).

2. La vigile se prolongeait In nuit entière, cf. *ad Ux.* II, 4 (II. 117, 11-12). La mention du chant du coq est rapportée. pnr *Trad. Apost.* 21 (p. 49). Cf. Dom Moeller, *L'antiquité de. la double messe de Pâque et de Pentecôte, lleo. des Quest. Lit. et Parois.,* février 1942, pp. 26-49 ; J. A. .Junomann. *Die Vorverlegung der Osleruüjil seit dem chrisllichm AUertum, Liturg. Jahrbuch,* 1951. pp. 48-54.

3. Cf. E. Atchley, *On the Epiclcsis <·/ the Eucharistic Liturgy and in the Consecration of the Font,* Oxford, 1935 ; B. Nhi.iiroser, *de Benedictione aqutc txiplismalls, Ephern. Liturg.* XI.IV (1930) pp. 194-207, 258-296. F. J. Dolgrr, *Aqua Ignita.* .4. C. V (1936) pp. 175-183.

à attribuer le même effet tantôt à l'Esprit tantôt ai Verbe1.

Après avoir quitté ses vêtements, le catéchumène entrai dans la piscine. Il devait prononcer d'abord son abjuration à Satan selon la formule suivante : *Renuntio diabolo e pompae et angelis ejus2.* Durant ce temps, l'évêque lui impo sait la main en « un geste de puissance agissante, de trans mission de protection, à la fois symbolique et réel et charg d'efficacité divine3 ». Ce secours divin allait permettre ai catéchumène de s'affronter aux dénions. Dans le *De Bup tismo,* Tertullien ne fait, au moins explicitement, aucun allusion à ce rite. Mais ailleurs il l'invoque souvent pou fonder ses exigences morales : à ses yeux, c'est cette renon ciation foncière à Satan qui commande tout le cornpor tement du chrétien dans le monde45 Dans cette formul d'abjuration, les π pompes du diable » désigneraient noi pas des êtres personnels mais l'idolâtrie dans toutes se manifestations6. « Voilà ce qu'étaient les pompes du siècle du diable et de scs anges, écrit Tertullien : c'étaient les digni lés du siècle, honneurs, solennités, quêtes de suffrages popu laircs, vœux mensongers, servitudes des humains, vaine louanges, gloires honteuses et au fond de tout cela l'ido lâtrie6. » Le catéchumène devait donc comprendre qu'il renonçait maintenant et définitivement au genre de vit qu'il avait connu jusqu'alors. Cette abjuration marquait pour lui très concrètement le commencement d'une vie nouvelle.

A la suite de cette renonciation, avait lieu le baptêm

1. F. J. Dolgbr, *Das Flsch-Symbol...* pp. 71-87 ; .1. Quasten, *The Blessùn of the Baptismal Font in the Syrian Rite of the Fourth Century, Theologica Studies,* 7 (1946) pp. 309-313.

2. Une autre formule parait avoir été également en usage, qui substituai *seeculo h angelis.* Cf. E. Dbkxkrs, op. *cil.* p. 183, note 2.

3. Dom Capkli-e, *art. fit.* p. 1-15.

■1. Cf. Th. Brandt, *Tertullians Ethik,* GOtcrsloh, 1928, p. 10G.

5. Cf. J. II. Waszink, · *Pompa Diaboli ». Vigilia Christiana,* I, (1947 pp. 13-41. Scion H. Rahner, · pompa diaboli · désignerait le cortège triomphal de Satan, sa suite, cf. « *Pompa diaboli ». Fin Beitrag sur Bedeulungi geschichle des Wortcs* « zou-r. · *in der urchrlstllchen Taufllturgic, Zcitsch f. Hath. Thcol.* 55 (1931) pp. 239-273.

G. *de Cor.* 13 (II, 183, 45-49).

proprement dit pour lequel Tertullien mentionne un double rite : l'immersion et la profession de foi[1]. Cette dernière n'était pas quelque chose d'accidentel, mais faisait partie intégrante du sacrement. Ces deux rites étaient si inséparablement liés qu'ils ne constituaient pour ainsi dire qu'un acte unique, l'acte du baptême[2]. Nous pouvons le reconstituer ainsi : l'évêque, posant la main sur la tête du catéchumène, ainsi que nous le montrent les peintures primitives, l'interrogeait par trois fois[3] :

· Crois-tu en Dieu le Père (tout-puissant) ? ·

• Crois-tu au Christ, son Fils ? «

« Crois-tu au Saint-Esprit, à la rémission des péchés et à la vie éternelle, par la Sainte Église ? »

A chaque fois, le catéchumène répondait : « Credo[4] ». A chaque fois l'évêque le plongeait dans l'eau, ou plus exactement par une pression de la main l'invitait à s'immerger... Nous n'avons pas à supposer ici une formule sacramentelle à la première personne telle que nous la connaissons aujourd'hui. La profession de foi concomitante à l'immersion, nous fait penser ù une sorte de concélébration du caté-

1. Cf. *de. Cor. Res.* 4S (III, 100, 12) ; *de Spect. Λ* (I, 0, 3) ; *de Pud.* 9, IG (I, 238. 5) ; *de Presse.* 20. 3(11, 23, 11) ; *ad Mart.* 3 *(P. L.* 1. 621 A.).

2. Tu. Camelot, Le *Baptême. sacrement de la Fol. V. Spirit.* LXXVI (1947) pp. 820-834, (spécialement, pp. 821-824).

3. Par trots fois, en l'honneur de la Trinité, ci. *adv. Prax.* 26 (III, 279, 14-16). Comparer avec la liturgie d'HiPPOLYTE, *Trad. Apost.* 21 (pp. 50-51). Cf. J. Quasten, *Baptismal Creed and Baptismal Act in St. Ambrose's De mysteriis and De sacramentis.* dans *Mélanges de Ghellinck.* t. I, Gembloux, 1951, pp. 223-234 (spécialement pp. 228-230).

4. lui reconstitution de ce symbolo reste dans une large mesure hypothétique et sujette à révision. Pour l'établir, nous avons fait appel aux quelques montions que saint Cyprlen en a fait dans set lettres, Parmi les travaux parus, nous nous bornerons à signaler : M. Kesthepo-Jahamillo, 7xi JJoblc *Formula Simbolica en Terluliano. Grrgorianum.* XV (1934), pp. 3-58 ; F. J. Badcock, *Le Credo primitif d'Afrique. Beu. Ben..* XLV (1933) pp. 3-9 ; D. Van drn Eyndb. *Les Normes de renseignement chrétien.* Gembloux, 1933, pp. 296-297 ; Dow B. Botte, *Note sur le Symbole baptismal de sain! Hippolyte. Mélanges de Ghellinck.* t. I, Gembloux, 1951, pp. 189-200 ; F. Nautin, · *de crois Λ VEsprit-Saint dans la Sainte Église...* ·, Paris, 1947, pp. 61*68 ; et surtout : J. Kelly, *Early Christian Creeds.* London, 1950 ; Th. Gamelot, *Recherches sur le .Symbole des Apôtres cl leur portée théologique. Rcch. Scicnc. Kelig,* XXXIX (1951), *Mélanges J. Lebrelon.* t. I, pp. 323-337.

chumènc à l'acte de son baptême[1], cl c'est au sens plein di mot que celui-ci peut, être dit « sacramentum fidei[2] ».

b) *Rites post-baptismaux*[3][4]

Au sortir du bain, le néophyte était accueilli par le diacres et, d'après Tertuliien, on lui conférait l'onction la slgnation et l'imposition des mains. Cette seconde parti de la liturgie baptismale demanderait un grand nombn d'éclaircissements. Ces divers rites se sont combinés e répartis différemment en Orient et en Occident, et mêm pour l'Occident ils ont souvent varié d'une province à l'autre D'autre part, on ne les a distingués et séparés que progrès siveinent. En Afrique en particulier il y a eu évolution dan: la façon de concevoir leur rôle et leur efficacité ; l'impor tance de l'imposition des mains semble avoir été peu à pei évincée par celle de la chrismation. Ce que nous allons din n'est donc valable que pour l'époque de Tertuliien. Toute fois, le rituel qu'il nous fait connaître sera encore celui di saint Cyprien, avec cette seule différence : la consignatioi au temps de saint Cyprien terminera la cérémonie de l'inl tiation ; au début du in® siècle au contraire, elle est encadré: par l'onction et l'imposition des mains.

Le rite de l'onction qui venait en premier lieu nous es attesté par le *De. Baptismo'l.* Il est mentionné égalernen par Hippolyte, avec la formule qui l'accompagnait : ‹ Je

1. Cf. J. M. IIanssens, *La concélébration du catéchumène* dons *l'acti de son baptême, Gregorianum,* XXVII (1916). p. 43.8 ; F. J. Dolgeu, Di *Eingliedcrung des Taufsymbtds in den Taufuotlzug nach den Schrl/tei Tertullians. A. C,,* IV (1934) pp. 138-146. Le mot de · concélébration est peut-être trop fort. Le baptême serait plutôt pour les Pères un cas inter médlairc entre celui de Γ * Eucharistie · oü le prêtre seul est ministre et celu du Mariage où les ministres sont les «poux eux-mêmes.

2. Cf. Ta. Camelot» *Le Baptême, sacrement de la Foi,* V'. *Spirit,,* LXXV; (1947) pp. 820-834.

3. Nous ne retiendrons que les titres suivants : J. Coppens, Le *rite d l'imposition des mains et les rites connexes,* Louvain. 1923. P. Galtieii. art *Imposition des mains.* D. 7\ *C.,* XIV. col. 1358-1369 ; du même autour *La consignation à Borne et à Carthage, Hcch. Scienc. Hclig.* II (1917) pp. 138 146 ; B. Welte, *Die poslbapt}smale Salbuny,* Freiburg 1. Bris#., 1939 D. Van den Eynde, A'oto *sur les rites postbaptismaux dans les églises d'Occi dent, Antionianum,* XIV (1939) pp. 274-276.

4. *de Bapt,* 7.

t'oins d'huile sainte au nom de Jésus-Christ[1] ». Il semble qu'on ait fait couler l'huile sur tout le corps, ce qui motive sans doute l'interdiction de prendre des bains durant l'octave du baptême[2]. Cette onction est rapprochée par tous les Pères de celle des prêtres et des rois de l'Ancien Testament et de l'onction spirituelle du Christ. EUc confère aux baptisés leur qualité d'oints, de chrétiens. Par elle le néophyte devient participant du sacerdoce et de la royauté du Christ[3]. D'où son importance : elle donnait au baptême une sorte d'achèvement et de perfection qui préparait le sujet à recevoir le don plénier de l'Esprit-Saint. Tertuliien précise qu'il ne s'agit pas d'une huile quelconque, mais d'une huile bénite, autrement dit consacrée. Saint Cyprien considérera cette consécration comme essentielle au « sacrement[4] ».

Après avoir mentionné l'onction, la *Tradition Apostolique* rapporte la rubrique suivante : « Qu'ils se rhabillent un à un, après s'être essuyés, puis qu'ils entrent à l'église[5]... ·. Remarquons qu'il n'est pas question ici de vêtements blancs. Tertuliien ne fait pas d'avantage allusion à cet usage qui lui est probablement postérieur. Mais comme en divers passages de scs traités Tertuliien propose des symbolismes du vêtement, il n'est pas impossible qu'on lui doive l'introduction de cette coutume dans la liturgie baptismale[6].

Après avoir conféré l'onction, l'évêque consignait le néo-

1. *Trad. Apost. 21* (p. 51).
2. *de* Cor. 3 (II» 158. 19).
3. CL P. Dabïn, /x? *Sacerdoce Royal des fidèles dans la tradition ancienne cl moderne,* Paris, 1950. (spécialement pp. 44-15) : J. Lécuyer, *Essai sur le sacerdoce des fidèles chez les Pères, La Maison-Dieu,* n. 27, pp. 7-50.
I. *Epist.* 70, 2 *(CSEL,* 3, 768,6 - 769» 6).
5. *Trad. Apost.* 21 (pp. 51-52).
6. CL par exemple : *de Car. Res.* 27 (III, 64, 9-10) ; *Scorp.* 12 (1,174, 1-8) ; *de Pud.* IX. 11 (I, 237. 8-12) ; *de. Prose.* XXXVI. 5 (II, 46. 21) : *ad Ux.* I, 7 (II. lu?. 23) ; *ado. Marc.* III, 12 (III. 396, 1) : etc. CL F. J. Doloek. *Festtayskleid stall Traucrkleid. A. C.* V (1936) pp. 66-75. Tertuliien ne Lut pas non plus directement allusion à un symbolisme du dépouillement des vêtements avant l'immersion. Mais de la même façon, il l'a peut-être préparé par scs curieuses considerations sur le symbolisme des feuilles de figuier, dont Adam et Èvc s'étalent fait une ceinture après leur faute ; cf. J. H. Waszink, op. *cit.* pp. 520-521.

phyte. Dans notre traité Tcrtullien ne fait pas mention dt ce rite, peut-être simplement parce qu'il ne le considérai pas comme un symbole « sacramentaire » de l'Esprit. Mail pour autant ce geste n'était pas dépourvu de significatioi aux yeux des chrétiens. Il était à la fois le signe de l'appartenance définitive du baptisé au Christ, de son cnrôlcmen dans la milice de Dieu, de sa consécration au service «h culte[1]. Il était aussi une marque de protection et rappelai ce « Thau » mystérieux dont parle le prophète Ez.échiel, qu mettait ceux qui en étaient marqués à l'abri de la colère divine[2]. Il était encore comme la marque du sang de l'agncai sur les linteaux des Hébreux[3]. T.e parallélisme que déve loppe plus volontiers Tcrtullien est celui de l'enrôlemen militaire qui lui permet dans un contraste saisissant d'oppo ser l'année du Christ à celle de l'empereur[4]. Recevoir h sceau marquait vraiment pour le chrétien sa rupture avec le monde et témoignait de sa consécration totale au serviçi du Christ.

En troisième lieu venait, l'imposition des mains. Le cha pitre huitième présente une importance exceptionnelle pour la théologie de la confirmation. Il prouve incontcsta Moment que pour Tcrtullien, c'est l'imposition des mains (plus exactement de *ta* main) qui constitue le rite essentiel de la collation de l'Esprit-Saint. Son témoignage est corroboré par saint Cyprien, par l'auteur du *De Debaptismate,* par saint .Jérôme et saint Ambroise. La *Tradition Aposto tique* peut être interprétée dans le même sens. Sur le rite lui-même, notre traité n'est pas très explicite. Sans doute l'évêque devait-il tenir sa main droite posée sur la tête du néophyte et la maintenir ainsi lout le temps de l'invocation

1. Cf. F. J. DÛLGRit, *Sphrayis,* P.lderborn, 1911. Dûlgcr est souvent revenu sur cette question dims *Anlikc und Chrislentum.* Voir spécialement *A. C.* I (1929) pp. 66-72 ; 73-79 ; 83-87 ; «8-92 ; 197-201 : 202-211 ; 229-235. II (1930) pp. 100-1IC ; 207-30(1. III (1932) pp. 25-62 : 257-260 IV (193-1) pp. 62-67 : 230. Cf. également F. Sagsahd, *Extraits de* 77i<w/ofr, (éd. *Sources chiliennes),* Paris, 19-18, *Appendice* F, pp. 23-1-239.
2. *ado. Marc.* III, 22 (III, -116, 2-1).
3. Voir précédemment, p. 26.
•1. Cl. notamment, 1·'. J. Dôlger, *Sacramentum Militia·, Das Kcnnmal da Soldalen, A. C. U* (1930) pp. 268-280.

à l'Esprit-Saint : « *advocans et invitans Spiritum Sanctum* » mentionne Tcrtullien. Cette prière était essentielle pour préciser le sens du rite qui se retrouve dans des contextes divers : pour les exorcismes, le baptême et peut-être déjà pour la réconciliation des hérétiques1. Ici son effet propre était de conférer le don du Saint-Esprit, de rendre le nouveau baptisé « chrétien ;› au sens plein du mot. Tertullien semble parfois rattacher à ce rite tous les effets positifs du baptême et confondre ainsi les plans8. Mais à vrai dire, les Pères du 11e et m® siècle n'éprouvaient pas le même besoin d'analyse que nous. C'est toute la cérémonie baptismale, envisagée comme un acte unique, qui faisait du catéchumène un initié parfait, un vrai fils de Dieu3, *a* A l'origine, remarque très justement J. Coppens, les diverses cérémonies sont étroitement juxtaposées, constituent une sorte d'unité

1. · Per nostram orationem ac manus impositionem Spiritum Sanctum consequuntur... · dira saint Cyfrien, *Ejdst.* 73, 9 *(C SEL.* 3, 785. 4). saint-Augcstin dira môme : · Manus impositio... quid est aliud nisi oratio super hominern . de *Bapt.* **III,** 16. 21 (F. *L.,* 13, coi. 119).

2. Λ· *Bapt.* 8, 1. Cette question des rapports du baptême et de la confirmation est l'une des plus difficiles de la théologie sacramenlalre. Un article de G. Dix. 77ic *Theology of Confirmation in relation to Baptism* (Glasgow. 1946) a suscité de nombreuses études en Angleterre, parues principalement dans la revue « *Theology* ·. On en trouvera la bibliographie dans *Eastern Churches Quarterly* (july-scptomber, 1916, pp. 403 ss.). Cf. L. Bouyer, *On the Meaning and Importance of Confirmation,* <lm* *Eastern Churches Quarterly,* **VII** (1948) pp. 95-102 ; E. Sagnard, *op, cit.* pp. 238-239; Dost Connolly, Nofe *critique sur ta publication de G. Dix, Clergy Heuictu,* 22 January 1946; voir la note de Dom Connolly dans *Ephcm. Liturgie#,* L **XII** (1948) pp. 150-151 ; et surtout la mise au point de G. W. **II.** Lampe, *the Seal of the. Spirit,* London. 1951. Ce passage de Tcrtullien ne représente pas l'opinion traditionnelle de l'Églisc du n* siècle : elle n'exprlmc pas non plus toute la pensée do Tcrtullien. Celte Interprétation sera néanmoins reprise par de nombreux Pères» notamment S. Cyprion.

3. Cette conclusion se trouve confirmée par J'iconographie chrétienne. Celle-ci en effet « ne prétend pas offrir la figuration réelle ni d'un rite ni d'un autre, ni en représenter les phases successives ; juxtaposant des éléments empruntés à ccs rites, elle cherche, dans une combinaison irréelle et de nature symbolique, ù évoquer l'ensemble de l'initiation chrétienne... Objectivement parlant» le sacrement de confirmation se trouve rendu avec le baptême ; intentionnellement parlant, cependant, il s'y manifeste comme constituant avec le baptême un complexe intime, tout en étant considéré comme rite du Saint-Esprit, distinct du rite baptismal... », L. de Bruvnr, *L'imposition des mains dans l'Art Chrétien Ancien,* extrait de *la Riuîsta di Areheotogia Cristiano, XX* (1913) pp. 131-134. L'étude du mot *confirmare* conduit à une conclusion semblable, cf. O. Van den Eynoe. *Notes sur les rites...* pp. 257-260. Cf. encore : L. Bouyrr, *art. cit.,* p. 99.

morale et l'onction est interprétée comme un rite intermédiaire entre le baptême et l'imposition des mains, participant à la fois aux effets des deux sacrements. Telle était la position certainement représentée par les écrits de Tertullien et de saint Cyprien : Fonction y complète les grâces du baptême, ménage la transition entre l'ablution et la confirmation, prépare au Saint-Esprit une demeure sanctifiée digne de sa venue[1]. »

Après l'imposition des mains, les deux premières étapes de la vigile pascale sont alors accomplies. Les nouveaux baptisés devenus par Fonction participants du sacerdoce royal du Christ ont désormais droit de prendre part au Banquet Eucharistique. Entourés de toute la communauté des fidèles, ils entrent dans le sanctuaire. Avec eux, debout, les bras étendus puisqu'ils sont désormais configurés au Christ mort et ressuscité[2], ils réciteront pour la première fois le « *Pater*[3] ». Devenus fils de Dieu par le baptême, ils peuvent désormais s'adresser à Lui comme à leur Père. Ils recevront ensuite le baiser de paix, le « sceau de la prière[4] »[5], puis ils communieront au Corps et au Sang du Christ, et goûteront à une coupe remplie de lait et de miel[5]. Ils revien-

1. J. Coppens, op. *cil.* pp. 355. Prétendre, comme l'a soutenu M. Welte. que, dès les premiers temps, l'onction xc rattache positivement ù l'imposition des mains, oblige, croyons-nous, à majorer les textes. Cf. B. Wrlte, op. ci/., pp. 22-23. 49-51, 80-81. La réalité historique parait en effet plus complexe ; cf. D. Van den Eynde, Le *deuxieme Canon du Concile d'Orange, Rech. Theol. Ane. Med.* XI (1939) pp. 97-109.

2. · nos vero non attollmus hintum. sed etiam expandimus, et dominicam passionem modulantes et orantes confitemur Christo », *de Oral.* 14 (I. 189, 12-13). Cf. F. J. I)(5I OER» *Dos* ers/e *GcM der Taeu/Unge in der Gemeinschuft der Brader, A. C.* II (1930) pp. 144-145 : Dom Wixj>bht, *Die Malercicn der Katakuinbcn Roms.* Fmeibiirg i. Brcisg. 1903» pp. 115-116 ; (voir les figures 43, 84, etc. Les bras sont parfois plus largement étendus que dans le geste actuel du prêtre pendant le chant de la préface.)

3. Cf. F. J. Dôi.oeb, article précédemment cité. .4. C. H (1930) pp. 142-156.

4. *de Oral.,* 18 (I, 191, 12). Cf. *Trad,* .tpo.d. 22 (p. 53) qui mentionne expressément ce rite ; F. J. Dôî.gkh, *Der Kass im Tauf· und Firmungs-ritual nach Cyprian von Karthago und lilppolgl* non *Rom, A. C.* I (1929)3 pp. 186-196. Tertullien n'atteste pas ce rite, mais rien ne permet de dire qu'il ne l'a pas connu.

5. *de Cor.* 3 (11, 158. 17-18) : « inde suscepti lactis et mellis concordiam praegustamus ». Ce rite doit sans doute se comprendre en fonction d'une typologie baptismale du Jourdain. Tertullien y voit aussi un symbolo do

(Iront, chaque jour durant une semaine pour entendre la catéchèse. Maintenant « illuminés », ils pourront comprendre ces mystères auxquels ils ont été initiés x.

VI

La foi, l'eau et l'esprit-

En tête de son traité, Tertullien nous parle de cette eau du baptême « qui nous lave des péchés et nous délivre pour la vie éternelle ». Ailleurs il nous dit qu'elle dissout la mort, qu'elle engendre à la vie du ciel, qu'elle sanctifie. Comment entendre ces expressions ? Sont-elles pour lui de simples images oratoires suggérées par le symbolisme lui-même, ou au contraire faut-il les prendre littéralement, admettre que l'eau intervient dans le baptême comme une véritable cause ? Nous touchons là une question théologique difficile et l'un des points sur lesquels catholiques et protestants divergent profondément3 ; les théologiens catholiques

l'enfance spirituelle ; cf. E. Dekkers, op. *cil.* pp. 205-207. Sur les nipprochôment» avec les religions à mystères cf. E. de Backrr, *op. cit.* pp. 332-350.

1. Telle était du moins la pratique ù la fin du troisième sicclc. Il s'agit moins d'une « discipline » d'ordre pédagogique ou prudentiel que d'une pratique fondée en doctrine : « Seule l'illumination baptismale initiait aux mystères» ainsi réservés» inaccessibles» sans être pour autant secrets ·, M. G. IlocQUARD, cite par II. I. Marrou, *op. cil.* p. 505. Nous devons cependant remarquer que notre traité s'adresse aux catéchumènes et suppose que ceux-ci connaissent le sens sacramcntaire des figures bibliques.

2. Breve bibliographic : R. Seeberg, *Lehrbuch der Dogmengeschichlc,* t. I, Leipzig, 1920,· pp. 446-151 ; F. J. Leenhardt. Pédotapftsme *Catholique et Pêdobaptisme Réformé, Études ThMogiquct et Religieuses,* XXV (1950) pp. 143-206 ; E. de Backbu, *op. cil.* pp. 141-113, 160-162 ; H. Doxdaine, *Im Baptême est-il encore le · Sacrement de la Foi*», Lrt *Maison-Dieu.* n° 6, pp. 76-87. Nous renvoyons également aux divers articles parus dans les *Dictionnaires de Théologie,* et aux Manuels : Tixeroxt, CayrÉ» etc.

3. Encore que la tradition protestante soit toujours restée divisée sur cette question, dans sou ensemble pourtant clic a eu tendance à n'envisager le baptême que comme un rite purement symbolique. K. Barth, (qui, il est vrai, représente un parti extrême, et dont l'opuscule a suscité de vives réactions) écrit par exemple : « Dans le signe et la figure? du baptême, Jésus-

eux-mêmes sont loin de s'entendre sur la réponse à donner x. Il n'est donc pas sans intérêt de rechercher celle qu'en donne Tertullien puisqu'il est pour nous l'un des plus anciens témoins de la tradition. Tout en reconnaissant que la question ne s'est jamais posée pour lui aussi nettement qu'elle se pose à nous, nous pouvons du moins par des approches successives essayer de cerner sa pensée.

Pour Tertullien, le baptême est d'abord un « mystère ». Que l'eau puisse effacer les péchés et nous acquérir la vie éternelle, c'est là un scandale pour l'esprit (c.2). Mais « ne convient-il pas aux œuvres divines de dépasser tout étonnement ? ». Pourtant, si la dernière démarche de l'homme est de confesser son ignorance et son impuissance, il peut dans une certaine mesure, délimiter le mystère et le circonscrire. Car ce n'est pas n'importe quelle eau qui a pouvoir de régénérer : seule est douée de cette vertu, celle qui l'a reçue de par l'autorité de Dieu. D'elle-même l'eau n'a pas cette propriété. Mais ▮ une fois Dieu invoqué sur elle, l'Esprit-Saint survient du ciel, s'arrête sur les eaux qu'il sanctifie de sa présence, et ainsi sanctifiées, celles-ci s'imprégnent du pouvoir de sanctifier à leur tour » (c.4). Cette union de l'eau et de l'Esprit est conçue par Tertullien sur le type d'une combinaison matérielle, d'un mélange, l'esprit étant encore à ses yeux une substance matérielle quoique subtile et ténue. Il ira même jusqu'à comparer cette union à l'infusion de produits médicinaux. Simple comparaison que nous aurions tort de forcer, mais révélatrice de sa pensée. La grâce

Christ parle de lui-même et de sou action en faveur du baptisé. Il *dit* au baptisé qu'il est mort pour lui aussi et que donc cc baptisé est lui aussi mort et ressuscité avec lui..· Dans le bîiptémc, Jésus-Christ *scelle* la lettre qu'il a écrite en sa personne et avec son œuvre, et que nous avons déjà reçu dans la foi en Lui... Le baptême sauve, sanctifie, purifie... Tout cela est vrai dans la mesure où il est vrai que le baptême nous *fait* authentiquement *pari* de tout cela... ·, *La doctrine ecclésiastique du Baptême,* trad. dans Foi *et Vie,* 47 (1949) p. 19.

1. Les théologiens se divisent en diverses Écoles, ‹ causalité physique », • causalité morale », ▮ causalité occasionnelle », ‹ causalité dispositive intentionnelle ». Le Concile de Trente (Session VII) condamna les erreurs protestantes, mais sans faire précéder ses condamnations d'un chapitre doctrinal positif. Il refusa donc d'entrer dans la controverse et de se prononcer pour une École.

baptismale va donc être transmise au néophyte comme une sorte de fluide très subtil, et cela par le moyen de l'eau. Tertullien dira ainsi que « l'esprit est lavé dans l'eau par l'intermédiaire du corps ». (c.4 et 7). L'eau exerce donc une véritable causalité. Nous parlerions même aujourd'hui de causalité physique.

Quoi qu'il en soit des influences stoïciennes qui chez Tertullien ont certainement inspiré de telles formules[1], cotte explication pour le fond sera celle de toute la tradition. Tertullien ici n'est pas un isolé. Il ne fait que recueillir et synthétiser des données éparses attestées durant tout le second siècle. C'est cette même doctrine que développeront les Pères des siècles ultérieurs, tant en Orient qu'en Occident. Au moyen âge encore, Hugues de Saint-Victor définira le baptême : . l'eau sanctifiée par la Parole de Dieu pour nous laver de nos fautes[2] ». Dans notre liturgie actuelle, lors de la bénédiction des fonts baptismaux en la vigile pascale, l'évêque chante cette préface consécratoirc, écho de la même conception traditionnelle : « Que l'Esprit-Saint, par l'immixtion cachée de sa divinité, féconde l'eau préparée pour régénérer les hommes... » Plongeant le cierge pascal dans l'eau consacrée, il demande par trois fois : « Que la vertu du Saint-Esprit descende dans la profondeur de cette fontaine et qu'il féconde tonte la nature de cette eau par son effet régénérateur ».

Assurément, rien ne nous autorise à penser que les Pères ont cru à une sorte de transsubstantiation de l'eau analogue à celle des espèces eucharistiques. Il est certain pourtant qu'ils se sont représentés le baptême et la confirmation sur le type de l'Eucharistie. Au récit de la dernière Cène répond dans le baptême la triple profession de foi, à l'épiclèse eucharistique l'épiclèse baptismale. Le baptême, pensent-ils, est constitué par l'eau et l'épiclèse qui la sanctifie. L'eau consacrée n'est alors rien de moins que le « véhicule » de l'Esprit-Saint et c'est par elle que la grâce se commu-

1. Cf. *de Rapt.* 4,1, p. 69. n. 3.
2. *de Sacram.* lib. II, part. C. c. 2 (P. *L.* 176, col. 443 A).

nique aux baptisés. De ce point de vue, Tertullien est en accord avec toute la tradition1.

Mais alors quel est le rôle de la foi dans le baptême ? SI l'eau a nous lave des péchés et nous délivre pour la vie éternelle », la foi est-elle encore nécessaire au sacrement 1 Tertullien ne songe pas à nier l'importance de celle-ci, cai le baptême « sacrement de l'eau » est aussi pour lui le « sacrement dc la foi2 ». Bien des textes peuvent le prouver Tertullien définit le baptême comme le « sceau dc la foi34»j il lui arrive meme d'identifier baptême et foi *. Nous trouvons chez lui cette séquence significative : confession de la foi –ı baptême « ou au moins ‹ connaissance de Dieu - baptême 56 Dans notre traité, il écrit de la même façon : « Ce qui est premier, c'est de prêcher, ensuite dc baptiser après qu'oi a prêché » (c.14). Plus loin il assure qu'une erreur dans b foi vicie radicalement le baptême (c.15). Et quand il vicn à examiner l'objection selon laquelle la foi seule suffirait i justifier le chrétien, il ne la réfute pas en niant le rôle de ll foi pour mieux mettre en valeur le baptême ; il se borne i affirmer que la foi a maintenant besoin de « revêtir » l· baptême (c.13). Cette réponse est significative. Pour lui foi et baptême s'organisent en une seule économie de saluti

Mais il semble qu'il faille aller plus loin. Dans les passage que nous venons de relever, il est remarquable que la fo

1. Cependant peu à peu, s'est dégagée une conception moins matérielle une réflexion plus approfondie des rapports du matériel et du spirituel. ‹I sensible ft de l'intelligible· ont permis tant à saint Augustin qu'en Oricr aux Pères Cappadocicn* dc proposer des formules qui déjà évoquent cell quo retiendra la théologie médiévale. Celle-ci, on le sait, définit les sacn inents comme les signes sensibles et efficace» d'une grâce spirituelle.

2. dc Anima. 1,4(1, 299, 22) ; ado. Λfare. 1,28 (111, 329,28) ; de Pud. XVII 16(1, 26t. 23).

3. *Spect.* 24 (I, 24. 14) ; de Cor. 11 (II, 177. 31-32).

4. de Pud. XVIII, 1344 (I, 261, 1 ci 13) : · ante ildcm... mile baptisma Le terme · *fidelis* » désigne le chrétien baptisé. Cf. St . Tbbvwkn, *Sprachlichi fadeidimgsuxutdel bel Tertiillian,* Paderborn, p. 29 : H. Schmeck, · *Jnfidelis Vigilia· Chrisfianar,* V (1951) pp. 129-147. Au ch. 18 ‹le notre traité, Tcrtullh identifie de la même façon · chrétien * et ‹ baptisé ·.

5. Ex. : *ne Car. /*to. 56 (III. 116. 3) : *de Cor.* 11 (IL 177. 31-32) ; *de Ce ftes.* 47 (III, 97. C) : · ne ne dc hta tantum vita putes dictum, quæ ex ili per baptisma in novitate vivenda est... » ; de Prrsc. XXXVI, 5 (II. 16,20).

6. Tu. CaMRf.OT, *art. cil.* p. 826 ; 11. Dondaine, *url. cil.* pp. 79-87.

est toujours nommée la première. En désignant le baptême comme « sacrement de la foi » ou « sceau de la foi », Tertullien ne le réduirait-il pas à n'être que la a proclamation par Dieu du salut de l'homme » et sa manifestation extérieure ? *« Sacramentum fidei », « signaculum fidei »,* ces formules, il faut le reconnaître, sont ambiguës. Ce que nous avons dit précédemment permettrait de lever cette ambiguïté dans le sens d'une efficacité réelle du sacrement si d'autres passages ne suggéraient une interprétation différente. Car beaucoup semblent ne tenir compte que de l'engagement personnel du chrétien. Dans le chapitre que nous citions plus haut, où Tertullien se propose de prouver la nécessité du baptême, il ne fait de celui-ci qu'une condition légale qui dépend uniquement dc la volonté du législateur. Dans ce texte le rôle du sacrement demeure accidentel par rapport au résultat final. Si le salut est acquis au cours du rite baptismal, il ne semble pas qu'il le soit par le rite lui-même.

Deux comparaisons auxquelles Tertullien recourt souvent mettent encore en relief cet aspect d'engagement personnel. C'est celle du serment militaire et celle du contrat juridique.

Tertullien, en effet, rapproche fréquemment le baptême, « *sacramentum fidei* », du « *sacramentum militiae* » ou serment militaire[1]. Le vocabulaire favorise le parallèle et nous savons qu'à cette époque le serment comportait une valeur religieuse. Π « consacrait » le soldat au service dc l'empereur, du » *Kurios* », titre divin. La formule même du serment pouvait s'interpréter comme une reconnaissance du culte impérial[2]. Ceci explique que Tertullien juge ces deux serments contradictoires[3]. Dans ce contexte, le baptême se définit donc comme le serment qui engage le chrétien au service de Dieu, et si les circonstances l'exigent, jusqu'au martyre x. Le parallèle peut encore se préciser. L'enrôlement

1. *ad Mart.* 3 (P. L., I, col. 621 A) : *Sprrt.* 24 (I. 2-1. 14) ; *de Cor.* 11 (II. 175. 5) ; Xcorp. 4 (I, 153,14 et 17) ; *de Idol.* 19 (1,53. 15), etc. CLJ. de Ghel i.inck, E. de BxcKEit... *Pour l'histoire du mot Sacramentum,* 1924, pp. 66-71.

2. Cf. F. J. DÔf.GRR» *.Sacramentum* *A· C.* II (1930) p. 280 ; voir *Apot.* XXVI!-. 4 et XX XII. '· Çf. ®lt. · . p :r !.. ('hua: a. *Suppl, D. B.,* taxe. XXIV, col. 20(1-223 (spécialement col. 225).

3. *tie Cor.* 11 (H. 175, 5) : *de Idol.* 19 (I, 53, 15).

4. *Scorp.* 4 (I, 153, 14 *»>.).

du soldat se trouvait attesté au dehors par le « *signaculum* c'est-à-dire par un signe extérieur, un tatouage sur le br; par exemple1. De la même façon, le serment divin, d Tertullien, se trouve marqué du sceau du baptême, « *sign culum fidei* ». Dans cette perspective, le baptême se ram nerait donc à une sorte d'attestation extérieure de la f et de l'engagement du chrétien. Le sceau étant la répon de Dieu au serment de l'homme, le baptême ne serait pli que le signe de la foi.

La même expression de « *signaculum* » apparaît enco dans un autre contexte, juridique cette fois. 11 désigi alors le sceau apposé sur un acte légal pour en garant l'authenticité et le caractère inviolable. · *Sacramentum* évoque ici la prestation du serment au moment de la co elusion de l'acte juridique2. A partir de ces définitior Tertullien interprète le baptême comme une sorte de pac conclu entre Dieu et l'homme, pacte qui a pour objet foi et qui entraîne des obligations contractuelles. L'homr promet sa foi à Dieu, Dieu en retour lui assure la vie ét< nellc. Il y a dans le baptême engagement de l'homme promesse de Dieu, » *testatio fidei cl sponsio salutis* » suiva l'expression meme du *De Baptismo3*5 Le même traité paj encore de « *obsignatio fidei* ' », « *lex Unguendi3* ». Ailleu Tertullien emploiera d'autres expressions : « *pactio fidei6*7 « *conventio fidei'* », « *sacramenti testatio3* ». Chacune de c

1. Cf. F. J. DÔLCBR, *Sphrayis,* pp. 32-37 ; « *Sacramentum MUitte* ». .4. C. (1930) pp. 26S-280 ; Λ. Kolpino, *Sacramentum TerluUianeum,* Rcgcnsbo Münster, 1918, pp. 86-37. Cf. de *Speci.* 24 (I, 21,14 ct 17 ct 25) : «... advert quem in signaculo fidei »; *Scorp.* 4 (I, 153, 17); *de Proexcr.* 40 (II, 51. (dans ce dernier texte il ne s'agit plus de la consignation militaire, mids colle des initiés dans le culte do .Mithra) ; de Cor. 11 (II, 177, 31-32), etc.

2. Cf. F. .1. DÔLGEK, *Sphragis.* pp. 28-34 ; J. Ckehan, *Early Christ Baptism and lhe Greed.* London 1950, ch. V, pp.96-110; Λ. Beck, *Boemisti Bcchi bel Terlullian mid Cyprian,* Halle a. d. Saule, 1930.

3. *de Bapt.* 6, 2.

4. *de Bapl.* 6, I ; 13, 2 : de *Pud.* 9, 16 (I, 238, 5) ; *de Pam.* VI, 16 (Hemmer, p. 29.)

5. *de Bapt.* 13, 3.

6. *de Pad.* 9, 16 (I, 238, 5) ; *de Pud.* 12, 9 (I, 242, 19-22).

7. *de Anima,* 35, 3 (I, 360, 27-29).

8. de Cor. 13 (II, 183, 46).

formules se rapporte à des institutions déterminées du droit romain[1].

Le type de contrat auquel Tertullien se réfère de préférence est celui de l'affranchissement des esclaves ou celui de l'adoption[2]. Dans celte sorte de contrat en effet, les parties ne sont pas sur le pied d'égalité : c'est celle qui prend l'initiative du pacte qui dicte à l'autre sa volonté. La transcendance de Dieu n'est donc pas méconnue ; pas davantage sa bonté, puisque ce sont les affranchis ou les adoptés qui bénéficient du contrat. Mais Tertullien doit sentir combien sa comparaison est encore déficiente, puisque, nous l'avons vu, il emploie toute une gamme d'autres expressions juridiques. Leur multiplicité même suffit à prouver que tous les modèles invoqués se révèlent insuffisants pour rendre compte du contrat baptismal. Et indirectement, ils attestent l'originalité de ce « *signaculum fidei* ».

Ces deux présentations du baptême, serment et contrat, en dégagent certainement un aspect réel et traditionnel. Respectent-elles assez cette efficacité du sacrement affirmée par ailleurs ? Il ne le semble pas. Dans le baptême-contrat comme dans le baptême-serment, le rite n'est plus qu'une clause extérieure. Si dans le baptême, la foi s'échange contre la vie éternelle ou si la cérémonie n'est plus qu'une attestation extérieure de la foi, on voit mal comment réintroduire l'efficacité réelle de l'eau. Si le sacrement n'est plus que l'occasion du salut, peut-il aussi en être cause ? Finalement, comment la grâce est-elle donnée, dans le baptême ou par le baptême ?

Deux remarques peuvent nous aider à éclairer la pensée de Tertullien et les difficultés qu'elle nous pose.

D'abord, nous avons tout lieu de croire que, dans son interprétation du terme « *sacramentum* », Tertullien joue

1. Cf. J. Chehan. op. *cit.* pp. 98-102, qui envisage successivement In • *stipulatio* », Γ< *adoptio* », le « *pactum* ».
2. Cf. *ado. Marc.* V. 4 (HI. 582. 2 s$.) : *de Anima.* 34 (I. 359. 19) ; Ibid. 35 (I, 36t. 2) ; *de Car. Res.* 57 (III, 117. 25-118, 9) : *de Pud.* 9, 16 (I, 238). П y aurait beaucoup d'autres traits ù glaner, quand Tertullien par exemple explique le nom de Père ou de frères, etc.

une fois de plus sur les mots. Il profite de la polyvalence de l'expression pour en revaloriser l'ancienne signification romaine. Mais dans d'autres passages de scs œuvres, comme dans les traductions latines de la Bible, le mot « *sacramentum* » présente un autre sens, spécifiquement chrétien cette fois, Il sert à traduire le mot. grec « musterion » avec toute ss richesse cl sa complexité. Et cet emploi chrétien du moi « *sacramentum* » nous met sur la voie d'une interprétation assez différente, très proche de l'acception moderne. Dans ce cas il incluerail bien l'idée d'une véritable efficience[1].

Il nous faut remarquer en second lieu le rite particulier que vise Tertullien lorsqu'il identifie « *sacramentum* » è « *juramentum* ». Dans la plupart des cas, ce n'est pas k profession de foi concomitante à l'immersion baptismale, mais la renonciation à Satan précédant le rite lui-même: Tertullien étend ensuite au baptême tout entier ce qui littéralement ne se vérifie que de l'un de ses éléments. Il y a donc une sorte de glissement dans l'emploi des mots[2].

Mais il reste que la pensée de Tertullien demeure asseï obscure, voire contradictoire. Dans plusieurs passages, nous l'avons vu, il attribue à l'eau une véritable causalité, Dans d'autres contextes, au contraire, il semble donne] toute l'importance à la foi, jusqu'à estomper la nécessité

1. Le sens de ce mot n fait l'objet de nombreuses discussions et in biblifl graphie est considérable. Nous ne retiendrons que les titres suivants ; J. j>b Giikixinc.k, E. de Backek, *Pour l'histoire du met « Sacramentum »* Louvain. 1924 ; F. J. D&i.ger, *Sacramentum Militiw, A. C.* II (1939) pp. 26S 230 ; du mémo, *Sacramrnlum Infanticidii, A. C.* IV (1934) pp. 188-2001 M. Sainio, *Semasiolofji&chc Untersuchuiujen iïber die Entstchuny der christll chcn Latinilact,* Helsinki, 1910. pp. 75-86 ; A. Harnack, *Militia Christi* Tübingen. 1905, pp. 33-34, GO-70; A. Kolping, *Sacramentum Tertullianeuni* Kcgcnsberg-Münsler. 1948. — Tenant compte de ces travaux, nous avon cru devoir traduire « sacramentum » non pas par serment (ce qui n'nnral le plus souvent aucun sens)» mais par « mystère ». ou même par « sacri ment », donnant alors à ce terme le sens de « res sacra salutaris arcana j Dans l'œuvre de Tcrtiillieti. nous trouvons même des emplois de « sacri mentum » qui évoquent l'usage moderne : par exemple ln formule : « saert mentum baptismatis et eucharistie », *ado. Marc.* IV» 34 (III, 534, 15B *de Pud.* XV, 6 (I, 251, 13). Cf. J. de Gukllinck, op. *cit.* pp. 99-110.

2. Il y a pourtant de nombreux passages ou Tertullien envisage la « foi! en tant que telle ; ex. *de Pud.* IX, 16 (I, 238. 5) : « ... quo fidei pactionet interrogatus obsignat », qui ne laisse place à aucune ambiguïté.

du sacrement de l'eau. Comment Tertullien conciliait-il des points de vue qui, tels qu'il les présente, paraissent s'exclure réciproquement ? Précisément, il ne cherche pas à les concilier. Il juxtapose sans harmoniser, et il ne semble même pas se rendre compte qu'il se contredit lui-même. De telles inconséquences sont bien caractéristiques de sa manière[1]. Avant d'être un théologien, Tertullien est un orateur. Dans toutes ses œuvres, c'est toujours un avocat (pii parle et. qui n'a d'autre souci que de gagner son procès et d'écraser ses adversaires. Dès lors, tous les arguments lui paraissent bons. Selon les besoins du moment ou les parties en présence, il développera tel aspect de la question ; un peu plus loin, il en soulignera un autre, cl, comme à chaque fois, il développera chacun de ces points de vue unilatéralement ut jusqu'à leurs extrêmes conséquences, sans jamais viser il l'équilibre de la doctrine, il se trouve amené à des contradictions dont il n'a nul souci. Dans le cas du baptême, il se trouve en présence d'éléments divers, tous traditionnels, il ne veut en abandonner aucun. Mais au lieu d'en dégager la complémentarité ou de préciser leur connexion, il se borne à les juxtaposer. C'est ce qui rend si diiTicile l'interprétation de son traité pour en dégager une pensée théologique.

VII

Langue et style[2]

Le *De Baptismo,* à côté de périodes oratoires, de raccourcis puissants, présente aussi bien des passages négligés

1. Les développements que Tertnllien consacre dans le *de. Pernitentia* nux reports entre la « pénitence » et le « baptême » en offriraient un nouvel exemple. CL Λ. d'Alès, op. pp. 33Ô-339: « Dans son effort pour accorder ensemble des vérités fragmentaires, il multiplie les formules incisives ....mats pour équilibrer sa doctrine, il a manqué h Tertullien la notion précise du caractère sacramentel, » (p. 338).

2. Parmi les nombreux travaux, nous signalerons : IL Hoppe, *de Sermone. TertuHianco qiitrsllones selcelic,* Marburg, 1897 : du même auteur : *Syntax unit Stil des Tertultian,* Leipzig, 1903 ; *IMtraege zur Sprache. und Krlttk*

et confus. Si certaines de ces obscurités peuvent être mises au compte de la tradition manuscrite, dans la plupart des cas, la responsabilité en revient à Tertullien. Déjà saint Jérôme et Lactancc regrettaient que son style et ss langue fussent si difficiles[1]. De nos jours, un connaisseui comme Norden confirme ce jugement[2]. C'est pourquo un lecteur initié au seul latin classique risque d'être décon certé par le latin de Tertullien. Cette langue spéciale qu est la sienne, est désignée aujourd'hui par les philologue: sous le nom de « latin des chrétiens ». Harnack voulait ci attribuer la paternité à Tertullien lui-même[3]. Mais comme l'a montré depuis Mgr Schrijnen, il n'en est que l'un des premiers témoins[4], car sa langue suppose déjà un développement linguistique considérable qui est peut-être er partie l'œuvre des traducteurs de la Bible. 11 reste vrà toutefois que Tertullien, mieux qu'aucun autre, a su profite! des possibilités que lui offrait cet idiome nouveau. 11 en a usé d'ailleurs avec une grande liberté car, même en gram

Tertullians, Lund, 1932 ; E. Lofstrdt. *Zur Sprache Tertulliani,* Lund. 1920 <lu même: *Syntactica,* 2. t., Lund. 1928 et 1933; G. Thohnrli.. *Studia Ta tuUianea,* Ï-1V. Upsala. 1918-1926 ; L. Bayard. *Le ÎMiin de saint Gypprícn* Paris. 1902 : H. Jaxssen. *Kulfiir und Sprache. Zur Geschichtc der allé Kirche im Spieyel der Sprachentwickluny van Tcrluliian bis Cyprian,* Nünèguf 1938 ; J. Sciiiujnen-Moihimann. *Studirn :ur Syntax der liriefe* des h *Cyprian, 2* t.. Nünègue. 1936. 1937. Enfin, nous signalerons la brève mal suggestive élude de Cic. Mohrmann sur k· I-atin des chrétiens : Trail *caractéristiques du latin des chrétiens, Miscellanea Mercali,* Vatican. 191(pp. 437-166. Au sujet du titre de l'article, cf. J. ni Ghellinck, *Latt chrétien ou langue latine des chrétiens, Et, class.,* 8 (1939) pp. 4 19-178.

1. « Tertullianus fuit omni genere litterarum peritus, sod in eloquent] parum facilis et minus comptus et multum obscurus fuit» ergo ne hic quidci satis celebritati* invenit ·, Lactance. *Din. Instit,* V» I. (P. ?... 6. coi. 551 Λ • Tertullianus creber est in sententiis. sed difficilis in loquendo... ». SAra Jérome. *Enisi.* LVIIf. 10 *(CSEL,* LIV. 539. 9-10).

2. E. Norden. *Die Antike Kuns!prosa vom V!v Jahrbundert u. Chr. bis t die Zell der Renaissance,* 4 rd., Leipzig, 1923. t. 2. p. 606.

3. Λ. Harnack. *Geschicklederaltkirchlichen LiVeratur, ï,Dic Gebertleferun nnd der liestand,* Ixdpzlu. 1893, p. 667. j

•I. J. Scinu.rNEN. *Collectanea Schrijnen,* Nimrgiie. 1939, pp. 350 ss.; di meme auteur. *Le Latin chrétien devenu tangue commune, Rev. Et· Lat.* XII (1934) pp. 109-116 ; Gu. Mohrmann. */oc. cil.* pp. 437-138 ; du même autrui *Le Latin Commun et le Latin des Chrétiens, Vigilite Christian#,* 1 (1941 pp. 1-12.

maire, il n'a jamais su se plicr à d'autre règle que la sienne[1].

Trois facteurs de différentiation semblent être intervenus pour l'élaboration de celte langue chrétienne, et notre traité nous les laisse entrevoir : l'influence grecque, celle des traductions latines de la Bible, enfin le parler populaire.

L'influence de la langue grecque fut prédominante au début[2]. On sait que jusqu'à la fin du deuxième siècle elle fut la langue de l'figlisc. Notre traité lui doit beaucoup pour son vocabulaire, et cela tient à son sujet. La langue latine en effet a eu recours à une langue étrangère pour les termes qui concernaient les institutions et les choses concrètes de la vie et de l'idéologie chrétiennes. Par contre, dans le domaine des idées chargées d'une valeur affective, le vocabulaire est resté exclusivement latin[3]. C'est là une règle que les missionnaires redécouvrent expérimentalement aujourd'hui dans leurs jeunes communautés chrétiennes[4][5] Parmi les mots d'origine grecque, citons : *apostolus, baptisma, baptismus* ou *baptismum* et le dérivé *baptizator* (néologisme), *eleemosyna, episcopus, diaconus, laicus, presbyter, charisma, ecclesia, euangelium, lurresis, schisma, idolum, paralyticus, pascha·', pentecostes, pharisiens, ichlus, diabolus, amartia, agape, abyssus, prophetia.* I.a langue grecque a eu également une influence sur la syntaxe, mais

1. · Tertullien est un styliste si personnel qu'on ne pourrait le considérer comme un témoin sûr ni de l'usage linguistique, ni des tendances stylistiques de son temps. Il emploie la langue des chrétiens d'une manière très individuelle et souvent artificielle. Sa langue et son style portent toujours l'cm· preinte de sa |H*rsonnalité exceptionnelle..· », Cu. Mohrmann, /.es *éléments vulgaires du lalin des chrétiens, Vigilia Christlanœ,* 11, (1948) p. 89-101, 163-184.

2. Cf. Cu. Mohrmann, *Tes emprunts* grecs *dans la latinité chrétienne, Vigilia·. Christiana* IV (1950) pp. 193-211 ; M. Saïnio, *SetnaSiologische Uùïersuchttngcn uber die EnMrhung der christlichen Lalinitaet,* Helsinki, 1940, pp. 55-1U1 ; Λ. i>'Ai.ks. *Tertullien Helléniste, lira. Et. Grceq.,* L (1937) pp. 329-302. Pour une vue d'ensemble sur révolution de la langue de rÉgllsr, cf. G. Bardy. *Jm Question des Langues dans TÉglise Ancienne,* t. I, Paris 1918, pp. 52-113.

3. Cf. Cn. Mohrmann, *Traits caractéristiques....* pp. 439, 457 ss.

4. Cf. W. Buhlmann, *Die christliche Terminologie als missionxmclhodisches Problem, dargeslcllt am Swahili und an andern Eanlusnrachcn.* Schoneck, 1850.

5. Les Pères font souvent dériver pascha de ποίσχπν.

qui se laisse moins facilement discerner, car souvent cil n'a fait que renforcer ou stimuler un usage latin, soit u usage archaïque conservé dans la langue populaire, soi un autre usage particulier, cultuel et surtout juridique Ainsi pouvons-nous relever dans le *De. Baptismo* Tempi de l'interrogation indirecte introduite par la particule *si* celui du parfait *credidi* comme présent, l'infinitif fina le *in* instrumental, la construction de *benedicere* avec l'acci satif. etc...

A côté de ces emprunts, nous rencontrons aussi des « néol gisincs n proprement dits ; le plus souvent ils ont été intr duits par les traductions de la Bible qui cherchaient à rend certaines expressions du grec. Ainsi les dérivés de *caro* e de *spiritus* (qui préalablement sont devenus les équivalen de σάο et πνεύμα) : *carnalis, spiritualis, carnalifer, spir tualiler* ; certains verbes en *ficare : glorificare, sanclifîcai* ou encore *: regenerare..* Plus importants sont les « sein siologismes1 n. Par là les philologues désignent les term qui, existant déjà dans la langue commune, ont acqu dans un milieu bien différencié (telle une communau cultuelle) un sens technique et spécifique qui devie) exclusif des autres sens. Dans notre traité, nous trouvoi un grand nombre de ces emplois : *judicium, salus, spad delictum, confiteri, consequi, dignatio, fides, traditio,* etc. Sinoi approfondissons le sens nouveau de chacun de ces mot nous constatons que tous sont chargés d'une valeur affecti' indiscutable. Parfois même nous pouvons deviner comme: s'est faite cette spécialisation. Ainsi les traducteurs de l Bible ont évité d'emprunter le mot *musterion* et ont cho: *sacramentum,* sans doute parce que *musterion* se trouve trop compromis par les mystères païens3. De même, *arcai* fut réservé pour désigner les cérémonies païennes ou hér tiques et prit une nuance péjorative ; de même *perversité* etc...

1. Cf. Ch. Mohrmann, *Traits caractéristiques..,'* p. 452.
2. Cf. St. W. J. Treuwen, *Sprachllchcr lfcdculunqsivandel bci TrrtullB* Paderborn, 1926 : M. Sainio, op. *cit,* pp. 28 ss.
3. CL p. 52, n. 1.

En troisième lien, la langue de Tertullien a gardé nombre d'éléments « vulgaires ». Comme l'a relevé Ch. Mohrmann, l'idiome des chrétiens aux premiers siècles était beaucoup plus proche de la langue populaire que de celle des lettrés[1]. En particulier, l'église africaine à ses débuts se recruta surtout (les Actes des martyrs nous l'attestent) dans les classes pauvres des villes et des bourgs. La langue de Tertullien porte la marque de ses origines. Celui-ci n'hésite pas à employer des mots très communs : *lavacrum, adversarius,* et même des expressions vulgaires *mentior, sceleratissimi.* Cette influence se traduit aussi dans la syntaxe : tout purisme en est absent et manifestement elle reste indifférente aux règles traditionnelles de la langue. Nous pouvons relever par exemple l'emploi de l'adjectif à la place du génitif adnominal *(purgatrices aquæ),* ou l'emploi de la troisième personne du singulier comme indéfini, l'abondance des constructions avec *quod, quia, quoniam, ut* au lieu de la proposition infinitive, la multiplication des conjonctions et adverbes qui donnent à la phrase quelque chose de rugueux, de rocailleux, etc...

Mais Tertullien n'est pas seulement un chrétien π latin », il a reçu aussi une formation littéraire et juridique très soignée. De sa formation juridique, il garde une sorte de prédilection pour certains arguments (cf. c. 6; c. 13) et aussi un vocabulaire technique : *prescriptio, lex, obsignatio, adlcctio, edictum, digestum, compendium, adimpletio.* La rhétorique aussi lui est familière, et comme il appartient à une époque « décadente » du point de vue littéraire, qui déjà laisse pressentir la fin de la culture antique, sa rhétorique sera marquée par une certaine recherche ou préciosité[2]. 11 en est de même chez, son contemporain Apulée. Le *De Baptismo* nous dévoile certains des procédés auxquels recourt Tertullien : les parallélismes, par exemple : *simplicia*

1. Cf. Car. Mohrmann, *Les déments uulgaircs du Latin des chrétiens, Vtgilte Christiana,* II (1948) pp. 89-10!, 163-181.
2. Nous dirions mtaw un caractère scolaire ; cf. H. I. Marrou, *Saint Augustin et la fin de la culture, antique.* Paris, 1938, pp. 89-94 (voir du mémo auteur. *Retractatio,* Paris, 1949, pp. 673-674).

quasi vana, magnifica quasi impossibilia (2,2) *spiritus* oi *imperium, caro ab ministerium* (4,5) ; les assonances : *quan tula... tantulum* (10,2) ; les répétitions : *veniant, venian* (18, 5) ; les jeux de mots : *salvo salva pax, summum summus constantia circumstantia* (17), *decipere decipi* (18,3), *fidei tua, fides tuta* (12, S) ; les clausules, surtout aux fins d(chapitre : *scit lancea militis* (9) etc. Celte recherche di rythme l'entraîne à écrire *struere* pour *instruere, pareri* pour *apparere, scribere* pour *inscribere* ou à bouleversa l'ordre des mots : *baptismum benedici* (9). .Mais tous ces procédés, ces « ficelles », ne sauraient finalement rendit compte du style de Tertullien. Les aurions-nous relevées et analysées une à une qu'il resterait encore une chose qui les fait toutes oublier et qui, elle, ne se laisse pas cataloguer ; c'est le souille qui « anime, vivifie et passionne tout » et qu'on peut bien appeler le génie de Tertullien. Comme l'écrit encore P. de Labriolle, a sa prose de combat a d'étranges raccourcis qui la rendent parfois redoutable ; mais c'est un gain pour l'esprit que d'avoir réussi à en percei les obscurités[1] ».

VIII

Manuscrits et éditions

Toutes les éditions du *De Baptismo* jusqu'en 1916 n'ont fait que reprendre celle de Paris de 1545, longtemps atlril buée à Jean Gagny (Gangneius), due en réalité à .Martin Mesnarl. Celle édition reproduit un manuscrit, aujourd'hui perdu, apparenté, semble-t-il, au *Codex Agobardinus,* du IX® siècle, l'un des meilleurs témoins des écrits de Tertullien. En marge elle présente quelques variantes, peu nombreuses, des références à l'Écriture, deux ou trois notes explicatives.

1. P. »k Laujuolle, *Histoire de la littérature lutine chrétienne,* 3 éd.» Paris, 1947, t. I. p. 156.

Le premier qui après Mcsnart édita notre traité, Sigismundus Gelenius (Bâle, 1550) utilisa, outre l'édition précédente, un autre manuscrit *(Codex Masburensis),* aujourd'hui perdu. Mais Gelenius n'ayant pas pris soin de nous indiquer scs sources, nous sommes dans l'impossibilité de distinguer entre les emprunts qu'il fit. à ce manuscrit et ses propres corrections.

En 1916, Dom Wilmart découvrit par hasard dans un manuscrit du xin* siècle, de la bibliothèque de Clairvaux (aujourd'hui à la bibliothèque de Troyes), cinq traités de Tertullien qui faisaient suite à dix-sept discours d'Eusèbe d'Emèse. Parmi eux se trouvait le *De Baptismo*1. Ce nouveau manuscrit présente quelques déficiences : l'ordre des chapitres est bouleversé, de façon incohérente ; il y manque toute la fin de noire traité, à partir du premier tiers du chapitre 18 ; certains passages sont corrompus. Mais il présente quantité de variantes, différentes du texte connu jusqu'alors. Certaines étonnent au premier abord. C'est pourquoi les premiers éditeurs gardèrent leur préférence au texte reçu, par exemple le P. d'Alès, Mr Borleffs dans sa première édition de 19312. Mais une comparaison plus attentive du texte de Mcsnart avec le manuscrit de Troyes devait révéler la supériorité de ce dernier34 Comme certaines leçons de Mcsnart, même quand elles divergeaient du manuscrit *T,* présentaient un sens satisfaisant et une construction conforme an style et. à la syntaxe de Tertullien, Dôlgcr avait naguère émis l'hypothèse d'une double rédaction de ce traité par Tertullien lui-même·*. Mr Borleffs, lors de sa première édition, avait lui aussi supposé que les variantes de l'édition Mesnarl représentaient des corrections du texte primitif de la propre main de Tertullien. Aujourd'hui, il écarte l'une et l'autre hypothèse et. affirme

1. Cf. Dom Wn-MAirr, *I# Souvenir d'Eusèbe d'Emisc, Analecta Bolhtndiana,* XXXVIII (1920), pp. 248-252.
2. Parue dims la revue A/riéaio.-tyn··, 59 (1931).
3. J. W. Pu. Boni.ta'rs, *La Valeur du Codex Trecensis de Tertullien pour la Critique de texte dans le Traité De Baptismo, Vigilia·. Chrislianec,* II, (1948) pp. 185-200.
4. CL F. J. DOlgi'ii, *Tcrtuilian ilber die Blultaufe,* .1. *C.* II (1930) p. 118.

la priorité absolue du texte du *Codex Trecensis.* A la suite de notre propre travail, nous nous rallions à cette opinion. ,

La présente édition[1] prend donc connue texte de base· celui du manuscrit *T.* Nous n'avons donné la préférence^ aux variantes de l'édition Mesnart que dans les passages! où celles-ci nous ont parues plus conformes à la syntaxe,! au style et. au vocabulaire de Tertullien. Le texte que nous présentons diffère très peu de celui qu'a établi Mr BorlefÏM dans sa dernière édition de 1948. Nous nous sommes même ralliés le plus souvent â ses corrections. Nous avons cru devoir réduire l'apparat critique au minimum, et n'avons retenu? que les variantes présentant un sens nettement différent.! Pour une étude scientifique du texte du *De Baptismo;* il ' suffira de recourir à l'édition de Mr Borlcffs de 1931 où letl moindres variantes sont relevées. Nous avons cru bon de joindre à cette édition certaines notes explicatives ou grammaticales[2], mais en visant à la brièveté et sans multiplier les références. Nous avons séparé les notes philologiques» du reste peu nombreuses, des notes explicatives ; la lecture du texte français sera ainsi allégée. Notre traduction a essayé le plus possible de rester littérale. En fait, elle a dul parfois s'écarter du mot â mot latin, soit pour aider à : l'intelligence du texte, soit surtout pour rendre en frança· un peu de la vigueur du style de Tertullien.

Nous sommes heureux de remercier ici le R. P. Th. Camelot; et Mlle Ch. Mohrmann qui ont bien voulu revoir nôtres traduction et nous encourager de leurs précieux conseils» Grâce à eux, nous espérons avoir élucidé ce texte, l'un dora plus riches et des plus actuels peut-être pour remettre en··, valeur une spiritualité baptismale.

1. Pour rétablissement du texte de ce Imité, outre l'article de r>il« iiûiu .kfjcç précédemment cité, nous avons consulté les notes de l'édition cri< tique que luî-méme n donnée dartst In revue ALié/no.sva·'59(1931), (compfl tant également un « index » do 50 pages), les diverses études de E. J. DôlgeJ$ duns *Antihr. und Chrixtentum,* particuliérement en 1929 et 1930 (et par lofe quelles l'auteur préparait une édition critique do ce traité qu'il n'eut pat le temps d'achever), les remarques de IL Koch dans *Theotoyische Litem turzeitung,* 1932, n· 26, col. 588-599, enfin les notes philologiques <k Pu, Boklkffs dans *PhiMogischc Wochenschrift,* 51 (1931) col. 251-255

2. Elles se borneront à illustrer les remarques du chapitre précédent·

Bibliographie

Œuvres de Tertullien

Nous les citons d'après l'édition du *Corpus de Vienne* (abrév. C. S. *E. L.).* Jusqu'à ce jour, trois volumes en sont parus :

Pars Prima : vol. XX, dù à A. Reifferscheid et G.Wissowa, en 1890 (abrév. I.)

Pars Secunda : vol. LXX, dù à Æ. Kroymann, en 1942 (abrév. II.)

Pars Tertia : vol. XLVII, dû également à Æ. Kroymann, en 1906 (abrév. III.)

L'Apologétique a été éditée à part, dans la même collection, par H. Hoppe, et constitue le volume LX1X, paru en 1939.

Nous citons le *de Ptenitenlia* d'après l'édition qu'en a donnée P. de Labrioixe dans la collection « Hemmer et Lejay », en 1906 (Paris).

Pour le *de Pudicitia* et. le *de Pnrscriptione,* nous indiquons aussi les chiffres des paragraphes de l'édition de P. de Labrioixe, dans la même collection ;pour le *de* Anima ceux de l'édition de J. II. Waszink (Amsterdam, 1947).

Les autres œuvres de Tertullien, non encore éditées dans le *Corpus de Vienne,* sont citées d'après le texte de la *Patrologie Latine* de Migne (t. 1 et 2).

Études sur Tertullien

A. d'ALÈs, *La Théologie de Tertullien,* Paris, 1905.

E. de Backer, *Sacramentum, Le mot et Vidée dans Tertullien,* Louvain, 1911.

Th. Brandt, *Tertullians Ethik,* Gütersloh, 1928.

E. Dekkers, *Tertullianus en de Geschiedenis der Liturgie,* Bruxelles-Amsterdam, 1947.

P. de Labriolle, *La Crise .Montaniste,* Paris, 1913.

J. Lortz, *Tertullien uls Apologet,* 2 t., Münster, 1927-1923

P. Monceaux, *Histoire Littéraire de L'Afrique chrétienne* t. I, Paris, 1901.

Ch. Mohkmann, *Tertullianus, Apologeticum.* En Ander Gcscbriften vit Tertullianus Voor-Montanistichen Tijc Ingeleid, Vertaald en Tœgelicht, Utrecht, 1951.

J. H. Waszink, *De Anima,* edited with introduction an Commentary, Amsterdam, 1917.

Index des Siffles

T : Codex Trecensis 523, sæculi XII.

B : ed. Martini Mesnart, (vulgo Gangnciana), Paris, 1545.

Bmg : margo editionis Mesnart.

Gel : ed. Sigismundi Gclenii, Basileæ, 1550.

Pam : cd. Jacobi Pamelii, Antverpiæ, 1579.

Jun : ed. Francisci Junii, Franekene, 1597.

Urs : Fulvii Ursini lectiones, adservatæ a loa. a Wouwer, Francofurli, 1603.

Rig : ed. Nicolai Rigaltii, Paris, 1634.

Lal : Latini Latinii Bibliotheca Sacra et Profana a Dominico Macro Melitensi nunc primum e Bibliotheca Brancaccia in lucem edita, Rome, 1677.

Reiff : ed. A. Reifferscheid-G. Wissowa, Vienne, 1890.

Brf : cd. J. W. Ph. Borlcffs, La Haye, 1948.

Éditions Modernes

Franciscus Oehler, Leipzig, 1853-1854.

A. Reieferscheid-G.Wissowa, *CSEL,* vol. XX, Vienne, 1890.

J. M. Lupton, Cambridge, 1908.

G. Rauschen, *Florilegium Patristicum,* fasc. XΓ, Bonn, 1916.

J. W. Ph. Borleefs, *Mnémosyne,* 59 (1931).

A. d'Alès, *Textus et Documenta,* Series thcol., X, Rome, 1933.

J. W. Ph. Borleefs, La Haye, 1948.

N.-B. — Nous avons encore tenu compte des corrections proposées par AE. Kroymann, *Qutestiones Tertulliancx criticæ,* Oeniponte, 1894, pp. 74-79, et des observations de Ch. Mohrmann, dans sa traduction néerlandaise de ce traité (Utrecht, 1951).

DE BAPTISMO

I, 1. De sacramento aquæ nostræ* qua ablutis delictis* pristinæ cæcitalis in vitam æternam liberamur ηoι erit otiosum digestum istud instruens tam eos qui cur maxime' formantur quarn et illos qui similiter, eredi disse'l contenti, non exploratis rationibus tradition un temptabilein fidem per imperitiam portant. 2. atqu adeo*' nuper conversata istic quædam de Caina hæresi

1 De sacramento T EdIx sacramentum B qua *T* quiaB 4 similtti 7' simpliciter B 6 tcmptabilem *T* intentam probabilem B impel tinni B imperia jam *T* 7 conversata istic B conversa isto 7' Cair (tx>ir Hahnack ex *Hier.* 69,1) Canina *T* Gniana B.

η. · Notre · désigne chez Tertuliien l'Église catholique par oppositi» aux sectes hérétiques. Dans les écrits moiitnnistes de Tertuliien, ce mo désignera la secte monlanislo par opposition à l'Église catholique. C P. on Labkioi.le, *La Crise Manlaniste,* Paris. 1913» pp. 355-357.

b. Au sens do · peccatum ·. CL *Thés. t. Lal.* V. 1 (460. 76-82).

c. Avec sens temporel» cf. *de Paen.* VI, I.

d. Trait caractéristique du latin des chrétiens : emploi du parfait au 11< du présent» avec sens inchontif. Nuance spécifiquement chrétienne de < nxsi mer la foi, devenir croyant ·. Influence probable do l'aoriste grc < imsxtv?* ·. Cf. Ch. Moiiiimasn, *Traits caractéristiques du latin des chr liens,* dans *Miscellanea G. Mercati,* Vatican» 1916. t. I, p. 461.

c. Fréquent chez Tertuliien pour introduire un exemple. CL H. Hopp *Beitruege zur Sprache und Kritik TcrtuUians,* Lund. 1932, p. 114.

L 11 semble que Tertuliien distingue hérésie cl schisme (mieux même qi les Pères qui viendront apres lui) et qu'il définit la première essentirllcme: comme une erreur doctrinale. Cf. IL PftrnÉ» I *lhercsis, Schisma* › *et Ccü synonymes latins, Rev. El. La!..* XV (1937) pp. 316-325 ; M. Sainio, *Sem siologischc Unlersuchungen uhcr die Entstehung der christlichcn Latintta* Helsinki» 1940, pp. 4819 ; 11. Janssen, *Kultur und Sprache,* Nimègue, 19Γ pp. 112-123.

TBAITÊ DU BAPTÊME

Occasion du traité

I, 1. Le présent ouvrage va traiter de notre sacrement de l'eau de cette eau qui nous lave des péchés contractés au temps de notre aveuglement originel2 et nous délivre pour la vie éternelle. Il ne sera pas inutile pour instruire ceux qui en sont justement au stade de la formation 3, comme aussi ceux qui, s'étant contentes de croire 4 sans approfondir les racines des traditions \ ne possèdent pareillement, du fait de leur ignorance, qu'une foi sujette aux tentations. 2. Précisément, il nous est arrivé depuis peu une vipère des plus venimeuses,

1. CL Intr. p. 52, η. 1.

2. Cette expression se réfère à la conception du baptême comme <illumi· nation ·. · φωτισμό ·. Pour les chrétiens des premiers siècles. ▮ ténèbres », « aveuglement », « égarement ·. · erreur · sont des termes techniques qualifiant l'état de péché avant le baptême. CL *ApcL* 39. 9 (93. 11-42) ; *de Anima* •11. 1 (1. 369, 5) ; *de Pacn.* 2, 4 <éd. Ilcmmer, p. 7) ; *de Pud.* 19. 13 (I, 263, 29-30). Par le baptême, le néophyte passe des ténèbres â la lumière. CL I*. J. Dôlghk, *Die SOnde in IMindhrit und Ununsscuhcit,* 4. G. 11, (1930), pp. 222-229.

3. Allusion aux catéchumènes. Cf. Intr. pp. 33-31.

4. Tertuliien, à diverses reprises, s'excuse de scs écrits par la nécessité de défendre la foi des « simples ·, des · *rudes* ». Cf. de *Car.* /les. 2 (III. 28, 3-I);u///a AL/rr. I, 9 (III. 3011,25) : *adv. Prax.* 2 (111.230. 8) : *Scarp.* 1(1,145, 10). « Les hérésies tirent toute leur force de In faiblesse de quelques-uns, mais elles sont sans vigueur contre une foi vigoureuse. · *de Prx&cr.* 2 <11, 3, 23-25).

5. *Traditio* désigne ici tout l'enseignement sur le baptême tant théorique que pratique, reçu par voie de tradition. CL *de Car.* 3 (II, 157, 3 ss.). Cf. I). Van i>en Eyni>r, *Les Earnes de VEnseionrmrnt Chrétien,* Paris-Gcmbloux, 1933, pp. 197 ss.. 277-279 ; F. dk Pavw, *La Justification des traditions non écrites chez TrrtuHicn, Ephcm. thM, Lomm.* 19 (1912) pp. 5-46 ; J. Quasten, *TertulUan and · Traditio* ›, *Traditio,* 2 <1914) pp. 481-484.

vipera venenatissima doctrina sua plerosque rapuit inprimis baptismum destruens plane[a] secundum naturam : nam fere viperæ et aspides ipsique reguli serpente^ arida et inaquosa sectantur. 3. sed no$ pisciculi secundum Ἰχθὺν nostrum Icsum Christum in aqua nascimur nec aliter quam in aqua permanendo salvi sumus[b], ilaqu-illa monstrosissima cui nec integre quidem[c] docent ius erat optime norat necare pisciculos de aqua auferen:

II, 1. Sedcnim quanta vis est perversitatis ad fidem labefactandam vel in totum[d] non recipiendam, ut ex his eam inpugnet cx quibus constat ! nihil adeo[e] est quod obduret mentes hominum quam simplicitas divinorum operum quæ in actu videtur et magnificentia quæ in effectu[f] repromittitur ! et hinc quoque quoniam

3 nam om. T fere *But.* feræ TH 5 nascimur T nascamur H 7 nec B neque *T* 8 necare pisciculos T pisciculos necare B 13 videtur *Urs* videntur *T* B et magnitkcntin quæ *B* magni(lea cl *T.*

h. Présente une nuance ironique ; équivalent de « sane » Cf. H. Hoppm *Syntax and Stttdes TerluUian,* Leipzig. 1903, p. 112.

b. Saint Jérome Vest inspiré <1© ce passage dans une de scs lettres : • Bonosux» ut scribitis, quasi filins ιχθύο aquosa petiit, nos pristina conta-: glonc sordentes quasi reguli ct scorpiones arentia queeque sectamur... ·, *Ephi.* 7,3 (C.SEL. 54. 28, 4-6). - Ct Optat de Milève. De SchismaM *Donatlstorum.* iir, 2, (P. L. 11, coi. 991).

c. Pour « ne... quidem · ; forme normale chez Tertullien. Cf. II. Ilnppe. *Syntax...* pp. 106-107 : *Bcilraye...* pp. 128-129. (Voir encore : rte *Bapl.* 17,5).;

d. Pour · omnino ·. Cf. Hoppe. *Syntax...* pp. 100-101. — Expression du latin tardif.

e. » Adco » est ici équivalent de · tain » ; la phrase doit donc se construire ainsi : < nihil est quod adeo obduret quam >. Cf. E. Lofstf.dt, *Zur* n-aefti *TcrluUians** I.und, 1920, p. 35, p. 47.

f. « actus... c(Tectus · : antithèse fréquente dans les écrits de TcrtulliM voir : </e Anima, 45, 2 (1.374,9) ; *de Car. lies.* 15 (IH. 44, 22). Cf. J. H. Waszink. *De Anima, Edited with Introduction and Commentary* Amsterdam, 1947, p. 484.

de la secte des Caïniens 1 et sa doctrine en a séduit un grand nombre. Qu'elle s'en prenne surtout au baptême, c'est bien naturel ! Vipères, aspics, basilics recherchent d'ordinaire les lieux arides et sans eau. 3. Mais nous, petits poissons, qui tenons notre nom de notre Ιχθύ 2 Jésus-Christ, nous naissons dans l'eau et ce n'est qu'en demeurant en elle que nous sommes sauvés3.* C'est pourquoi ce monstre de femme qui normalement n'avait même pas le droit d'enseigner «, a trouve le meilleur moyen de faire mourir ces petits poissons : les sortir de l'eau 5.

i Cor., m,
› Tim., 2,12.

Le t scandale de la raison 0

II, 1. Défait, quelle virulence a l'hérésie qui, soit pour ruiner la foi, soit pour empêcher absolument qu'on y adhère, la sape en ses fondements ! Rien ne choque autant l'esprit des hommes que le contraste entre la simplicité apparente des œuvres divines et la grandeur des effets promis. C'est le cas ici : tout se passe avec la plus grande

1. Ci. Intr. pp. 10-11·

2. Acrostiche qui doit se comprendre ainsi : ‘Ιησοῦ χβ:σσό< Orov υιό σωτ/,ρ. L'origine de cct acrostiche reste encore mystérieuse. D'après Dftlgcr, c'est du baptême que serait née, du moins en partie, la conception du Christ-Poisson ; d'autre pari, assez tôt. les chrétiens avalent abrégé les noms de Jésus. On aurait découvert alors que le développement des premières lettres du symbole du poisson correspondait aux titres du Christ. De là cet acrostiche. Dolgcr en fixe l'apparition vers l'an 200. Cf. F. J. Dolgbr» *Dus Fisch·Symbol In frühchristlicher Zelt.* Münster. 1928 (sur ln date d'apparition : pp. 3-19 ; signification do l'acrostiche : pp. 153-159 : formation : pp. 351-406) ; D. A. C. *L.* art. iχθv par Dorn II. Leclercq. VIî, 2. col. 1991-2086. Sur le sens de ce passage, cf. Intr. p. Î6.

3. CL Intr. pp. 18-19.

4. Cf. Ch. 17, p. 91, n. 2.

5. Ce chapitre résume ‹ l'expérience baptismale · des premiers chrétiens. La · confession · do S. Cyprien dims l'm/ *Donatam* en est le meilleur commentaire : · Quand i'rau *régénératrice* eut *effacé* les taches de mon passé et que mon coeur dès lors *purifié* se fut rempli de la *lumière d'En-Haut,* lorsqu'un Esprit venu du ciel m'eût donné une *seconde vie.* et fait de moi un homme *nouveau.* ce fut un merveilleux *changement :* au doute succède la certitude, nu mystère la clarté, *la lumière aux ténèbres.·. ·, ad Donatum.* 4 *(CSEL* 3. 6, 3-8) (trad. Bayant» *Les Moralistes Chrétiens ; Tertullien et saint Cgpricn,* Paris, 1930, p. 33).

tanta simplicitate, sine pompa[a] sine apparatu novo, aliquando denique sine sumptu homo in aqua[b] demissus et inter pauca verba tinctus[c] non multo vel nihilo mundior resurgit, eo incredibilis existimatur consecutio aeternitatis. 2. mentior·l si non idolorum sollemnia vel arcana de suggestu et apparatu deque sumptu fidem et auctoritatem sibi extruunt. O misera incredulitas, quæ denegas deo proprietates suas, simplicitatem et potestatem ! quid ergo ? nonne mirandum est lavacro dilui mortem ? quia mirandum est”, idcirco non creditur, atquin eo magis credendum est : qualia enim decet esse opera divina nisi super omnem admirationem ? nos quoque ipsi miramur, sed credimus, ceterum incredulitas miratur quia non credit : miratur enim simplicia quasi vana, magnifica quasi inpossibilia. 3. et sit plane ut putas : satis ad utrumque divina pronuntiatio praecucurrit : stulta mundi elegit deus, ut confundat sapien-

2 aliquimdo *T* aliquo B 4 existimatur *T* existimetur *B* 3 non -r e contrario *add. B* 7 o *T* pro *B* 10 dilui mortem ? quia mirant est *B* 11 atquin eo magis credendum est *om. T* 13 sed ·|· quia *add. B* quia ont. *T* 15 quasi vana *B* quasi non *T* 16 praecucurrit *B* præ currit T.

n. Ce mot comporte les sens de · splendeur ·, d' · éclat >, avec le plus, souvent une nuance péjorative : < splendeur fidlacieusc. » — Ce passage est l'un des trois ou Tcrtullien ne détermine pas < pompa > par · diaboli >. (X J. H. Waszink, *Pompa diaboli, Vigilia· Christiana·,* J (1917) p. 31, note 72j

b. Emploi de l'ablatif Λ la place de l'accusatif. Trait caractéristique du latin populaire. Cf. Hoppe, *Beilraegc,·.,* p. 24.

c. Mot de la langue littéralrc qui céda de bonne heure la place à · baptisma· (emprunté au grec) ou Λ « lavacrum · (du parler populaire). II lînira dès le temps de suint Cyprkn par désigner uniquement le baptême de® hérétiques. Cf. Ch. Moiiiimann, *Les Éléments Vulgaires du Latin des Chré-: tiens. Vigilte Christiana·,* II (1048) pp. 100, 168 : St W. J. Turn wenJ *SprucMichcr Bedeutungstvandcl bei Tcrtuitian,* Pnderbom, 1926. pp. 47-48 r H. von Soden. *Das tatcinisehc Ncue Testament in A/rika zur Zcit Cgprtànâ* T. U.. Leipzig, 1909, p. 252 ; M. Sainîo, op. rit, pp. 28 $$.

d. Probablement expression du parler populaire.

simplicité, sans mise en scène, sans apparat extraordinaire. Bref, sans autre luxe, l'homme descend dans l'eau et il y est plongé tandis qu'on prononce quelques paroles \ Il en ressort à peine plus propre ou pas du lout. C'est pourquoi on trouve incroyable qu'il puisse par là acquérir l'éternité. 2. Car, ma parole ! c'est sur l'éclat extérieur, l'apparat, le luxe que les solennités des idoles fondent leur autorité et la foi qu'on leur prête. O misérable incrédulité, toi qui refuses à Dieu ce qui lui revient en propre : la simplicité et la puissance. Quoi donc ? n'est-ce pas étonnant qu'un bain puisse dissoudre la mort ? Parce que c'est étonnant, est-ce assez pour ne pas croire ? Au contraire, c'est une raison pour croire encore plus 2. Ne convient-il pas aux œuvres divines de dépasser tout étonnement ? Nous aussi, nous nous étonnons, mais nous croyons. Du reste, si l'incrédulité s'étonne c'est parce qu'elle ne croit pas ; elle s'étonne car ce qui est simple elle l'estime vain, et ce qui est grand elle le juge impossible.

3. Mais qu'il en soit exactement comme Lu le penses, sur ces deux points la Parole de Dieu t'a donné par avance un démenti suffisant : *Ce. qui est fou pour le. monde,* i Cor., i, 2·· dit-elle, *Dieu Va choisi pour confondre, les sages,* et encore :

<·. Malgré la fréquence de la construction ‹ st... atqnin » dans les écrits de Tcrtullien, dans le contexte présent t! paraît inutile de supposer un « si · précédant ‹ quia mirandum est ·. Cf. Ch. Moiiumann. *Tertullicn.de Baptismo, t, Vigilia Christian#.* V ‹1031) p. 19.

1. Allusion au dialogue concomitant à l'immersion baptismale. Cf. Intr. p. 39.

2. Démarche apologétique familière *h* Tcrtullien. Cf. *ado. Marc.* II, 2 (III, 335) ; *de Carn. Chr.* 5 (П, 200, 20-30) ; *ado. Mare.* V, 5 (III, 587) etc. Aux gnostiques qui faisaient de leur propre raison le critère de la Révélation, Tcrtullien oppose la transcendance des mystères de Dieu et pousse facilement l'opposition jusqu'au paradoxe. Cf. B. Lf.emîng, A *note* on *a reading in Tertulliani de Baptismo « credo quia non credunt ·, Gregorlanum,* XIV (1933) pp. 423-131. (Nous ne suivons pas entièrement cet auteur dans son Interprétation du passage). Cf. Intr. pp. 19-21.

tia cius, et : quæ difficilia penes4 homines, facilia penes deum, nani si deus et sapiens et potens, quod etiam prætereuntes cum non negant, merito in adversis sapientiae potentiæque id est in stultitia ct inpossibililate, materias operationis suæ instituit, quoniam virtus omnis ex his causam accipit, a quibus provocatur.

Ill, 1. Huius memores pronuntiationis tanquam præscriptionis nihilominus quam stultum ct inpossibile sit aqua reformari retractemus1*, quod utique istac materia, tantae dignationis'1 meruit officium, ut opinor auctoritas liquidi elementi exigenda est. atquin plurima subpetit ct quidem a primordio0. 2. nam unum ex his est quæ ante omnem mundi suggestum inpolita adhuc specie penes deum quiescebant, in principio, inquit, fecit deus cælum et terram, terra autem erat invisibilis ct incomposita ct tenebrae erant super abyssum et spiritus dei super aquas ferebatur, habes1, homo, inprimis* ætatem venerari aquarum quod antiqua substantiah, dehinc

I sapientia Br/ sapientiam *T B* quæ difficilia *T* praxlifflcilia *B* 3 adversis *T* adversariis B 7 pronuntiationis B pnrnuntLûtlonis T Bma praescriptionis *T Bmg* scriptionis B 8 sil ont. B 9 retractemus *Br/* tractemus *T* tractamus B 10 meruit T meruerit B 14 quiesce·; bant *T* quiescebat B in principio (Cf. H. Kocn» T/irol. *LiteralurzcltunM* 1932. coi. 589.) lu principio in primordio *T* in primordio B deus om. *T* 16 del T domini *B* 18 venerari B venerare *T* quod antiqua *B* quod ante aquam *(alia manu* : aliquam) T.

a. Au sens de « apud >. Cf. 11. Hoppe. *Syntax...»* p. 37 ; J. Schrijnrn--: Moiir makn. *Studicn zur Syntax âer Bricfc drs ht. Cyprion»* Niuièguc, t. 1.» p. 127. Trait caractéristique du latin tardif.

b. Tertullien emploie de préférence · retracto » quand il s'agit d'une difficulté à résoudre ou à examinor, d'un doute h éclaircir.

c. pour I haec » (voir encore *de Bapt.* 1. 1 ; 7, 1, etc.) ; cf. H. Hoppe*' *Syntax...»* p. 1(M.

d. Dans Je langage profane, cette expression évoque les faveurs d'un haut personnage, de l'empereur notamment. Tertullien la réserve pour évoquer la grûce ct les faveurs divines. Cf. J. Schrxjnen-Mouiimann, op< *cU.* I. J. pp. 911-91.

Ce qui est difficile aux hommes est facile à Dieu. Car si Dieu est à la fois sage et puissant — même ceux qui le méconnaissent ne contestent pas cela il a pris pour matériaux de son œuvre le contraire même de la sagesse et de la puissance : ce qui est fou et impossible. Car ce qui fait éclater la force, c'est cela même qui la défie ! Lc· 18· 27· 2 Cor- *2· 9·

r, III, 1. Tout en gardant ces textes dans la création en m?,n0,re comme une opposition de principe demandons-nous pourtant s'il est tellement absurde ct impossible d'être recréé par l'eau. Comme cette dernière au moins a mérité d'être la dispensatrice d'une telle grâce, je pense qu'il nous faut examiner l'importance de cet élément liquide. Il en a, à bien des titres et depuis l'origine. 2. Car l'eau est un de ces éléments qui avant toute mise en ordre du monde, dans le chaos originel, reposait entre les mains de Dieu. *Au commencement,* est-il écrit, *Dieu fit le ciel et la terre. Or la terre était invisible ct chaotique et les ténèbres couvraient l'abîme el Vesprit de Dieu était porté sur les eaux...* Homme, il te faut vénérer cet âge reculé des eaux, l'antiquité de cette substance ! Geo., i, i &·

e. De lui-mernc, Tertullien préfère cette formule à celle de · in principio » dont il n'use que dans les passages Où il cite textuellement une version delaBIble: ainsi dans la citation de *Gen.* 1.1. CL H. Koch, *TheoL· I.iteratur· idluivj.* 1932, col. 589 ; J. W. Pn. Borleffs, *lal Valeur du Codex Trcccnsis de Tertullien. Vigiliæ Christian*.* II (1948) pp. 188-189.

I. Voir ch. 16, note a.

g. Équivalent de « ζοότο:; ». Cependant il ne s'aginiil peut-être pas d'un grécisme proprement dit, mais d'un usage parallele du latin tardif. CL E. LuPSTUOT, *Synlacilca.* t. 2, Lund, 1933, pp. 413-115.

h. · Quod antiqua substantia › n'ajoute rien à la pensée, mais permet le parallélisme avec « quod divini spiritus ».

1. Prendre ici *prœscriptio* au sens juridique du mot. CL J. K. Stihnimann, *Die Prccscriptio Tertullian* im Lichte des roemischen Jtechls und der Théologie.* Fribourg (Suisse), 1949. Cependant le sens plus commun de · règle », • principe » n'est pas absolument exclus. (Ibid. p. 82, note 1).

dignationem quod divini spiritus sedes, gratior scilicet ceteris tunc elementis, nam et tenebræ totæ adhuc sine cultu siderum informes et tristis abyssus et terra inparata et cælum rude : solus liquor, semper materia perfecta læta simplex, de suo pura dignum vectaculum[a] deo subicicbat. 3. quid quod exinde dispositio mundi modulatricibus quodammodo aquis deo constitit ? nam ut firmamentum cæleste suspenderet in medietate distinctis aquis fecit, ut terram aridam expanderet segregatis aquis expediit. 4. ordinato dehinc per elementa mundo cum incolæ darentur, primis aquis præccptum est animas producere, primus liquor quod viveret edidit, ne mirum sit in baptismo si aquæ animare noverunt. 5. non enim ipsius quoque hominis figulandi opus sociantibus aquis absolutum est ? adsumpta est de terra materia, non tamen habilis nisi humecta et succida quam scilicet ante quartum diem segregatæ aquæ in stationem suam superstite humore limoll lemperarant.

6. Si exinde universa vel plura prosequar quæ de clementi istius auctoritate commemorem — quanta vis eius aut gratia, quot ingenia[c] quot officia, quantum instrumenti mundo ferat — vereor ne laudes aquæ

3 cultu B cultis *T* informes B Informis 7' 7 constitit *B* consistit Λ 8 medietate B medietatem *T* 9 expanderet *T* suspenderet B 12 producere 7' proferre *B* 11 figulandi *Big* figurandi *T B* 15 absolutum est ? adsumpta est *d'Aiïs Br/* adsumpta est *T* absolutum est *B* materia + convenit *B* 10 habilis *TB* habili *Gei* 17 segregabo nqiiieB . segregrata eaque *T* 18 temperarent 0>f temperat 7' temperant B1 22 instrumenti *T* instrumentum B*

a. Vraisemblablement « néologisme » pour rendre le mot grec « ἰχημα » cf. .1. !1. Waszink, op. cil. p. 542«
b. Datif final (de même plus loin : 3» 6 « in cœlesti *). C(. II. HopwM *Syntax...,* pp. 26-27 : E. Lofsteot, *Synt.* t. I, pp. 161-163.
c. Au sens de « artificia ».

Révère aussi son privilège, puisqu'elle était le siège de l'esprit divin qui la préférait alors aux autres éléments. Les ténèbres étaient informes, sans l'ornement des astres, l'abîme était sombre, la terre non ébauchée, le ciel à l'état brut : seule l'eau, dès l'origine matière parfaite, féconde et simple, s'étendait transparente comme un trône digne de son Dieu.

3. Faut-il évoquer aussi l'ordre du monde, cet ordre qui consiste en une sorte d'agencement par Dieu des eaux? Pour suspendre la voûte céleste, il divisa les eaux par le Gen.. i. 6 ».
milieu ; pour étendre la terre aride \ il sépara les eaux et la fit émerger. 4. Puis une fois le monde réparti en ses divers éléments, pour lui donner des habitants. Gen.. i, 20.
ce sont les premieres eaux qui reçurent l'ordre d'engendrer les créatures vivantes. C'est cette première eau qui enfanta le vivant pour qu'on n'ait pas lieu de s'étonner si dans le baptême les eaux encore produisent la vie. 5. Quant à l'œuvre de la création de l'homme, les eaux Gen.. 2. 7.
n'y ont-elles pas concouru ? Si la matière en fut la terre, la terre n'aurait pu servir sans eau ni humidité. Elle était toute imprégnée de ces eaux, isolées depuis quatre jours en leur lieu, mais qui imbibaient encore la glaise.

6. Je pourrais épuiser Je sujet ou m'étendre plus longuement sur l'importance de l'eau — quel pouvoir n'a-t-elle pas, quel privilège ! que de qualités, dc services rendus, que d'utilité pour le monde ! — mais je craindrais de faire apparemment les louanges dc l'eau 2 plutôt que

1. Nous traduisons Ici *arida* comme au chapitre 1. Muis d'après le contexte le mot latin ne semble plus être synonyme dc *inaquosa.* mais plutôt de toficto (terre ferme).

2. < L'éloge > constituait dans l'antiquité un exercice de rhétorique auquel les Maîtres eux-mômes ne dédaignaient pus dc se livrer. Les sujets dc ces • laudes · étalent des plus variés. < Proponuntur laudes pueris in schola > nous apprend S. Augustin» et il donne comme exemples : · laus solis, cœli. terne, rosie» lauri ». (in Ps. 111» 7. P. *L.* XXXVII, 1873). Cf. 11. I. Marrou. *L'Hi&Mrc de VÉducation dans ('Antiquité,* Paris. 1918, p. 281. Tertullien vise peut-être ici l'homélie sur le baptême dc MΛι.ιτον de Sardes» qui respecte toutes les lois du genre. S. Jérôme dans la lettre à Océanus introduit un développement sur les figures du baptême, inspiré de Tertullien, parces mots : « Reddamus, quod paulo ante promisimus, et dc schola rhetorum aquarum laudes et baptismi prœdicemns ». (Epixf. LXIX» 6, *CSEL.* 54, 689, 3-1). Ik ce genre littenure, la liturgie pascale de S. Ambroise nous a conservé un exemple célèbre, la « laus cerei ». Cf. Dost J. Morin, Rca. Bru. 8 (1891) pp.2Oss. ; Ch. Moormann, Le *Latin Liturgique, La Maison-Dieu* 23, pp. 21-24.

potius quam baptismo rationes videar congregasse, licet eo plenius docerem non esse dubitandum sia materiam quam in omnibus rebus et operibus suis deus disposuit etiam in sacramentis propriis parere fecit, si quæ vitam terrenam gubernat etiam cælesti procurat|*.

IV. 1. Sed ad ca satis erit præcerpsisse — in quibus et ratio baptismi recognoscitur — prima illa*, qui iam tunc etiam ipso habitu prænotabatur baptismi figurandi*l, spiritum qui ab initio super aquas vectabatur, super aquas instinctorem moraturum, sanctum autem utique super sanctum ferebatur aut ab eo quod super ferebatur, id quod ferebat sanctitatem mutuabatur quoniam sub-J iecta quæque materia cius quæ desuper imminet qualitatem rapiat necesse est, maxime corporalis spiritalem et penetrare et insidere facilem0 per substantiae su®

et ipsa sanctificare concepit. 2. ne quis ergo dicat :

I baptismo *T* baptismi *B* 2 docerem *B* docere *T* 5 terrenam Ura ætcmnm *'YB* etiam cwlexll *Br/* etiam cxelestia *T* et in caelesti *B* 6 ad ca T ad *om. B* praecerpsisse *B* praeripuisse *T* *7* qui *T* quic *B* 8 baptismi figurandi T nd baptismi figuram del B 9 super aquas vectabatur super aquas *T* supcrvcctabatursupcraquas *B* 10 instinctorem T intinctoreui B intinctos *Gd* moraturum *T Btüq* oraturum B reformaturum *Gei* 11 sanctum *B* spiritum *T* 12 id quod ferebat om. *T* sanctitatem *B* sanctum *T* mutuabatur B mutabatur T 15 facilem B facile T 16 subtilitatem *B* sublimitatem *T* sanetilîcata natura aquarum et ipsa om. *T* 17 ne quis ergo dicat *T* nemo dicat B

n. · Dudito si › : Interrogation indirecte introduite par la particule ‹ si ▮» suivie de l'indicatif. Autres cas : « mentior si · (2, 2), · nescio si · (12,9 ; 15. 1) etc. Influence probable de la construction grecque : « ci · et indicatif.· Cf. J. ScilKtJNEN-MOHHMANN, Op. *Cît.* t. 2» pp. 131. SS.

b. Comparer les § 4 et G avec : Optat de Milèvb, *De Schismate Donatistarum,* V, 2 (P. *L..* 11. col. 1047-1018).

c. ‹ ad ea ›, équivalent de πρόζ τα·3τχ - « prima illa », de τὰ πρώψ. rxeîvx.

d. Emploi final du génitif du gérondif. Cf. J. W. Pu. Bohleffs, *art.. cit.9* p. 195. note 42.

c. L'infinitif se trouve ici commandé pju* l'adjectif · facilis », sous l'iniluence de la construction grecque correspondante. Cf. II. Hoppe.*Syntax...9* pp. 48-49.

de réunir des argumenls pour le baptême. Par là pourtant mon enseignement serait plus riche pour montrer qu'il ne peut y avoir de doute : si Dieu a utilise cette matière en tout dans son œuvre, il l'a rendue aussi féconde quand il s'agit de ses sacrements 1 ; si elle préside à la vie de la terre, elle la procure aussi pour le ciel 2.

, ,eau · e esprit

IV. 1. Dans ce but, il nous suffira de rappeler rapidement ces événements (jes origines qui nous font connaître un fondement du baptême : l'esprit, qui déjà par son comportement préfigurait le baptême, lui qui au commencement était porté sur les eaux, appelé à demeurer sur elles pour les animer. Un esprit de sainteté Geo., i, 2.
était porté sur l'eau sainte, ou plutôt l'eau empruntait sa sainteté à l'esprit qu'elle portait. Car toute matière placée, sous une autre doit nécessairement prendre la qualité de ce qui se trouve au-dessus. Ceci est spécialement vrai quand du corporel est en contact avec du spirituel : à cause de sa matière subtile, celui-ci pénètre et s'insinue facilement. C'est ainsi que par cet esprit de sainteté l'eau se trouve sanctifiée dans sa nature et devient elle-même sanctifiante3. 2. « Mais, dira-t-on, sommes-nous

f. Comparer avec le passage suivant du *de Trinitate* de Didymk (relever le vocabulaire grec, sous-jacent duns ce chapitre, et qu'explicite Didymc) : • Παντί γάρ πρίβηλον Czip/jt, ώ χα·. τό υποκείμενον τώ ύποκεψένω τή οικεία μεταοίοωειζ ;7 ούτω ειπω, ποώτητο , καί πίτα vzoxeqxivr, ύ/.η, τή τού επικειμένου φ:λ·ί πω άρπίζειν ίδιότ/,το · (P. *G.* 30.692 1) - 093 Λ).

1. Ci. l'argumentation de Tertullien contre Marcion. Dans un développement sur la beauté, l'ordre et l'unité de la création, il relève : < sed Hic quidem usque mine ncc aquam reprobavit creatoris, qua suos abluit, nec oleum quo suos ungit... etiam in sacramentis propriis egens mendicitatibus Creatoris ·, adp. Ature. I, 1*1 (IU, 308, 19-23).

2. En adoptant la leçon de T, nous aurions In nuance suivante : · de meme elle pourvoit aux dons célestes ·.

3. Tout cc passage reflète des conceptions stoïciennes. L'esprit est à prendre ici comme une réalité impersonnelle ; pour Tertullien *spiritus* reste très proche de son sens originel · souille ·. L'esprit est même pour lui quelque chose de matériel : · omne quod est corpus est sut generis, nihil est Incorporai* nisl quod non est ·. de *Car, Chr.* 11 (U, 220, 1-2) : et. G. Vekbekk, *L'Évolution de la doctrine du Pneuma du Stoïcisme Λ S. Augustin.* Paris-Louvain, 1915, pp. 44(M51 ; *de Anima,* 7, et J. IL Waszink, op. *rit.* pp. 147*118. Tertullien lui-même nous Indique ses sources : « etiam Stoicos

numquid ipsis aquis tinguimur quæ tunc in primordio fuerunt ? non utique ipsis, si non cx ea parte ipsis qua genus quidem unum, species vero conpiurcs ; quod autem generi adtribulum est. etiam in species redundat, 3 ideoque nulla distinctio est, mari quis an stagno, flumini an fonte, lacu an alveo diluatur, nec quicquam refert inter eos quos Iohannes in Iordanem et quos Petrus in Tiberim tinxit ; nisi si' et spado quem Philippus inter vias fortuita aqua linxit plus salutis aut minus retulit.

4. Igitur omnes aquæ de pristina originis prærogativ^ sacramentum sanctificationis consecuntur invocato deob supervenit enim statim spiritus de cælis et aquis* superes! sanctificans eas de semetipso et ita sanctificalæ vin

1 ipsis + enim *add. B* tunc om. T 2 ipsis si non *T* ipsi nisi fi Ipsis *om. B* 3 species *T* specie *B* 5 mari *B* maris *T* an (primum *et secundum) om. T* 6 diluatur B diluentur T 7 inter cos *B* in cos Ω in lordanem *T* inter lordanem *B* in lordane *Gd* 8 Tiberim T Tiberi B nhl ii et spado *T* nisi ct ille spado *B* 12 superest B super'/' 13 casS ejus *T.*

n. Équivalent do · nisi forte > avec une nuance ironique (voir 17,2) ; cf. H. Hoppr, *Beitracgc...,* pp. 130-131 ; .1. Schrwnen-Moiirmann, op. cïL t. 2. pp. 112-113.

b. Comparer avec le passage suivant de S. Isidore, emprunté ici ή Tcrtullien : « Invocato enim Deo descendit Spiritus Sanctus de cælis, ct modfi entis aquis, sanctificat cas de semetipso. Et accipiunt vim purgationis, ut in ci*, ut caro, ct anima delictis inquinata mundetur ». *Etym.* VI, XIX, 19 (P. L. 82, col. 256.) - cf. encore : Didymk, op. cit., P. *G.* 39, 692 D.

c. C'est sans doute sous l'inllncncc du pluriel « &&χτζ» des Z,XX, quo les chrétiens n'ont pas hésité à faire usage de « aquæ » pour désigner Peau bap* tismale, bien que ce pluriel sc trouvât compromis en quelquo sorte par l'emploi de la langue commune qui le réservait pour désigner l'eau rituel ' ct magique. Cf. Cil. Mohrmann, *Iss Oriyincx* de *la Latinité Chrétiens VIgilte Christian»,* III (1919) p. 173.

allego, qui spiritum praedicantes animarn pæne nobisciim... tamen corpi animam facile persuadebunt ·. de *Anima* 5, 2 (i, 301, 16-19). L'esprit e corporel, mais d'une substance subtile cl ténue, capable de sc mêler à chaqi chose et de l'animer. Cf. K. Bultmann» *Is. Christianisme primitif dans te cadre* <fc.< *religion* antiques,* Paris, 1950, pp. 112-113 ; Apot. XXII, 5 (61e 20) ; *de Sped.* 15 (I. 16, 21).

1. Tertullien fait peut-être ici allusion à la pratique de l'ancienne i-'gliie qui ne baptisait que dans une eau vivo (source, ruisseau, fleuve, nier). • C'est dans le Tibre que Pierre baptisait » nous dit Tertullien. Il semble que de son temps l'emploi pour le baptême de l'eau stagnante substituée i

donc baptisés dans ces eaux qui existèrent au commencement ? » Bien sûr ! Ce ne sont pas les mêmes, sinon en ce sens qu'elles relèvent du même genre, quoique en des espèces différentes. Mais ce qui est attribué au genre rejaillit sur les espèces. 3. 11 n'y a aucune différence entre celui qui est lavé dans la mer ou dans un étang, dans un fleuve ou une source, dans un lac ou un bassin x. De meme il n'y a pas de différence entre ceux que Jean a baptisés dans le Jourdain 2 ct Pierre dans le l ibre. De Mt., 3. 6.
même encore, cet eunuque que Philippe baptisa avec une eau trouvée au hasard de la route n'en retira pour a«., 8.36.
son salut rien de plus ni rien de moins.

4. Toutes les espèces d'eau, du fait de l'antique prérogative qui les marqua à l'origine, participent donc au mystère de notre sanctification, une fois Dieu invoqué sur clics. Aussitôt l'invocation faite 3, l'Esprit survient du ciel, s'arrête sur les eaux qu'il sanctifie de sa présence, et ainsi sanctifiées, celles-ci s'imprègnent du pouvoir de sanctifier à leur tour 4.

l'eau courante soit matière à discussion : certains devaient prétendre que le baptême en eau vive avait plus d'enicacité et mémo était nécessaire. Cf. Tu. Kl auskR, *Taufc in lebendigcrn Wasser. Zum rcligions-undkullunjcschichtlichen Verslaendnis* i«on *DidachC 7.* 1-3. dans *Pisciculi (Mélanges Dôlger),* Münster. 1939. pp. 157-164 ; F. J. Do î.gf .k, *Das l'isch-SymW...>* pp. 84-85.

Dans ce passage, *alveus* désigne sans doute les bassins des riches villas romaines dont les ruines de Pompei par exemple nous offrent tant de vestiges. A l'origine. c'était dans ces villas que se réunissait la communauté chrétienne pour la synaxr cl les ceremonies liturgiques.

2. Allusion vraisemblable à la croyance antique d'une supériorité du baptême reçu dans le Jourdain. Cf. F. J. Dô i.o r h, *Der Durchzug (lurch den Jordan als Sinnbild der chrisllichcn Taufc. A. C.* II (1930) pp. 75-76 ; F. M. Br ain, Le *Baptême d'après le Quatrième Évangile. Heu. Thom.* 1948, p. 363. S. Amdr oisb. sans demie pour mettre lin ù cette conception, dira : « I'biquc enim nunc Christus» ubique Jordanis est ·, Serm. 38, 2. cité par Bolger, *ibid.* p. 75. note 20.

3. Cf. Inlr. p. 37.

4. Cf. Intr. pp. 46-47. Il est possible aussi que Tertullien assume Ici une conception païenne selon laquelle les idoles après leur consécration étaient habitées par la divinité. Celle-ci s'incorporait à leur matière pour les animer d'une vie mystérieuse. C'est la notion d* ‹ ïopuσiζ ›. · Après avoir évoqué des Ames de démons ou d'anges, ils (nos premiers ancêtres) les introduisirent dans leurs idoles par des rites saints ct divins ·, Hr bm&s Thism&MSTK» II, *Traités* XIII-XVIII. *Ascléplus.* 37 (Coll. *Btidé,* p. 347-348). Cf. Ar nobb, *adv. Nat.* VI, 17-18 *{CSEL.* IV, pp. 229-230). Cf. Fn. Cumont, *Lux Perpétua,* Paris, 1949, p. 266 ; J. Bidez, *Vie de Porphyre,* p. 21 ss. ; M. P. Nilsson, *Gesehichtc der Grieehischen Religion.* t. II, München, 1950, pp. 119, 504.

sanctificandi conbibunt. 5. quamquam ad simplicem actum conpctat similitudo ut quoniam vice sordium delictis inquinamur aquis abluamur, sed delicta sicut in carne non conparent quia nemo super culem portat maculas idolatriæ aut stupri aut fraudis — ita et cius-modi' in spiritu sordent qui est auctor delicti : spiritus enim dominatur, caro famulatur, tamen utrumque inter se communicant reatum, spiritus ob imperium, caro ob ministerium, igitur medicatis quodammodo aquis per angeli interventum et spiritus in aquis corporaliter diluitur et caro in eisdem spiritaliter emundatur.

V. 1. Sedenim nationes® extraneæ ab omni intellectu spiritalium potestatem eadem efficacia idolis suis sul>ministrant, sed viduis aquis sibi mentiuntur, nam et sacris quibusdam per lavacrum initiantur, Isidis ali-

1 conbibunt 4 ut enim sordes in corpore apparent lia dc vice sordium aquis abluuntur *add.* *T* conbibunt + vice sordium aquis abluantur *add.* *B* vice... abluantur *dei.* *Gcl* 4 in airne non *T* non in came B portat B portant T 5 maculas *T* maculam *H* stupri *B* stupria T et om. B 11 emundatur T mundatur *B* 13 potestatem *Gei* potestatum Γ *B* sub· ministrant *T* subministravit *B*

n. Pour «talia », · ea ». CL Îl. Hoppe. *Syntax...* pp. 106; E. LôFsnrot. Zur *Sproche...* pp. 5-6.

b. · Corpomliter, carnalis, camalltcr ». « spiritualis, spiritualiter », néologismes chrétiens créés pour rendre l'opposition dc < σάρ et dc < zvsûux «. de « xaci σίρχα » et de · χατά πνεύμχ ». Cf. Ch. Moiikmann, Die *ultchrtsl·licùe Sondrrsprachc In den Sermoncn det hl. Augustin.* Nimègue. 1932, t. I. pp. H7 ss.. pp. 154-155.

c. Ce terme comporte ici une nuance péjorative. Cf. St. Tbbvwrx, op. ci/., pp. 39-40. Après Tertullien. le* Pères adopteront les expressions · gentes », ou « gentiles », pour désigner les païens. Cf. Ch. Moithmann. *Trait» caractéristiques...* p. 142 ; E. Lôfstf.dt. *Syntaclica.* p. 467. etc.

1. En insistant sur ce point, Tertullien a en vue les Calnitcs et dc f.:çor générale tous les dualistes gnostiques. Pour ceux-ci. le péché tient essentielle ment à la matière et l'àme par elle-même toute pure (elle est une étlncelb de la divinité) ne contracte <1c souillure que par son union au corp»· Tertullien retourne la perspective : le corps par lui-même est inipeccajbto puisqu'irresponsable, mais il peut servir « d'instrument » à l'âme pécheresse et participer ainsi au péché. Dans le *dc Anima.* Tertullien élaborera une justification philosophique de cette doctrine, en mettant particulicremŒ

5. A la rigueur on pourrait comparer le baptême à un acte banal : les péchés nous salissant comme de la crasse, l'eau nous en lave. Toutefois 1 les péchés n'apparaissent pas sur la chair, car personne ne porte sur sa peau des taches d'idolâtrie, de débauche ou dc fraude 2. Mais c'est l'esprit qu'ils souillent, lui qui est l'auteur du péché. Car l'esprit commande, la chair est à son service. Tous deux pourtant partagent la faute, l'esprit parce qu'il commande, la chair parce qu'elle exécute. Et comme l'intervention de l'ange 3 a donné aux eaux unjh.,5,4. certain pouvoir de guérir, l'esprit est lavé dans l'eau par l'intermédiaire du corps, la chair y est purifiée par l'esprit.

« Baptêmes » païens et baptême chrétien

V, 1. Même les païens qui n'ont aucun sens des choses spirituelles attribuent à leurs idoles un pouvoir analogue. Ils s'illusionnent d'ailleurs car leurs eaux en sont privé 1. Ainsi c'est par un bain qu'ils sont initiés à certains

en relief le rôle et la responsabilité de i'Ame dans le péché. Cf. *de Anima,* 40-41. avec commentaire de Waszink ; A. J. Festugiùrr » *La Composition et l'Esprit du dc Anima dc Tertullien, Rev. Scient. Philos, et TMol.* XXXIII (1919) pp. 129-161.

2. I4i · fraude · est pour Tertullien un des sept péchés capitaux qui entraînent la mort dc l'Arnc. à l'égal de l'homicide ou dc l'adultère. Cf. *ado. Marc.* IV. 9 (HI. 141. 28 - 142. 1) ; *de Pudic.* XIX» 25 (I. 265, 23).

3. 141 présence dc l'ange au baptême exprime le caractère officiel de ce rite liturgique. Il est possible aussi, note J. Daniélou *(Bible et Liturgie,* Paris. 1931. p. 287) que nous ayons ici une référence au rôle attribué aux anges pour l'entrée de l'Amc dans la vie éternelle. Cf. C. M. Edsman. *Le Baptfmc dc Peu,* Uppsala, 1940. pp. 65-67. D'après M. Quispkl (qui annonce une monographie sur ce sujet) cette présence dc l'ange serait encore A rapprocher do cotte autre idée chrétienne très archaïque selon laquelle l'homme reçoit son ange gardien non en naissant, mais à l'occasion du baptême ; cf. *dc .4n(ma,* 11, 1 (I. 369, 6-7). Peut-être cst-cc encore i'nn des sens du célèbre · *fiunl, non nascuntur Christiani* ·. Pour toute cette question, et. E. Peterson. *Thcologische Traklate,* München» 1951, pp. 361-371 ; E. Amann. *L'ange du baptême c/tex Tertullien, Rcch. Scienc. Relig.* 1921, pp. 209-221. Certains auteurs ne veulent voir dans l'ange du baptême qu'une figure du « ministre · du baptême, donc dc l'évêque. Ainsi E. de Backer. .Sacramrn/um. pp. 163-161 ; Dom Drkkrics croit devoir reprendre cette Interprétation. op. *cit.* pp. 175-176. — Cf. J. Daniélou. *Les Anges et IturMission,* Gembtoux» 1952. pp. 76 ss.

•I. < *Vidua agna* · traduit le grec · ψ·./.όν u5»»>ρ ·. Cf. Orjgène» *frayni.* XXXVI, *in Joh.* 3» 5 *(édit. Preuschen, G. C. S.* Orlg.» IV, 512, 9 ss·). L'eau des païens est vide, elle ne possède donc aucune vertu et reste sans efficacité. L'eau baptismale par contre « contient > In grAce» diront les Pères.

cuius aut Mithræ ; ipsos etiam deos suos lavationibus1 efferunt, ceterum villas domos templa totasque urbes aspergine circumlatæ aquæ expiant, passim certe ludis Apollinaribus et Pelusiis tinguntur idque se in regeDerationem et impunitatem periuriorum suorum agere præsumunt ; item penes veteres quisque1' se homicidio infecerat purgatrice aqua expiabatur. 2. igitur si idolo natura aquæ quod propria sit adlegcndi auspici emunda-

2 villas *B* illas *T* 7 purgatrice aqua expiabatur 7 Bmj purgatrices aquas explorabat B si idolo *Br/ (Philologische Wochenssdirift* 51 (1931) coi. 252) sidoio *T* si dc sola *Ii* 8 propria -(· nuitoriu B adle·' gendi *T Bm<j Get* adloqucndl B auspici Br/ auspicii *T Bmg Get* in auspicii B.

a. Datif final. CL II. Hoppe. *Syntax,* p. 26; Λ. D. Nock. *Pagan Baptism in Tertullian, Journ. of Thcol. Stud..* XXVIII (1927) p. 290.

b. · Quisque », au sens dc « quisquis >. CL II. Hoppe, *Syntax,* p. 105 î *De sermone TertuUianco quaestiones selecte,* Marburg» 1897, pp. 45 ss.

1. 1-e culte d'Isis comportait en Îigyptc un culte dc l'eau du Nil, trfes développé. CL F. J. Doi.oer, *Nilwasscr und Taufioasser, A. C.* V (1936} pp. 134-175. Le baptême dont parle ici Tertullien diffère sans doute dc ces ablutions car il a en vue celui qui relève de la cérémonie d'initiation. Sur celle-ci, nous sommes renseignés par un contemporain de Tertullien, Apulûp. *(Metam.* XI). CL aussi «luvénal, *Sal.* VI, 522-524. CL J. Tuumas, Le *Mouvement Baptiste en Palestine et Syrie.* Geinbloux, 1935, pp. 336-339« j

Dans les antres consacrés aux mystères de Mithra coulait une Fontaine d'eau pure oh se baignaient les mystes. CL autre allusion de Tertullien à ces cavernes dc TinItlation dans *de Car.* 15 (II, 187, 19-20). CF. Fr . Cvmont, *Les Mystères dc Mithra.* Paris, 1902, pp. 131-137 ; .1. Thomas, *op. dt.* pp. 333-334.

2. On baignait ainsi Aphrodite, Athéna, Cybèle la « *Magna Mater* ». Carthage avait dédié à cette dennère un Fort beau temple, et le 27 marn on baignait rituellement sa statue, parmi de grandes réjouissances et d'obscènes exhibitions. S. Augustin, dans la *Cité de Dieu* (II. 4) nous dit avoir assisté a cette cérémonie durant sa jeunesse. Peut-être est-ce celle-ci què3 Tertullien a en vue. Cf. M. Îù.tade, *Traité d'Histoire des Religions** Parlai 1949, p. 174 ; U. Graillot, Le *Culte de Cybèle. mère des Dieux, à Rome H dans l'Empire Romain,* Paris. 1912, pp. 136-140 ; P. Saintyves, *De l'inimer-*I *sion des idoles antiques aux baignades des statues saintes dans le christianisme. Rca. Hist. Relig.* GVIII (1933) pp. 115-152.

3. Les Jeux Apolliniens ont été introduits à Home vers 212 av. et célébrés du 6 au 13 juillet. Tertullien fait encore allusion à ces Fêtes dansJ le *de Speci·* 6 (I, 8, 6). Cf. F. J. Doi.c.er, *Die Apollinarîschen Spiele und das l'est Pelusia. A. C.* I (1929) p. 150 s$.

Les Jeux Péhtslens : les anciens éditeurs substituaient dans ce passage ftleuslens à Pélusicns. En réalité, il s'agit d'une fête d'origine égyptienne qui primitivement célébrait le débordement du Nil. Elle fut introduite

mystères, connue ceux d'une Isis ou d'un Mithra Leurs dieux aussi, ils les portent à des bains 2. Leurs villas, leurs maisons, leurs temples et même des villes entières, ils les aspergent d'eau lustrale pour les purifier. Lors des jeux apollinaires et pélusiens 3, en masse ils se font baptiser et ils pensent alors obtenir la régénération 4 et le pardon de leurs fautes. De même, chez les Anciens, celui qui s'était rendu coupable d'un homicide devait recourir à une eau de purification 5. 2. Si par nature les eaux ont la propriété d'attirer les esprits et par là

Borne vers Гııп 200 et sc célébrait chaque année le 20 mars. Ammius Atarcdlinus confirme 1'exhrtence probable dc bains rituels nu cours de ce» jeux : · in Augustamnica Pelusium est oppidum nobile quod Peius Achillis pater dicitur condidisse, lustrari deorum monitu jussus In lacu quod ejusdem civitatis adluit mœnla cum post interfectum fratrem nomine Focum horrendis Furiarum imaginibus raptaretur · (XXII. 6, 3), cité par A. D. Nock, *Pagan Baptisms in Terlullian, Journ,* o/ *Thcol. Stud.* XXVIII (1927) pp. 289-290. Cf. F. J. Dolger. *Die Apollinarischen Spicie...* A. C. I (1929) pp. 150-151 ; R. Reitzknstein, *Die Vorgeschichtc der christlichcn Taufe,* Leipzig-Berlin, 1929, pp. 31-33 ; G. Wissowa. Jteltyfon *und Kultus der Bômcr,* 2· éd. München. 1912, p. 355.

4. Les idées de régénération et d'immortalité sont fréquemment attestées dans les religions à mystères des ir et in® siècles. Pour le culte d'Isls, cf. le témoignage célèbre d'ÀPULÉR : ‹ La puissance de la déesse les attire à elle, les fait renaître en quelque sorte par l'effet dc mi providence ; en leur rendant In vie, elle leur ouvre une carrière nouvelle. · *(Métam,* XL21). Pour le culte de Mithra, cf. une inscription tardive de 376 après J.-C. : · In «ternum renatus › (cf. H. Rahner, *Eranos Jahrbuch* XL 1944» pp. 397 SS. repris dans *Grleehischc Mythen,* pp. 71-72). D'une façon générale, Platon dira : • Les prêtres appellent initiation ces cérémonies qui nous délivrent des maux dc l'autre monde ». (RépuM. II, 365 u. 366 b). Les sectes gnostiques promettaient aussi la régénération et l'immortalité : cf. *de Anima,* 50 (I, 381» 6-11). Ce» analogies dc vocabulaire et ce même climat de pensée entre le christianisme et les religions a mystères ne doivent pas pour autant nous amener Λ conclure h une aientité dc contenu doctrinal. Même si le P. Lagrange *(Les Mystères d'Eleusis et le Christianisme,* Λ. //. XVI. 1913, pp. 157-217) et J. Thomas (op. *cit.* pp. 323-325, 335-338) ont trop forcé 1rs dissemblances il reste vrai que les idées chrétiennes d'adoption divine et dc renouvellement intérieur restent irréductibles aux conceptions païennes. 1λ présentation oratoire de Tertullien ne discerne pas assez les deux plans. Cf. J. Dry, *Paliggcnesia,* Münster i. W.» 1937» pp. 86-169, 125-131 ; M. P. NiLSSON» *op. cit.* pp. 626, 659-672 ; J. Coppens, art. *Baptême et Mystères païens, D. B. Suppl,* t. I, col. 903-920.

5. Témoignages innombrables : par ex. Ovide, *Fast.* II» 35-46 ; Virgile, *Enéide* II, 717-720 ; Sophocle fait dire h Ajax : · Je vais aller vers les lustrations, vers les prairies qui bordent le rivage pour purifier mes souillures et échapper à la lourde colère dc la déesse › (v. 654 056). Refuser l'eau lustrale à un homicide, c'était l'excommunier do la société religieuse. C'est pourquoi Œdipe dans In tragédie dc Sophocle défend qu'on donne de cette eau au meurtrier de Laios (v. 235 ss.).

tionis blandiuntur, quanto id verius aquæ præstabunt per dei auctoritatem a quo omnis natura carum constituta est* ! si religione aquas medicari putant, quæ: potior religio quam dei vivi agnitio ?

3. Hic quoque studium diaboli recognoscimus res dei aemulantis cum et ipse baptismum in suis exercet, quid simile ? immundus emundat, perditor liberat, damnatus absolvit I Suam videlicet operam destruet diluens delicta quæ inspirat ipse ! hæc quidem in testimonium posita sunt repellentibus fidem si minime credant rebus dei quarum adfectationibus apud aemulatorem dei credunt. 4. an non et alias sine ullo sacramento immundi spiritus aquis incubant adfcctantes illam in primordio divini spiritus gestationem ? sciunt opaci quique fontes et avii quique rivi ct in balneis piscinæ et euripi in domibus vel cisternæ et putei qui rapere dicuntur, scilicet per vim spiritus nocentis ; nam et esietos ct lymphaticos et hydrophobasb vocant quos aquæ necaverunt aut amentia vel formidine exercuerunt.

5. Quorsum ista retulimus ? ne quis durius credat

3 aquasT nquaoB medicari# meditari T 1agnitio *T* quoagnito# 7 emundat *B* inundat T damnatus# damnatos 7' 11 æmulatorem T æmiiluin *B* 17 esietos *B* scetos *T* 18 hydrophobas T *B* hydrophobes *Get* 19 vel om. *T* exercuerunt *TBrwj* exeeuerunt *B* 2u quM sum B quo rursum T.

a. Pu. Boni.RPFS construit ainsi ce passage : il rapporte · quod · ủ -idc 10 > qui devient !‹· complément de * adlcgcndi ». Le sujet de « blandiuntur serait dans co cas · veteres » de la phrase précédente. Cf. *Philologist Wochenschrift,* 51 (1931) col. 232.

b. Vulgarisme, pour « hydrophobos >.

1. Isidore Lévy, en 1923, a proposé de ce mot l'étymologie suivante 11 viendrait de l'égyptien *Basic* ct signifierait · immortel bienheureun Les Egyptiens croyaient en effet que la mort par noyade avait un caractâ religieux : pour eux c'était un moyen d'entrer au paradis d'Osiris. Cf. Re É/ud. *Grecques,* XXXVI (1923) pp. LVIII-LIX. DôbORR note que les CM tiens retournent l'interprétation et ne volent plus dans cette mort qu'ai œuvre diabolique (.4. C. I, 1929, pp. 174-184). Ses propres recherches j celles de S. Eitrrm *(Tertullian de baptismo* 5, *Sanctified by Drowning,* Tl

charment l'idole qui inspire ces purifications, alors quel pouvoir plus réel encore vont-elles avoir sur celle-ci par l'autorité de Dieu de qui clics tiennent toute leur nature. S'ils pensent que le culte rend l'eau capable de guérir, quel culte est supérieur à celui qui confesse le Dieu vivant ?

3. Ici encore, nous reconnaissons l'application du diable à contrefaire l'œuvre divine lorsque lui aussi pratique le baptême chez les siens. Mais quelle ressemblance y a-t-il ? C'est l'impur qui purifie, le traître qui délivre, le réprouvé qui absout ! Il détruira son œuvre s'il lave les péchés que lui-même inspire. Vraiment cela témoigne contre ceux qui rejettent la foi, s'ils ne croient en rien aux œuvres divines pour croire aux simulacres du rival de Dieu.

4. Par ailleurs, en dehors de tout rite sacré, n'est-il pas vrai que les esprits impurs couvrent les eaux, contrefaisant l'esprit divin porte sur elles aux premiers jours du monde *? Les sources ombragées et les ruisseaux sauvages en savent quelque chose, et ccs piscines thermales et ces aqueducs, ccs citernes ou ces puits qui dans les maisons ont la réputation d'ensorceler : ils le font précisément par la puissance d'un esprit mauvais. Et on appelle « ésiétiques[1] », « lymphatiques » ct « hydrophobes » ceux que les eaux ont tués ou qu'elles ont frappes de démence ou d'épouvante[2].

5. A quoi bon rappeler tout cela ? C'est pour qu'on

Classical Review, XXVIII, 1924, p. 69) ont confirmé l'interprétation de Lévy. Voir encore R. Reitzenstein, op. cif., pp. 33-34. Récemment M. Sciirprns a proposé une mitre solution, et propose do lire · eîccxô; >. Cette explication ne nous paraît pas satisfaisante. Cf. Krc/r. *Scicnc. Bellg.* XXXV (1948) pp. 112-113.

2. Tertullien fuit allusion ici A ln croyance antique selon laquelle des nymphes ou des génies troublaient les esprits de ceux qui les apercevaient. Ainsi Tirésias qui aperçoit Pallas ct Chariclo, ou Actéon qui découvre Artémis entouré de scs nymphes, deviennent la proie d'un enthousiasme nympholeplique. Cf. abondante documentation dans R. CAItXOtS, *Les Démons de midi,* ftep. *Hist. Bel.* 116 (1937) pp. 68-83. P. Saintyves *(art. cil.* § 2. *le goûl des nymphes pour la pureté et la limpidité des eaux,* pp. 153-163), montre les survivances de cette croyance aujourd'hui encore. Autre allusion de Tertullien dans le *de Anima* 50, 3 (I, 381. 11-13) : « Legimus quidem pleraque aquarum genera miranda sed aut ebriosos reddit Lyncestarum vena vinosa uut lymphaticos efficit Colophonis scaturrigo dæmonica, aut (Alexandro accidit) Nonacris Arcadlro venenata ».

angelum dei sanctum aquis in salutem hominis temperandis adesse, cum angelus mali profanus commercium eiusdem elementi in perniciem hominis frequentet, angelum aquis intervenire si novum videtur exemplum* futuri præcucurrit : piscinam Bethsaidam angelus interveniens commovebat|' ; observabant qui invalitudinem querebantur : nam si quis prævenerat descendere' illuc queri post lavacrum desinebat, figura ista medicinæ corporalis spiritalem medicinam prædicabatd, ex forma qua semper carnalia in figuram spiritalium antecedunt.

0. Proliciente itaque in omnibus gratia dei plus aquis et angelo accessit : qui vilia corporis remediabant nunc spiritum medentur, qui temporalem operabantur salutem nunc æternam reformant, qui unum semel·' in anno liberabant nunc cotidie populos conservant deleta morte per ablutionem delictorum : exempto scilicet reatu eximitur et poena. 7. ita restituitur homo deo ad similitudinem eius, qui retro ad imaginem dei fuerat — imago in efligie, simitudo in æternilatc censentur – : recipit enim illum dei spiritum quem tunc de adflatu eius acceperat sed post amiserat per delictumf.

2 angelus mali profanus Kropmanrt, angelus malus profanum T angelis malis profanus B 3 frequentet 7' frequentat B 5 pnrcucur* rit B praecurrit 7' 6 observabant B servabant *T* invalitudinem Br/ invaliludine *T* valetudinem B 9 praedicabat *T* canebat B ex T caB 10 figuram Per//. figura 7'B 11 itaque in omnibus *T* ita qui nominibus B itaque in hominibus *Gei* 14 in om. B 17 restuitur T restituetur B 10 efligie *Gei* effigiem T'B æternilatc B ætcrnitatcni *T* censentur *T* censetur B

a. Avec la nuance juridique de · précédent . Cf. H. Pétré, *L'Exemple chez TerluUicn,* N'euilly-s.-Seine, s. d., pp. 15-16.

b. Cf. Optat de Mιι,ήνκ, *De Schismato Donalistarum,* II. G,(P. B. 11 col. 959) : · Unde vobis angelum qui apud vos possit fontem movere ».

c. Infinitif final, dont la construction tut peut-être influencée par col de suivi de l'infinitif. Cf. H. Hoppe, *De. Sermone..*, p. 14.

d. · Prædicnlial ·. au sens de « canebat ». Cf. G. Thôrnij.i., *Studia Te tullianca,* JV, Uppsala, 1926, p. 142.

c. Sans doute est-ce la recherche de ce rapprochement Inattendu · tma *semel* · qui a amené Tcrtullien à préciser plus que ne le fait Saint Jean. Cl- J 5. 2 ss.

ait moins de mal à croire à la présence sur les eaux du saint ange de Dieu en vue de notre salut, puisque Fange impur du Malin entretient commerce avec elles pour la perte de l'homme.

La piscine de Bethsaïde est une préfiguration. Si l'intervention de l'ange sur les eaux apparaît comme une nouveauté, à la piscine de Bethsaïde, c'est un ange qui intervenait pour l'agiter ; ceux qui se plaignaient d'infirmités guettaient sa venue, car le premier qui y descendait, une fois baigné, cessait de se plaindre. Ce remède corporel annonçait en figure le remède spirituel, suivant cette loi que toujours les réalités charnelles précèdent en figure les réalités spirituelles [1]. Jn., 5, 2 ss.

6. C'est pourquoi, la grâce de Dieu progressant en toutes choses, les eaux et l'ange reçurent un pouvoir plus grand. Eux qui portaient remède aux maux du corps, maintenant guérissent l'âme ; ils opéraient le salut temporel, ils restaurent maintenant la vie éternelle ; ils délivraient un seul homme une fois par an, tous les jours maintenant ils sauvent des peuples, détruisant la mort par la rémission des péchés : car la faute une fois remise, la peine l'est aussi. 7. Par là l'homme est rendu Gen., 1, 26.
à Dieu selon sa ressemblance, lui qui jadis avait été ramené à l'image de Dieu (« imago » a trait à l'image naturelle, « similitudo » à ce qui est éternel) — car il retrouve cet esprit de Dieu qu'il avait reçu du souffle créateur, mais qu'il avait ensuite perdu par le péché [2]. Gen., 2, 7.

L. Comparer avec le passage de Didyme l'Aveugle, *P. G.* 39, col. 70S, A B, et col. 080 A B.

1. Cf. Intr. p. 20.
2. Par son péché, l'homme avait été ramené à sa condition première d'image de Dieu ; par le baptême, il est rendu à Dieu selon sa ressemblance éternelle de grâce. Tertullien reprend ici la distinction souvent utilisée par S. Irénée entre imago (nature) et similitudo (grâce). C'est le seul endroit à notre connaissance où Tertullien utilise cette distinction. Ailleurs, il dit simplement que l'homme a été fait à l'image de Dieu, c'est-à-dire à l'image du Christ. Ex. *de Car. Res.* 6 (III, 33, 17).

VI, 1. Non quod in aqua spiritum sanctum consequimur, sed in aqua emundati sub angelo spiritui sancto præparamur. hic quoque figura præccssit : sicut enim Iohannes antecursor domini fuit præparans vias cius ita et angelus baptismi arbiter' superventuro spiritui sancto vias dirigit abolitione delictorum quam fides impetrat obsignata in patre et filio et spiritu sancto. 2. nam si in tribus testibus stabit omne verbum dei quanto magis donum ? habebimus de benedictione eosdem arbitros fidei quos et sponsores salutis, sufficit ad fiduciam spei nostræ etiam numerus nominum divinorum, cum autem sub tribus et testatio fidei et sponsio salutis pigneretur necessario adicitur ecclcsiæ mentio, quoniam ubi tres, id est pater et filius et spiritus sanctus, ibi ecclesia quæ trium corpus estb.

1 consequimur 7' consequamur B 2 spiritui *T Bmg* spiritu *D* 3 sicut *T* sic B 4 antecursor *T* antepr.ecursor *B* 6 abolitione T ablutione B impetrat *B* imperat T 9 habebimus *T* habemus *B* de benedictione *Brf* benedictione T benedictionem *D* per benedictio·^ nem Gei eosdem *B* eidem *T* 12 pigneretur T pignerentur *B*

a. Relever les terme* d'origine juridique, particulièrement abondants» dans ce chapitre : arbiter (au sens de < témoin >), abolitione (cf. St . Tfj.uw MJ op. *cit.* p. 72), obsignatio, testibus» sponsores, fiduciam» sponsio» testatio» . pigneretur, corpus.

b. Comparer avec Didyme i/Avevgle. P. 6. 39» coi. 712 Λ ; Isidore® DR SÉVILLE, *Etym.* VI, XIX» 46, P. *L.* 82, col. 256 : · Sicut enim in tribus testibus Mut omne verbum, ita hoc sacramentum confirmat ternarium· numerus nominum divinorum ».

1. Cf. Intr. pp. 42-43. Tertullien cependant. en bien des passages, attribue au baptême le don de l'Espril-Saint. Ainsi dans Je *de Badie.* IX. 9(1, 236, 28-29) : « apres avoir reçu de Dieu son Père son patrimoine, à savoir le baptême ou l'Esprit-Salnt » ; dans le *de. Anima,* I, 4 (I, 299,21-22):« Cul spiritus sanctus... sine Ildei sacramento >.

Nous sommes ici on présence d'une pensée tbiologique qui se cherche.·! Tertullien essaye sans y parvenir de rendre compte de deux traditions»' 1'une qui rattache explicitement le «lon de l'Esprlt à l'imposition des mniniij l'autre qui en fait un des effets du baptême. L'Espril-Saint serait donc donné deux fols ! Tertullien propose le discernement suivant : rattacher nu baptême les effets négatifs (rémission des péchés), à la confirmalion les effets positifs (illumination, don personnel de ΓEsprit-Salnt). Cette dis* tinction malencontreuse sera reprise par de nombreux Pères, S. Cyprica

T j s a ,rini - et apteme VI, 1· Cela ne veut pas dire que ce soit dans l'eau que nous recevions ΓEsprit-Saint. Mais purifies dans l'eau, nous sommes préparés par le ministère de l'ange à recevoir l'Esprit < Ici encore la figure précéda la réalité : de même que Jean fut le précurseur du Seigneur prépa- jh„ 3,'28.
rant scs voies, de même l'ange qui préside au baptême trace les voies pour la venue du Saint-Esprit, en effaçant les péchés par la foi scellée dans le Père, le Fils et l'Esprit-Sainl2. 2. Car si toute parole de Dieu s'appuie sur trois Πουι·· 19· 15.
témoins, combien plus son don ! En vertu de la bénédic- 2 Cor- 13· ›·
lion baptismale, nous avons comme témoins de la foi ceux-mêmes qui sont les garants du salut. Et cette triade de noms divins suffit aussi pour fonder notre espérance. El puisque le témoignage de la foi comme la garantie du salut ont pour caution les Trois Personnes, nécessairement la mention de l'Églisc s'y trouve ajoutée. Car là ml , ie, 20.
où sont les Trois, Père, Fils et Esprit-Saint, là aussi se trouve l'Églisc qui est le corps des Trois3.

notamment. Do taules façons pour Tertullien, la rémission des péchés est réalisée en nous par TEsprlt-Salnt ; cf. chap. 7 : « spiritalis effectus quod delictis liberamur ». Cf. K. Kaiixer, *S»;nde ais Gnadetiocrlusl in der frukircMiehen 1.iteratur, Zeitseh f. Kath. Theol.* 61) (1936) 495-498 ; F. J. Doloer, *Das Sakrament der Firmung,* Munster, 1905, pp. 11-23 ; G. \V. H. Lami'K, *The Seal of the Spirit,* London, 1951, PP· 158-162.

2. Cf. Intr. pp. 48 ss.

3. Cette expression curieuse fut peubêtre suggérée à Tertullien par le principe Juridique : · Tres faciunt collegium ». Cf. E. Mersch. Le *corps mystique du Christ,* Paris, 1936. t. L p. 33. On peut rapprocher cette formule du *de Baptismo* de celle du *de Pudlc.* XXI, 16 (1, 271, 3-6) : · L'Église est proprement l'Esprit lui-même, dans lequel est la Trinité d'une divinité unique, le Père, le Fils et l'Esprit-Saint. C'est lui qui forme le lien de l'EgJsc (congregat), qui, d'après le Seigneur, consiste en trois personnes. *Cf. *de Oral.* 2 (1. 182, 5-7) ; *ado. .Marc.* V, 19 (III, 645. 1-3). Tertullien en désignant l'Eglisc sous le nom de corps entend sans doute souligner la participation de l'Églisc à l'économie divine du salut. Le corps pour Tertullien est essenticlleinrnt l'instrument de l'âme : < caro... addicta tamen anlniæ ut suppellex. ut instrumentum in officia vit» » *de Anima.* 40. 3 (I. 368,1-3). Cf. .J. H. Waszink, op. cif. p. 451. L'Église est donc l'instrument de ln divinité, par elle nous recevons 1rs grâces de Dieu, par elle nous entrons en communion avec ln Trinité. Tout ce passage se réfère manifestement au Credo baptismal. Au temps de S. Cyprien, il se concluait par la formule .suivante : · per Sanctam Ecclesiam » *(per* présente une nuance instrumentale). Dom Botte retrouve une Idée analogue dans la formule < in sancta ecclesia · du symbole baptismal de S. Hippolyte. Cf. *Note sur le symbole baptismal de S. Hippolyte, Mélanges de Ghellinck,* t. I» pp. 197-198.

VII, 1. Exinde egressi de lavacro perungimur benedicta unctione de pristina disciplina qua ungui oleo de cornu in sacerdotium solebant ex quo Aaron a Moyse unctus esi; unde christi dicti a chrismate quod est unctio quæ etiam domino nomen adeommodavit, facta spiritalis quia spiritu unctus est a deo patre, sicut in Actis : collecti sunt enim in ista civitate adversus sanctum filium tuum quem unxisti. 2. sic et in nobis carnaliter currit unctio sed spiritaliter proficit, quomodo ct ipsius baptismi carnalis actus quod in aqua mergimur, spiritalis effectus quod delictis liberamur*.

VIII, 1. Dehinc manus inponitur per benedictionem advocans et invitans spiritum sanctum, sane humano ingenio licebit spiritum in aquam arcessere et concorporationem eorum accommodatis desuper manibus alio spiritu tantæ claritatis animare : deo autem in suo

3 sacerdotium *T* sacerdotio *B* 4 christi dicti *Br/* (ct. Isidore, *Etym.* VIi. 2. 2 ; Didymb, P. G. 39. 712 Λ) Christiani dicti T christus dicitur *B* 5 etiam *(ex Isidore,* ibid.) om. T 6 spiritu T spiritus B 7 enim 4- vero *B* enim 4- vere *Gei* 9 ipsius *Gei* spiritus *T* spiritus ipsius *B* 14 in aquam *B* in aqua T 16 spiritum *B* spiritu T

a. Comparer avec Isidore OR Séville, *Etym.* VI, XIX, 50-52, et *Etym.* VII. II, 2. P. 82, col. 256 ct 261 : · ... ct inde christi dicti a chrismate» quod est unctio ·. — avec Didymp. i/Avjbuole, *P. G.* 39, col. 712 A.

1. Cf. Intr. pp. 40-11.
2. I-a tradition manuscrite est peu sûre. D'après la leçon de T, il faudra!' lire : ‹ le nom des chrétiens vient de là », doctrine souvent exposte par Tertullien. Cf. *ad Nat.* I, 3 (I, 63, 3-11) : *Apol.* III, 5 (10, 26-27) : *adv. Jud,* 8 (II. 282, 88-89) ; *adv. Man.* III, 15 (HI. 401, 21-27) ; dans l'ado. Prar. 28 (III, 283-284), long développement sur le nom de Christus. — Sur cctto étvinologie. cf. remarques de E. Peterson. *Christianus, Miscelli Mercati.* t. I, Vntlcan, 1946, pp. 3159-370.
3. Tertullien ne relève ici que le parallélisme entre l'action matérielle de l'eau et l'effet spirituel. Nous sommes sur la voie de la définition du sacrement comme « signe-cause de ce qu'il signitic ·. Cf. *de Corn. Iles.* 8 (III, 37. 1) où il est dit avec plus de précision : · curo unguitur ut anlint consecretur ».
4. I.e singulier du texte latin ne préjuge pas du fait que le prêtre imposai sur le néophyte une seule main ou deux. D'après J. Sciir ijxkn et Ch Mohrmann, nous serions en présence d'un singulier collectif, équivalait

t . VII, 1. A la sortie du bain, nous
nnct-K-mf'cmoi . recevons une onction d huile bénite,
p p l conformément à la discipline antique r.
Selon celle-ci, on avait coutume d'élever au sacerdoce Ei.. 30,30.
par une onction d'huile répandue de la corne : ainsi
Aaron fut oint par Moïse. Et notre nom de « christ d Lcv., 8,12.
vient de là, de « chrisma υ qui signifie onction ct qui donne aussi son nom au Seigneur2. Car c'est cette onction transposée au plan spirituel que dans l'Esprit il reçut
de Dieu le Père, comme il est dit dans les Actes : *Ils* Act. 4. 27.
sc sont ligués dans celle, aille, contre ton saint Fils que lu as oint.

2. Pour nous aussi l'onction coule sur le corps, mais nous profite spirituellement, de même que le rite du baptême est une action corporelle puisque nous sommes immergés dans l'eau, ct que son effet est spirituel puisqu'il nous delivre de nos péchés 3.

L'imposition VIII, 1. Puis on nous impose les mains4 en appelant et en conviant l'Espnt-Saint par une benediction °. Si le génie humain peut faire venir sur l'eau un souffle d'air,® et ces deux éléments associés, si des mains d'artiste peuvent les animer d'un souille nouveau d'une telle beauté, pourquoi ne serait-il pas permis à Dieu de moduler

donc A un pluriel. Ct. *Studien zur Syntax der Brie/e des M. Cyprian.* Nimègue 1936. I, pp. 49-55. Les documents iconographiques cependant nous présentent l'évéquc étendant la seule main droite sur le baptisé. Cf. L. de Bruynk, //impoti/ion *des mains dans ΓAH Chrétien Ancien. Rivista di Arehcoloyia Cristtana.* XX (1943) pp. 100-136.

5. *Benedictio* désigne probablement la prière d'action de grâces accompagnant l'imposition des mains. Cf. P. Galtier. *D. T. C.* VII. *col.* 1319. 1339-1340.

G. Tertullien ici fait allusion ù l'orgue hydraulique, lui comparaison est admirable du point de vue oratoire, mais on peut lui reprocher de numqurr de précision, puisque l'eau» dans les orgues hydrauliques, n'intervenait pas directement : elle jouait seulement un rôle de régulateur pour égaliser la pression de l'air. Cf. Tir. Krinach, *La musique grecque.* Paris, 1926, p. 129 ; D. *A. C. L.* VII, I. col. 1173 ss. ct col. 1181, flg. 5922, reproduction d'un orgue hydraulique de Carthage. Dans le *de Anima,* 14, 4 (I, 319, 13-20), Tertullien attribue l'invention de l'orgue hydraulique a Archimède. Cf. note de Waszink. p. 216.

organo non licebit per manus sanctas sublimitatem modulari spiritalem ? 2. sed est hoc quoque de veteri sacramento quo nepotes suos ex loseph, Ephrcm et Manassem, lacob capitibus inposilis et intermutatis manibus benedixit[a] et quidem ita transversim obliquatis in se ut Christum deformantes iam tunc portenderent benedictionem in Christo[b] futuram.

3. Tunc ille sanctissimus spiritus super emundata et benedicta corpora libens a patre descendit superque baptismi aquas tanquam pristinam sedem recognoscens conquiescit columbæ figura delapsus in dominum, ut natura spiritus sancti declararetur per animal simplicitatis* et innocenti® quod etiam corporaliter ipso folle careat columba. 4. idcoque estote inquit simplices ut columbæ, ne hoc quidem sine argumento præcedentis figuræ : quemadmodum enim post aquas diluvii quibus iniquitas antiqua purgata est, post baptismum ut ita dixerim mundi, pacem cælestis iræ præco columba terris

•1 capitibus *om.* *T* 5 benedixit *T* benedixerit *B* ita transversim *B* ira nvertuitT 6 deformantes *Gei* deformantis *TB* portenderent *B* portenderet *T* 7 Christo *T* christum *B* *X* super quem *T* super *B* 12 declararetur B declaretur *T* 15 ut 7' sicut B 18 præco οπι. *T*

a. Noter la construction < benedicere · avec l'accusatif, sains doute sous Pin· fluence du grec < riXoytw τινα ·. Cf. Ch. Moiiiimann, *Traits caractéristiques...* p. 456 ; H. Hoppk» *De Sermone....* p. 10.

b. « in » instrumental.

c. Génitif de qualité. Cf. J. II. Waszink» op. *rit.* p. 87 ; E. Lôfstedt, *Syntaclica.* t. I, pp. 120-121. - (autre exemple : *de Bapl.* 9, 2).

1. A savoir l'homme.
2. Dans la tradition de S. les mains saintes de Dieu sont le Verbe et le Saint-Esprit. · Per manus enim Patris, Id est per Filium et Spiritum, fit homo secundum similitudinem Dei» · *ad». Hter.* V. G *(P. G.* 7, 1137 A) ;cL A. i>'Ai.ès· *La Doctrine de VEsprit en S. 1rente, Rech. Scient. Rclig.* XIV (1924) p. 499, note 10.
3. Les mains entrecroisées forment In première lettre de Χρχτά et dessinent également la figure de hi croix par laquelle le Christ sauve les hommes.

sur son orgue 1 de ses mains saintes la sublime mélodie de l'esprit 2 ?

2. Ce rite se rattache aussi à cet antique sacrement où Jacob bénit ses petiLs-iils Ephraim et Manassé, Gca.,48, i4.
fils de Joseph ; il posa sur leurs têtes scs mains entre-croisées qu'il mit ainsi en forme de croix dans l'idée qu'en formant sur eux l'image du Christ, elles annonceraient dès maintenant la bénédiction qui nous viendrait par le Christ 3.

3. Alors cet Esprit très saint sortant du Père descend avec complaisance sur ces corps purifiés et bénis ; il se repose sur les eaux du baptême comme s'il reconnaissait
là son ancien trône, lui qui sous la forme d'une colombe Cen., i, 2.
est descendu sur le Seigneur. Par là l'Esprit-Saint mani-
festait sa nature, car la colombe qui jusque dans sou ^., 1, 32.
corps est privée de fiel est toute en simplicité et en in-
nocence*. 4. C'est pourquoi il nous est dit: *Soyez simples* Mt.. 10. te.
comme des colombes, et cela n'est pas sans rapport avec une figure qui a précédé : après que les eaux du déluge eurent purifié l'antique souillure, après le baptême du monde si j'ose dire, c'est la colombe lâchée de l'arche
et revenant avec un rameau d'olivier — symbole de paix Gco.,8,11.
même pour les païens 5 — qui vint en messagère annoncer

4. Sur la colombe, symbole de simplicité, d'innocence (au sens étymologique de ce mot : absence de malice <·! de méchanceté) et symbole de paix, cf. *ado. Val.* 2 et 3 (III, 178-179). La particularité physiologique relevée par Tertuliien devait être une croyance commune chez les Anciens, bien qu'on ne la retrouve pas exactement cher. Pline auquel on renvoie habituellement (N. H., XI, 74»). Cette idée se retrouve chez les Pères et dans les épitaphes chrétiennes, cf. H. Pétré, *L'exemplum chez Tertuliien,* Paris, s. d. pp. 48-49. Chez les Pères nnli-nicéens, la colombe n'est pas le symbole spécifique du Saint-Esprit. Cf. F. J. Düi.gku, *Dax Fisch-Symbol..,* Münster, 1928, pp. 55-56 ; A. C., II (1930) pp. 45-47. Tertuliien cependant, même en dehors du contexte baptismal, connaît cette interprétation. Cf. par ex. de *Corn. Chr.* 3 (II. 195, 50-59). Sur la colombe et le baptême, cf. F. Süulino, *Die. Taube als religioeses Symbol irn chrisllichrn Altcrtum,* Fribourg, 1930, pp. 234 ss.

5. Cf. Virgile, *Œnelde.* VII, 154: XI, 332. Chez les Pères, chaque fois que la colombe porte une branche d'oilvicr, il est permis d'y voir un symbole de paix. Dans Je contexte présent, paix ne signifie pas seulement le pardon des péchés, mais aussi l'infusion de la grâce divine. Cf. St. Tf.euwrn, op. *cil.* pp. 51-54 ; *D.* A. C. *L.* III, 2, col. 2203-2213.

adnuntiavit dimissa ex arca et cum olea reversa — quod signum etiam ad nationes* pacis protenditur -, eadem dispositione spiritalis effectus terræ id est carni nostro emergenti de lavacro post vetera delicta columba sancti spiritus advolat pacem dei adferens emissa de colis ubi ecclesia est arcæ figura. 5. sed mundus rursus delinquit quo male comparetur baptismum diluvio ! itaque igni destinatur sicut et homo cum post baptismum delicta restaurat, ut hoc quoque in signum admonitionis nostræ debeat accipi5.

IX, 1. Quot igitur patrocinia naturo, quot privilegia gratia;, quot sollemnia disciplinae, figuro praestructiones prædicationes religionem aquæ ordinaverunt ! primum quidem, cum populus de Aegypto expeditus, vim regis Aegypti per aquam transgressus evaditc, ipsum regem cum lotis copiis aqua extinguit. quæ figura manifestior in baptismi sacramento ? liberantur de soculo nationes, per aquam scilicet, et diabolum dominatorem pristinum in aqua obprcssum derelinquunt. 2. item aqua de amaritudinis vitio in suum commodum suavitatis Mosei ligno remediaturl*, lignum illud erat Christus venenato et amaro retro naturo venas in saluberrimam aquam, baptismi scilicet, ex sese remedians. 3. hoc est aqua

2 ellam ad Γ apud etiam *B* pacis *T* paci *B* 3 carni nostra· emergenti *M* cami nostro emergendi *B* carnis nostro emergendi *T* G nrro llgura *T* arca flguratn *B* delinquit *T* deliquit *B* 7 baptismum *T* baptismus *B* 8 cum T qui *B* 11 quot (/er) *Gd* quod (/er) *TB* naturo orn. *T* 13 prædicationes Kroj/mann praedicationis *T* precationes *B* primum *T* primo *B* 14 de Aegypto + libere *B* 16 extinguit *T* extinxit *B* 18 ct orn. *T* 19 in aqua *B* in aquam *T* derelinquunt *T* derelinquit *B* 22 in saluberrimam aquam *T* in saluberrimas aquas *B* 23 ex sese *B* ex se *T*

a. ▮ ad >, au sens de « apud ·. Cf. E. LoFSTRDT, *Zur Sprache,* pp. 87-83.
b. Comparer de *Bapt.* 8, 3, avec Isidore» *Etym.* VI, XIX, 51, P. Λ. 82, coi. 256 : S. Cypiikn, de Lrnf/a/e *Ecclesiae,* c. 9 ; Didymb i/Aveugle, P. *G* 39, col. 693 B - 695 A. (Reprend le symbolisme de Tarcho el de Tollvicr).

à la terre l'apaisement de la colère du ciel. Ainsi selon une disposition semblable, mais dont l'effet est tout spirituel, la colombe qui est l'Esprit-Saint vole vers la terre, c'est-à-dire notre chair, cette chair sortant du bain, lavée de scs anciens péchés. Elle apporte la paix de Dieu, en messagère du ciel où se tient l'Eglise dont l'arche est la fi- 2P«r..3,7.
gure. 5. Mais, dira-t-on, le monde retourna à son péché: le parallèle entre le baptême et le déluge n'est donc pas très heureux ! Oui, c'est pourquoi le monde est destiné au feu, comme tout homme qui après le baptême retourne à ses péchés [1]. Cela aussi, il faut donc le comprendre symboliquement, comme un avertissement qui nous concerne, icor., 10,11.

— j . tPO.°g,C [2] *

IX, 1. Ainsi, combien de faveurs de la nature, de privilèges de la grâce, de solennités rituelles, que de figures, d anticipations, de prophéties toutes ordonnéesau culte dcl'eau! C'est d'abord le peuple libéré de l'Égypte qui en traversant l'eau échappa à la puissance du roi égyptien ; l'eau Ex., u.
anéantit le roi lui-même et toutes scs troupes. Quelle figure plus éclairante du sacrement de baptême ? Les païens sont libérés du monde et ils le sont par l'eau ; ils délaissent le diable, leur ancien tyran, englouti dans l'eau. 2. Autre symbole : cette eau qui pour devenir buvable et douce est guérie de son amertume par le bois ex., 15,25.
qu'y plonge Moïse. Ce bois, c'était le Christ guérissant lui-même les eaux, auparavant empoisonnées et amères ; il les change en une eau très salubre, l'eau du baptême. 3. C'est celte eau qui pour le peuple coulait du rocher Ex., 17,«.

c. Noter la construction : · evadere » suivi de l'infinitif. Cf. J. Scurijnp.n-Mohrmann, op. eif. t. 1, p. 74.

d. « Remediatur de » au lieu de în construction plus classique de « remediatur ex ». Cf. H. Hoppe, *Syntax,,,* p. 36.

1. Tertullien rejoint ici le thème apocalyptique de la « seconde mort », punition de l'homme pécheur. · L'Apocalypse, dini-t-il, condamne à l'étang de feu les éhontés, les foridcateurs... tous ceux qui ont commis ces crimes étant déjà chrétiens », *de Pudic·* XIX, 7-8 (I, 262, 24-263, 10). Cf, /Ipol. XLVIII, 13 (J. 116, 73-76) : · les impies subiront la peine d'un feu également étemel ». Cf. J. C· I'i.umpi·., Alors *Secunda, Mélanges de Ghellinck,* t. I, Grmbloux, 1951, pp. 387-403 ; E. de Backer, *Sacramentum,* pp. 148-155.

2. Cf. Intr. pp. 19 ss.

quæ de comite petra populo profluebat : si enim petra Christus, sine dubio aqua in Christo baptismum videmus benedici.

Quanta aquæ gratia penes deum et Christum eius ad baptismi confirmationem. 4. nunquam sine aqua Christus ! siquidem et ipse aqua tinguitur, prima rudimenta potestatis suæ vocatus ad nuptias aqua auspicatur, cum sermonem facit sitientes ad aquam suam invitat sempiternam, cum de agape docet aquæ calicem pari oblatum inter opera dilectionis probat, ad puteum vires resumit, super aquam incedit, libenter transfretat, aquam discentibus ministrat, perseverat testimonium baptismi usque ad passionem : cum deditur in crucem aqua intervenit : sciunt Pilati manus ; cum vulneratur aqua de latere prorumpit : scit lancea militis[a] !

X, 5. Diximus[b] quantum mediocritati nostra* licuit de universis quæ baptismi religionem instruunt : nunc ad reliquum statum cius æque ut potero progrediar de quæstionculis quibusdam.

Baptismus a Iohanne denuntiatus iam tunc habuit quæstioncm ab ipso quidem domino propositam ad pharisæos[c] cælestisne is baptismus esset an vero terrenus, dc quo illi non valuerunt constanter respondere utpote non intelligentes quia nec credentes. 2. nos porro quantula

1 profluebat *T* defluebat *B* 2 aqua *B* aquam *T* 4 ejus + est *B* 9 aquæ calicem *B* aquam calice *T* pari *Brf* patri T B fratri *Pam* 10 oblatum *B* oblatam *T* ad *T* apud *B* 17 instruunt *T* struunt *B* *20* a *T* ab *B* 22 ad pharisæos T pharisæit *B* 24 porro *B* quidem *T*

a. Comparer avec le passage dc Dioyme l '/Vvevglp., P. *G.* 39, col. 695 13 - 697 Λ et celui dc S. Jérome, Episf. LXIX, 6, *(CSEL·.* I-IV, 690-691).

b. Pluriel de modestie.

c. La construction des verbes « dicere » avec « ad » est caractéristique du latin des chrétiens. Cf. Ch. Mohrmann, *Traits caractéristiques...* p. 155.

qui l'accompagnait. Si en effet ce rocher était le Christ, icor.,to,4.
il n'y a pas de doute, nous constatons là que par cette eau coulant du Christ, le baptême reçoit sa consécration x.

Pour renforcer le sens du baptême, quel privilège l'eau n'a-t-elle pas auprès de Dieu et de son Christ !
4. Jamais le Christ n'apparaît sans l'eau ! Lui-même est
baptisé dans l'eau : invité à des noces, c'cst l'eau qui ml.3,13.
inaugure les commencements de sa puissance. Annonce- jh.,2,7.
t-il la Parole ? il convie ceux qui ont soif à boire son eau jj»..4. 14.
étemelle ! Traite-t-il de la charité ? il reconnaît comme mi.. 10.42.
œuvre d'amour le verre d'eau donné au prochain. Près ji,.. 4. 6.
d'un puits il répare ses forces. 11 marche sur l'eau, il la jh., 6. 19.
traverse volontiers ; il lave avec l'eau les pieds de ses ml, h. 34.
disciples... Les témoignages en faveur du baptême se Λ·. i3.5.
retrouvent jusque dans la Passion : quand il est condamné
à la Croix, l'eau intervient encore, c'est pour les mains de ml, 27,24.
Pilate. Quand il est transpercé, l'eau jaillit de son côté,
c'est par la lance du soldat. »·. w. 34.

Baptême dc Jean et baptême du Christ

X, 1. Jusqu'ici nous avons exposé, selon nos faibles moyens, tout ce qui fonde le culte baptismal. Je poursuivrai maintenant en traitant, toujours comme je le pourrai, de quelques problèmes secondaires qui se posent à son sujet.

Le baptême annoncé par Jean donna lieu déjà dc son temps à cette question que Je Seigneur lui-même posa
aux Pharisiens : le baptême de Jean était-il du ciel ou ml. 21. 25.
de la terre 2 ? Ceux-ci ne purent donner une réponse
ferme, car ils ne comprenaient pas puisqu'ils ne croyaient 1*.. λ 9.
pas non plus 3. 2. Nous qui pourtant avons si peu d'in-

1. Littéralement» devrait sc traduire : · Nous voyons que le baptême est consacré par l'eau dans lo Christ ». ce qui n'offro pas un sens très satisfaisant. Nous croyons que le contexte historique et typologique Invite à entendre le passage comme nous l'avons fait. Cf. intr. p. 24.

2. Dès les temps apostoliques· la distinction entre le baptême de Jean et lo baptême du Christ faisait l'objet dc renseignement catéchistique. Cf. *Htb..* Ô, 2.

3. Celte formulation se retrouve fréquemment chez Tertullien Cf. *ado. Marc.* IV. 2Û (III. 487» 16) ; IV, 25 (III, 504. 11) : *Apol.* 21» 16 (50. 81). Tertullien cite Isaïe d'après les Septante. On connaît la fortune de ce texte

fide sumus tantulum et intellectum habemus : possumus æstimare divinum quidem cum baptismum fuisse, mandatu tamen, non et potestate, quod et Iohannem a domino missum legimus in hoc munus, ceterum humanum condicione, nihil enim cæleste præstabat sed cælcstibus praeministrabat, pænitentiæ scilicet præpositus quæ est in hominis voluntate. 3. denique legis doctores et pharisæi qui credere noluerunt, nec pænitcntiain inire voluerunt, quodsi pænitentia humanum est, et baptismus ipsius eiusdem condicionis fuerit nccesse est : aut daret et spiritum sanctum et remissionem peccatorum si cælestis fuisset, sed neque peccata dimittit neque spiritum indulget nisi solus deus. 4. etiam ipse dominus nisi ipse prius ascenderet ad patrem aliter negavit spiritum descensurum, ita quod dominus nondum conferebat servus utique præstare non posset·1, adeo postea in Actis apostolorum invenimus qui Iohannis baptismum habebant non accepisse spiritum sanctum quem ne auditu quidem noverant. 5. ergo non erat cæleste quod cælestia non exhibebat, cum ipsum quod cæleste in Iohanne fuerat, spiritus prophetiæ, post totius spiritus in dominum translationem usque adeo'

1 tantulum et intellectum habemus T tantulo et intellectu B 2 man datu *Gei* mandatum *T B* 3 et (post quod) om. *T* 7 voluntate *T* potestate B 9 inire voluerunt *T* agere *B* pænitentia *B* pænitentiiun T ct *om. T* 10 baptismus *B* baptismum *T* 11 peccatorum *T* delictorum B 12 precata *T* peccatum B 15 ita 7' idB 17 invenimus 4- quoniam B 18 non accepisse spirit mn sanctum Br/ spiritum accepisse sanctum *T* non accepissent spiritum sanciam B 19 auditu B auditum T

a. ▮ Posset », pour · potuisset ». Tertullien substitue fréquemment l'imparfait du subjonctif au plus-que-parfait. Cf. JL Hoppe, *Syntax,.,* p. 69; Ch. Mo iiiimann. *Les Éléments Vulgaires du Latin des Chrétiens, Vigilia Christiana·.* II (1948) p. 98.

sur lequel S. Augustin fondera sa distinction entre *scientia* et *sapientia.* Ici, il permet à Tertullien d'opposer une fin de non-recevoir aux explications des hérétiques. CL H. 1. MâRROU, S. *Augustin cl la /in de la*

telligence, à la mesure même de notre peu de foi, nous pouvons répondre que ce baptême était vraiment divin. Mais il Pétait seulement par son institution, non par ses effets. Car Jean, lisons-nous, fut envoyé par le Seigneur u, 3. 3.
pour cet office précis ; au demeurant, il restait homme. II ne conférait rien de céleste, il était au service des dons Acl· · 19· 4·
célestes : il était chargé d'exhorter à la pénitence qui relève Mc› >»4·
du vouloir de l'homme1. 3. C'est pourquoi les docteurs de la Loi et les pharisiens qui refusèrent de croire refusèrent de faire pénitence2. Mais si la pénitence est une œuvre humaine, le baptême de Jean nécessairement relevait du même ordre de choses. S'il avait été du ciel, il aurait donné l'Esprit-Saint et remis les péchés. Mais c'est Dieu seul qui Mc, 2» 7.
remet les péchés et confère l'Esprit. 4. Or le Seigneur lui-même affirma que l'Esprit ne descendrait pas avant que lui- Jh· .16· 7·
même ne fut remonté auprès du Père. Ce que le Seigneur ne conférait pas encore, le serviteur non plus ne pouvait l'accorder. C'est si vrai que nous trouvons plus loin dans les Actes des Apôtres que ceux qui avaient reçu le baptême de Jean n'avaient pas reçu l'Esprit-Saint ; ils ne le connai- Act., 19,2.
saient même pas de nom. 5. Ce qui ne procurait pas les dons célestes n'était donc pas du ciel. On le voit bien : ce qui en Jean avait été du ciel, son esprit de prophétie, vint si bien à lui manquer une fois l'esprit passé tout entier sur le Seigneur 3, qu'à celui-là même qu'il avait

culture antique, Paris, 1038, pp. 363'364, 370-376 ; *Retractatio,* 1949, pp. 612-61.3.

1. Cf. *tic Paen* II. G *(trad. iMbriollc, colt. Hetnnwy* p. 7) : « KI Jean, son précurseur, montrait ta pénitence destinée :l purifier les Ames afin que toutes les souillures des erreurs anciennes, toutes les taches imprimées dans lo cœur humain par l'ignorance, lussent balayées, grattées par la pénitence et jetées dehors. Ainsi serait préparé bien net le sanctuaire du cœur pour l'Esprit-Saint qui devait y descendre ».

2. · Tertullien aurait pu dire simplement : les pburUlcns ne se sont pas repentis parce qu'ils ne voulurent pas se repentir ; mais il ramène en môme temps lo refus de se repentir des pharisiens A sa cause première· leur refus de croire ·. J. W. Pu. Borlri'PS, /xi *valeur du Codex Trcccnsis de TcrtuUicn9 Vlgiluc Christianity* II (1948) pp. 192-193.

3. Ci. *adu. Marc.* IV. 18 (ill. 178. 17) ; V,8 (598· 15) ; *adu. Jad.* 8 (II, 283, 106) ; *de* Onrf. 1 (I. ISO, 20-21). Pour Tertullien, le baptême de Jésus représente ht fin du règne de la loi, le point de démarcation entre ΓAncien et le Nouveau Testament.

defecerit ut quem prædicaverat, quem advenientem designaverat, postmodum, an ipse esset, miserit sciscitatum.

Agebatur itaque baptismus pænitcntiæ quasi candi» datæ' remissionis et sanctificationis in Christo subsecuturae. 6. nam quod legimus praedicabat baptismum pænitcntiæ in remissionem peccatorum in futuram remissionem enuntiatum est siquidem pænitenlia antecedit, remissio sequitur, et hoc est viam præparare ; qui autem præparat non idem ipse perficit sed alii perficiendum procurat. 7. ipse profitetur sua non esse cælestia sed Christi dicendol' : qui de terra est terrena loquitur, qui de supernis venit super omnes est ; item soli se pænitcntiæ tinguere, venturum mox qui tinguet in spiritu et igni, scilicet quia vera et stabilis fides aqua tinguitur in salutem, simulata autem et infirma igni tinguitur in indicium.

XI, 1. Sed ccce, inquiunt, venit dominus et non tinxit: legimus enim : et tamen lesus non ipse tinguebat verum discipuli eius, quasi revera ipsum suis manibus tincturum Iohannes prædicasset ! 2. non utique sic intelligendum est sed simpliciter dictum more communi

4 candidatu* T candidatus O 5 subsecutura.· B subsccutore *T* 6 legimus om. B 7 peccatorum *T* delictorum B 9 sequitur *T* subsequitur *B* 10 perficit *Gei* perfecit *Ii* *om. T (inversion dc feuillcls)* sed alii perficiendum procurat *Ii* aliis perficiendum procurare *T* 1 i ipse *orn. T* 12 terrena *T* dc terra *B* 14 soli se pænitentiæ T sola se pænitentia *B* 15 et B est *T* fides aqua tinguitur *T* aquæ tides qua *B* 19 Icsus *T* is B ipse ont. B

a. Employé comme adjectif, et suivi lui-méme d'un génitif. La tradition manuscrite est incertaine, et Ton peut hésiter entre · candidatus · et · candidata·. ·. Cf. H. Hoppk, *Syntax...* pp. 119-120 ; J. 11. Waszisk, *op. cil.* p. 443. O terme exprime à la fois une certaine prédisposition et une ébauche «le la réalité. C(. Λ. n'AuX *Candida, Rech. Sciences Jielig.* II (1912) pp. 598-600·

b. Noter l'emploi de l'ablatif du gérondif h la place du participe présent. Cf. J. Sciiiujnen-Mohkmaxn, op. *cit.*. t. I, p. 38. Le pléonasme « proftteturiv

prêche, qu'il avait désigné lors de sa venue, il envoya demander par la suite si c'était lui qui devait venir. Mt.. 11,3.

Ainsi le baptême de pénitence était-il administré comme une disposition au pardon cl à la sanctification que devait apporter le Christ. 6. Nous lisons en effet que *Jean prêchait un baptême de pénitence pour la rémission* mc. 1, 1.
des péchés : cela était dit de la rémission à venir, puisque la pénitence précède et que la rémission vient ensuite. Mt., 11. 10.
C'est en cela qu'il préparait les voies. Or celui qui prépare n'est pas celui qui accomplit, mais il dispose un autre à accomplir. 7. Lui-même reconnaît qu'il ne donna rien dc céleste, lorsqu'il dit du Christ : *Celui qui est de la terre* Jh., 3, 31.
parle des choses de .la terre ; mais celui qui aient d'en haut est au-dessus de tous. De même, il déclare qu'il baptise seulement d'un baptême de pénitence, que bientôt viendrait celui qui baptiserait *dans l'esprit et dans le feu.* Mt.. 3.11.
Car la foi vraie cl solide est baptisée dans l'eau pour le salut, mais la foi simulée et débile l'est dans le feu pour le jugement *.

Le baptême et la Passion

XI. 1. Mais, objecte-t-on, le Seigneur vint et il ne baptisa pas. De fait, nous lisons : *Et cependant Jésus* jh., 4. 2.
lui-même ne baptisait pas, mais seulement scs disciples, comme si Jean avait annoncé qu'il baptiserait de ses propres mains. 2. Certainement il ne faut pas comprendre ainsi ce passage, mais tout simplement selon la manière

dicendo › est révélateur de Tin fluence de In Bible sur le style des auteurs chrétiens. Cf. Cil. Moiîr mann. *Trails caraclérisliqutś...,* p. 461.

1. L'interprétation dc ce passage reste difficile. Tertullien (conception commune aux premiers siècles) se représente le paradis entouré d'une sorte dc mur ou de fleuve de feu. Les âmes après la mort seront ou bien purifiées par ce feu ou bien châtiées. Elle seront sans doute accompagnées dans ce passage par leur ange gardien qui semble devoir y jouer un rôle analogue a celui qu'il remplit lors du baptême. Cf. *Apol.* 47, 13 (112, 57-61) ; *dc Anima,* 54 (I, 337) ; C. M. Edsman, Le *Haplémc dr feu,* Uppsala, 1910, notamment pp. 12-14. Peut-être s'agit-il ici tout simplement du tourment de feu qui attend les damnés.

sicut est verbi gratia, imperator proposuit edictum, aut præfectus fustibus cecidit : numquid ipse proponit aut numquid ipse cædit ? semper is dicitur facere cui praeministratur. ita erit accipiendum ipse vos tinguet pro eo quod est per ipsum tinguemini vel in ipsum.

.3. Sed nec moveat quosdam quod non ipse tinguebat : in quem enim tingueret ?· in pænitenliam ? quo ergo illi praecursorem ? in peccatorum remissionem quam verbo dabat ? in semetipsum quem in humilitate celabat ? in spiritum sanctum, qui nondum ad patrem ascenderat ? in ecclesiam quam nondum apostolis struxerat ? 1. itaque Unguebant discipuli eius ut ministri, ut Iohannes antecursor, eodem baptismo Iohannis ne qui alio putet, quia nec extat alius nisi postea Christi. qui tunc utique a discentibus dari non poterat utpote nondum adimpleta gloria domini nec instructa efficacia lavacri per passionem et resurrectionem, quia nec mors nostra dissolvi posset nisi domini passione nec vita restitui sine resurrectione ipsius.

XII, 1. Cum vero praescribitur nemini sine baptismo competere salutem ex illa maxime pronuntiatione domini qui ait nisi natus ex aqua quis erit non habebit vitam,

3 exedit *T* cecidit *B* 6 nec T ne *B* 8 pnccursorem *B* precursors T 0 in *(secundum)* om. *B* 10 spiritum sanctum *T* spiritu sancto B ad patrem ascenderat *B* a patre descenderat *T Gei Bmg* 11 apostolis struxerat *T* apostoli struxerant *B* 12 antecursor 7' ante precursor *B* 13 nc qui alio putet *B (Hier.* 69. 6) nc quod aliud putes *T* nc quo alio putes *Brf* 14 alius *B* aliud *T* 21 pronuntiatione *B* prænuntio *T* 22 habebit *T* habet *B*

a. Dans ce paragraphe, Tertullien joue sur les deux sens de · in », le premier final, « pour >. le second instrumental. avec la nuance de « *au nom de* >. Ce dernier emploi est calqué sur la formule grecque r- *6 ovopa.

1. Le present développement se trouve amené par une réminiscence de la formule du Credo baptismal. Nous y retrouvons la mention du Fils, do l'Esprit, de l'figlisc et aussi de la rémission des péchés. Cette dernière mention mérite d'être soulignée car elle confirme la restitution proposée du der-

courante de parler, comme quand on dit : « L'empereur a promulgue un décret » ou « le préfet l'a condamné aux verges ». Est-ce lui-même qui promulgue ou lui-même qui frappe ? On parle toujours de celui qui fait faire comme s'il le faisait lui-même. Ainsi faut-il prendre : *lui-même Dons baptisera* dans le sens suivant : « Vous serez baptisés Mt., 3, 11.
par son ordre ou en son nom ».

3. Que personne nc soit surpris de nc pas voir le Christ baptiser. De quel baptême aurait-il baptise ? D'un baptême de pénitence ? Alors pourquoi le Précurseur ? Pour la rémission des péchés ? Il les remettait d'une seule parole ! D'un baptême en son nom ? Il se dérobait par Mt.. 9, 2.
humilité ! Au nom de l'Esprit-Saint ? Mais lui-même n'était pas encore remonte auprès du Père. Au nom de l'Église ? Il ne l'avait pas encore fondée sur les apôtres [1].
4. C'est pourquoi ses disciples baptisaient en sous-ordres, comme Jean le Précurseur ct du même baptême que lui : qu'on ne pense donc pas qu'il s'agisse encore d'un autre baptême ; il n'y en a pas d'autre, sauf celui que le Christ instituera par la suite. Mais à ce moment-là les apôtres nc pouvaient pas encore le donner puisque le Seigneur 7,39.
n'avait pas encore consommé sa gloire, ni fondé l'efficacité du baptême par sa passion ct sa résurrection [2] ; car notre mort ne pouvait être détruite sans la passion du Seigneur ni notre vie rendue sans sa résurrection.

Le baptême des Apôtres

XII. 1. Mais comme il est établi que personne nc peut parvenir au salut sans le baptême, à cause surtout de cette parole du Seigneur : *A moins de naître de l'eau,* jh., 3. 5.
nul n'aura la vie, des esprits subtils ou plutôt irréfléchis,

nier membre du Credo que nous ne connaissons que par S. Cyprion. Cf. *ia/r.* p. 39.

2. Cette opinion de Tertullien sur la valeur du baptême des apôtres n été suivie pur de nombreux Pères. Cf. *D.B. Suppl,* art. *Baptême,* t. I,col. 853. De nombreux exégètes contemporains acceptent coite argumentation, ainsi H. Rirsenfrld, *La Signification Sacramenlairc du Baptême Johannique. Dieu Vivant.* n° 13. pp. 31-37. En sens contraire, cf. E. M. Braun *Le Baptême d'après le Quatrième Evangile. Reu. Thorn.* XLVIIT (1948) pp. 317-393, qui reprend l'opinion de S. Thomas. Il n'y n jusqu'ici, semble-t-il. d'argument décisif ni dans un sens ni dans l'autre.

suboriuntur scrupulosi, immo temerarii retractatus quorundam quomodo ex ista præscriptione apostolis salus competat quos tinctos non inveniamus in domino præter Paulum, 2 immo, cum Paulus solus cx illis baptismum Christi induerit, aut præiudicatum esse de ceterorum periculo qui careant aqua Christi ut præscriptio salva sit aut rescindi praescriptionem si etiam ct non tinctis salus statuta est. audivi domino teste eiusmodi*, ne qui me tam perditum existimet ut ultro excogitem libidine stili quæ aliis scrupulum incutiant 1

3. Et nunc illis ut potero respondebo qui negant apostolos tinctos, nam si Iohannis baptismum impetrarant, domini cur desiderabant, quatenus1, unum baptismum definierat ipse dominus dicens Petro perfundi® volenti qui semel lavit non habet necessc rursum, quod utique non tincto non omnino dixisset ? et hæc est probatio exerta adversus illos qui adimunt apostolis etiam Iohannis baptismum ut destruant aquæ sacramentum. 4. an credibile videri potest in eis personis viam tunc domino non præparatam, id est baptismo Iohannis, quæ ad viam domini per totum orbem aperiendam destinabantur ? ipse dominus nullius pænitenliæ debitor

1 suboriuntur B sobriunlur *T* 2 præscriptione 4- praestructione B 3 inveniamus *T* invenimus *ii* pnpter *li* prwtcren *T* 7 rescindi *li* descendi *T* ct *om· li* tinctis *T* tinctus B 8 teste *ii* testemur *T* teste + in *li* qui *T* quis *li* 9 excogitem *Ochlcr* excogitet 7' B exagitet *Gcl* libidine *Urs.* libidinem *T 13* IU incutiat *13* initiat *T* 12 si + huinanum B impetrarunt Br/ impetrant Γ inierant B 13 domini Cur Br/ dominicum T dominicum B 14 volenti *T* nolenti B 19 cis *T* his B 20 domino *T* domini *li* baptismo Br/ baptismum *T li* 22 destinabantur ? Ipse *T Gd* destinabatur ipse B

a. Pour ‹ talcs ». Ct. H. Hoppe, *Syntax..»* p. 106.
b. Pour « quia ›, ou ‹ ut ·. Cf. II. Hoppe, *Jieitrâffe..·,* p. 83.
c. Purisme, pour ‹ baptizari ».

ont soulevé certaines objections : comment d'après ce principe les apôtres sont-ils sauvés puisque, excepté Paul, nous ne les voyons pas recevoir le baptême du Seigneur. 2. Ou plutôt : puisque Paul est le seul parmi *«·.». te.
eux à avoir reçu le baptême du Christ, de deux choses l'une : ou bien, pour sauver le principe, il faut préjuger de la perte des autres qui n'ont pas reçu l'eau du Christ, ou bien si leur salut a été assuré sans baptême, il faut tenir pour nul le principe. Dieu sait si j'ai entendu des propos de ce genre! Et je le dis pour qu'on ne me croit pas perverti au point d'imaginer de moi-même, dans ma passion d'écrire, des choses qui feraient difficulté à d'autres [1].

3. Et maintenant, je vais répondre comme je le pourrai à ceux qui nient que les apôtres aient été baptisés. En effet, s'ils avaient reçu le baptême de Jean, pourquoi désiraient-ils celui du Seigneur puisque le Seigneur lui-même avait donné la règle d'un unique baptême quand il dit à Pierre qui demandait à être lavé : *Celui qui s'est baigné une fois n'a pas besoin de l'être, à nouveau.* Jt., i3. io.
Il n'aurait certainement pas dit cela si Pierre n'avait déjà reçu le baptême [2]. C'est un argument saillant contre ceux qui, pour ruiner le sacrement de l'eau, refusent d'attribuer aux apôtres même le baptême, de Jean. 4. Quelle invraisemblance que la voie n'ait pas été préparée au Seigneur par le baptême de Jean chez ceux-mêmes qui étaient destinés à lui frayer la voie dans le monde entier [3] ! Le Seigneur lui-même, qui pourtant n'était

1. Nous avons là probablement un écho des critiques et des censures que les écrits de Tertullien et ses positions extrémistes faisaient naître parmi les fidèles de Carthage. Ceux-ci vraisemblablement trouvaient souvent exagérées les mesures qu'il préconisait. Cf. P. DE LABRIOLLE, *La Crise Montaniste,* Paris. 1913, pp. 309-310.

2. Selon O. CULLMANN (Les *Sacrements dans l'Évangile Johannique,* Paris, 1951, p. 75), le sens originel de ce verset serait celui-ci : « Quiconque a reçu le baptême n'a pas besoin d'un second baptême ». Il ajoute en note : « Il serait possible aussi que le texte vise ce problème... : pourquoi les disciples de Jésus n'ont-ils pas reçu le baptême ? » (ibid, note 123). Comparer avec l'interprétation de OPTAT DE MILÈVE, *De Schismate Donatistarum,* V, 3. (P. *L.* II. col. 1030).

3. Même idée dans l'adv. Marc. IV, 13 (III, 457, 23-26) : « ... totidem enim apostoli portendebantur, proinde ut fontes et amnes rigaturi aridum retro et desertum a notitia (dei) orbem nationum — sicut et per Isaiam : ponam in terra inaquosa flumina ».

linctus est : peccatoribus non fuit nccesse ? quod ergo alii tincti non sint, non iam comites Christi sed æmuli fidei, legis doctorcs et pharisaei. 5. unde et subgeritur, cum adversantes domino tingui noluerint eos qui dominum sequebantur linctos fuisse nec cum æmulis suis sapuisse, maxime quando dominus cui adhærebant testimonio Iohannem extulisset nemo dicens maior inter natos feminarum Iohanne baptizatorc ·'!

G. Alii plane salis coacte iniciunt tunc apostolos baptismi vicem implesse cum in navicula fluctibus mergerentur ; ipsum quoque Petrum mare ingredientem satis mersum ut opinor autem, aliud est adspergi vel intercipi violentia maris aliud tingui disciplina religionis. 7. ceterum navicula illa figuram ecclesiæ præferebat quod in mari, id est in sæculo*·, fluctibus id est persecutionibus et temptationibus inquietetur domino per patientiam velut dormiente, donec orationibus sanctorum in ultimis suscitatus compescat sæculum et tranquillitatem suis reddat.

8. Nunc sive tincti quoquo modo fuerunt sive inloti perseveraverunt, ut et illud dictum domini de uno lavacro

2 «int *T* sunt *B* jam T tamen *B* æmuli *B* æmulæ *T* 3 fldei *T* flde *B* 4 noluerint *B* voluerunt T 5 tinctos + non T nec *T* ne *B* suis om. *T* 6 dominus + si B 7 dicens om. *T* **II** mergerentur *T* adsperd operti sunt *B* mare *T* per mare *B* 15 in *(aille* sæculo) om. *B* 1G inquietetur *T* inquietatur *B* 17 patientiam B pænitcntlam *T* 18 tranquillitatem *B* tranquillitates *T* 20 quoquo modo B quomodo *T* inloti *Gei* illoti *T B*

a. Néologisme formé à partir du verbe < baptizare » emprunté au grec, avec la terminaison · tor ». speci tique du latin des chrétiens.
b. Pour « demersurn ». Cf. H. Hoppe, *Bcitraege...* pp. 106-107.
e. Comporte une nuance péjorative, et traduit l'expression johannique • Kόσμο >. Cf. Sr. Tef.uwen, op. ci/., p. 27 ; E. Lûfstkdt, *Synt.* t. II, pp. 470 ss.f G. TfiôRNiiLL, *Studia Terlullianca,* III, 1918, p. 35.

1. Première attestation littéraire do cette ligure. lui manière dont Tertullien l'introduit prouve qu'elle était déjà traditionnelle. Elle a des précédents juifs, comme l'a montré E. Peterson, *Das Schiff ah Symbol der Kirchc, Thcologhchc Zeihehrtft9* VI (1950) pp. 77-79. Mais la comparai·

tenu en rien à la pénitence, fut lui-même baptisé : n'était-il pas nécessaire que des pécheurs le soient ?

Et si d'autres ne furent pas baptisés, c'est que déjà ils n'étaient pas les compagnons du Christ, mais les détracteurs dc sa foi : les docteurs de la Loi et les pharisiens. 5. Puisque les adversaires du Christ ne voulurent pas du baptême, cela nous laisse entendre qu'au contraire ceux qui suivaient le Seigneur furent baptisés et ne réagirent pas comme scs détracteurs, surtout lorsque le Seigneur auquel ils s'étaient attachés eut exalté Jean par ce témoignage : *Parmi les enfants nés de la femme, aucun de plus grand que Jean-Baptiste.* ml ,ni, h .

6. D'autres, — et c'est assez artificiel — avancent alors que les apôtres reçurent une suppléance du baptême le jour où dans la barque ils furent recouverts ml , 8. 24.
par les vagues, et Pierre lui-même lorsqu'il coula dans ml . m, 30.
la nier sur laquelle il marchait. Mais à mon sens, être mouillé ou englouti par une mer impétueuse est tout autre chose qu'un baptême selon un cérémonial religieux ! 7. Du reste, cette barque préfigurait ΓEglise', qui sur la mer du monde [2] est secouée par les vagues des persécutions et des tentations, tandis que le Seigneur dans sa Mc., s. 24.
patience semble dormir, jusqu'au moment ultime où éveillé par la prière des saints, il maîtrise le monde et rend la paix aux siens...

8. Mais soit ! ou bien les apôtres ont reçu le baptême et peu importe lequel, ou bien ils sont restés sans baptême et dans ce cas la parole du Seigneur sur le baptême je., b, 10.

son d'une institution· notamment de l'État, à un navire était courante dans le monde romain et a pu faciliter l'élaboration dc ccttc figure. Cf. Kurt Goi.dammr u, *Das Schiff der Kirchc, fin antiker Symbolbegriff aus der poil· tischen Mdaphorik in cschatologisrhcr und ekkleslologisdicr Umdcutung, Thcologische Zeitschrift,* Id. pp. 232-237. Après Tertullien cctte image sera souvent reprise et Borne s'en servira pour fonder son primat. Cf. II. Rahner, *Navicula Petri », Zeitschr. fur Kath. TheoL* LXIX (1917) p. 1-35: E. J. Dôlger. *Iddijx,* Münster, 1933, pp. 285-291 ; du même, *Sol Salutis, das Schiff drr Kirchs,* pp. 272-279.

2. Image longuement développée par les Pères. Cf. H. Rahner, *Antenna Crucis* II. *Das Meer dcr Welt, Zeitschr. fiir Rath. Theol.* LXVI (1942) pp. 89-118. La vie du chrétien est comparée pur Tertullien à une navigation dangereuse, clans uη<· mer furieuse ; cf. *de. Idolo.* 21 (I. 57-58) : *de Pamit.* IV. 2 (7/r/nr/ur, pp. 1G-17) ; VII, 5 (id. pp. 32-33).

sub Petri persona ad nos tantummodo spectet, de salute tamen apostolorum salis temerarium est aestimare quia illis vel primæ adlectionis ct exinde individuae familiaritatis praerogativa compendium baptismi conferre posset, cum illum opinor sequebantur illum qui credenti cuique salutem pollicebatur, fides tua te aiebat salvum fecit et remittuntur Libi peccata, credenti utique nec tamen tincto. 9. id si apostolis defuit, nescio quorum fides tuta sit : uno verbo domini suscitatus a teloneo, dereliquit patrem et navem, et artem qua vitam sustentabat deseruit, patris exequias despexit ; summum illud domini præceptum qui patrem aut matrem milii praeposuerit non est me dignus ante perfecit quam' audivit !

XIII, 1. Hinc ergo scelestissimi illi provocantes quæstiones : adeo dicunt baptismum non est necessarium quibus fides satis est : nam et Abraham nullius aquæ nisi[b] fidei sacramento deo placuit, sed in omnibus posteriora concludunt et sequentia antecedentibus praevalent. 2. fuerat salus retro per fidem nudam ante domini passionem et resurrectionem : at ubi fides aucta est credentibus in nativitatem passionem resurrectionemque eius, addita est ampliato sacramento obsignatio baptismi,

3 quia T quæ *B* 5 cum illum *T* cum illo *B* sequebantur *B* sequebatur T 7 fecit *B* faciet *T* remittuntur *T* remittentur *B* 8 tincto *B* tinctum *T* 9 tuta sit Br/ tua sil *T* *om. B* a liloneo *T* teloneum *B* 11 deseruit + qui *B* despexil *B* perspexit *T* illud *T* illius *B* 12 præposucril *T* prætulerit *B* 11 hinc *T* hic *B* provocantes 7' provocant B 15 baptismum *T* baptismus B necessarium *T* necessarius *B* 17 placuit B placuisse *T* 18 concludunt *B* concludent *T* 19 fuerat 7' fuerit *B* 21 credentibus *T* credendi *B* 22 addita est *B* addito ct *T* ampliato *T* ampliatio B

n. · ante... «piam », et non · prius... (piam », que Tertullien évite. Ci. J. B. Hofmann, *Lateinischc Gra/nmulik : Syntax und Stilistik,* Münich, 1928, p. 735; .1. H. Waszink, op. cif., p. 311.

b. Nisi, au sens de « sed ».

unique, en la personne de Pierre, ne concerne que nous. Dans les deux cas il est assez téméraire de préjuger du salut des apôtres, car pour eux le privilège d'être les premiers appelés et ensuite de vivre dans la familiarité personnelle du Christ pouvait bien tenir lieu de baptême. Car, il me semble, celui qu'ils suivaient était celui même qui promettait le salut à quiconque croyait en lui ! 9 r
Ta foi t'a sauvé... les péchés te sont remis : voilà ce qu'il 9 2."
disait à celui qui avait la foi ct qui pourtant n'avait pas reçu le baptême. 9. Si les apôtres n'ont pas eu la foi, je me demande qui l'a eue de façon certaine : à une seule parole du Seigneur, l'un se leva de son bureau, l'autre Mt , 9, 9.
quitta son père et sa barque ; l'un renonça au métier Mt.. 4,22.
qui le faisait vivre, l'autre ne s'inquiéta pas d'ensevelir Mt·. s, 22.
son père ; ce précepte essentiel du Seigneur : *Celui qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de* Mt., 10.37.
moi, il l'accomplit avant même de l'avoir entendu.

. , -ccssite *

XIII, 1. Ici alors ccs scélérats soulèvent des objections ! Ils vont jusqu a dire : « Le baptême n est pas nécessaire pour ceux à qui la foi suffit : Abraham trouva grâce devant Dieu non par le sacrement de l'eau mais par celui de la foi 1 ». — Mais en tout ordre de choses, Gen 15 6
c'est ce qui vient après qui est définitif et ce qui suit dépasse en valeur tout ce qui a précédé. 2. Autrefois, avant la passion et la résurrection du Seigneur, le saluL était obtenu par la foi seule ; mais depuis que pour les croyants la nativité, la passion ct la résurrection sont devenus objets de foi, Je sacrement lui aussi s'est amplifié 2 : le sceau du baptême fut ajouté, sorte de vêtement

1. Cf. tnlr. pp. 18-19.
2. Jri sc retrouvent à la fois l'idée de S. Irénéc sur le développement de ('Économie divine ct la conception juridique que Tertullien se fait de lu révélation. Dieu, par une pédagogie appropriée ü chaque période successive a Insensiblement accoutumé l'humanité à supporter tout le poids de sa loi. I-a Révélation divine apparaît donc sous la forme d'une législation qui sc modifie, sc corrige ct surtout se resserre progressivement.CLP.DE Ladrioixe, *Tertullien Jurisconsulte, Now. Hcv. Hist· de Droit Franç. et Ètr..* 1906, pp. 13·15 ; du même, *La crise Monlanisle,* Paris, 1913, pp. 323-329. Dans la nouvelle économie, la discipline doit encore sc resserrer, mais la *régula fidet* reste

vestimentum quodammodo fidei quæ retro erat nuda, nec potest iam sine sua lege. 3. lex enim tingendi inposita est et forma praescripta : ite inquit docete nationes tinguentes eas in nomine patris et filii et spiritus sancti, huic legi conlata definitio illa nisi quis renatus fuerit ex aqua et spiritu sancio non introibit in regno cælorum obstringit fidem ad baptismi necessitatem', itaque omnes exinde credentes Unguebantur ; tunc et Paulus ubi credidit tinctus est. 4. et hoc est quod ei dominus in illa plaga orbationis[a] præccperat exsurge dicens et introi in Damascum : illic tibi demonstrabitur quid debeas agere, scilicet tingui quod solum ei deerat : alioquin salis didicerat atque crediderat Nazarenum esse dominum dei filium.

XIV. 1. Sed et de ipso apostolo revolvunt quod dixerit non enim me ad tinguendum Christus misit, quasi hoc argumento baptismum adimatur ! cur ergo tinexit Gaium et Crispum et Stephanæ domum ? Quamquam, etsi non eum miserat Christus ad tinguendum attamen aliis apostolis praeceperat tinguere. 2. verum hæc pro condicione tunc temporis ad Corinthios scripta sunt quoniam scismata inter illos et dissensiones[a] movebantur

2 potest hirti H potentiam habuit *T* *Bm/j* 4 nomine 7' nomen *B* 6 sancto ont. *B* introibit *T* intrabit *B* regno *T* regnum *B* *1* obstringit *Brf* obxlinguit *T* obstrinxit *B* 9 tunc *(ante* tinctus) add. *T* *cïTclB* 10 orbationis *B* oratlonis Г 11 introi *B* introivit *T* in o/n. *B* 12 deerat *B* dederat T 15 ct om. *B* 17 baptismum *T* baptismus *B* ergo *T* enim *B* 18 et Stephanæ *B* cum Stephanæ *T* 19 ad tinguendum στη. *T* attamen *T* tamen *B* 22 scismata inter illos et dissensiones *T* schismata ct dissension?* inter illos *B*

a. noter dans cc chapitre l'abondance des termes d'origine juridique : lex, obsignatio, ampliatio. definitio. Relever aussi les participes présents

pour la foi qui auparavant était nue et qui maintenant n'a plus de pouvoir sans la foi qui lui est jointe1. 3. En effet, la loi du baptême a été ainsi établie et sa formule prescrite : *Allez, enseignez les nations, les baptisant* au Mt., 28,19.
nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Λ cette loi s'ajoute la décision suivante : *Personne, à moins de naître* ju., 3, s.
à nouveau de l'eau et de VEsprit-Saint n'entrera dans le royaume des deux, ce qui soumet la foi à la nécessité du baptême. Depuis lors, tous ceux qui croient sont baptisés. Et Paul lui-même dés qu'il accéda à la foi fut a «.. 9. ie.
baptisé. 4. C'est bien ce que le Seigneur lui avait ordonné lorsqu'il tomba aveugle : *Lève-toi,* lui dit-il, *et va à Damas,* Act., 22. 10.
là il te sera montré ce (pie tu dois faire, c'est-à-dire recevoir le baptême, la seule chose qui lui manquait. Pour le reste, il avait été suffisamment instruit et croyait que le Nazaréen était le Seigneur, Fils de Dieu. Act., 22, s.

Prédication et baptême

XIV, 1. Mais nos objectants en reviennent, à l'apôtre lui-même, car *le Christ,* a-t-il dit, *ne m a pas envoyé* 1 cOr., 1,17.
baptiser. Comme si cet argument supprimait le baptême ! Pourquoi alors a-t-il baptisé Gaïus et Crispus et la maison 1 cor,, 1, m.
d'Étienne ? D'ailleurs, même si le Christ ne l'avait pas envoyé baptiser, il en avait donné l'ordre aux autres apôtres. 2. D'autre part ces lignes furent adressées aux Corinthiens en raison des conjonctures précises d'alors ; des divisions et des désaccords s'élevaient parmi eux, 1 cor., 11, ie.

pris substantivement : antecedentibus· credentibus.

b. Traduit l'expression grecque « τὺολωτι ». CL II. Hoppr, *Syntax..,* p. 122.

c. « Scismala » et « dissensiones » sont synonymes. CL p. 64, note L

immuable. CL V. Morel, *J)c Ontwikkellng van de Christelijke Ovcrlcvcrlng,* Bruges, 1916 ; II. P£tké. op. *cil.* pp. 26-27, 34-35.

1. CL *de Presser.* 14, 3-5 (II, 18. 8 ss.) : « Eidos» inquit, tua le salvum fecit non exercitatio scripturarum. rides in regula posita est, hubet legem, et salutem dc observatione tegis » (lex : loi du baptême) ; cf. V. Morel» *Le développement de ta « disciplina · sous Vaciion du Saint-Esprit chez Tcrtullien, Peu. Hist. Eccles.* XXXV (1939) p. 251.

dum alius Paulo sc deputet alius Apollo, propter quod pacificus apostolus ne sibi omnia defendere videretur non ad tinguendum sc missum ait sed ad prædicandum*. nam et prius est prædicarc, posterius tinguere si prius prædicalum ; puto autem licuit ct tinguere cui licuit et prædicarc.

XV. 1. Nescio si quid amplius ad controversiam baptismi ventilatur, sane retexam quod supra omisi ne inminentes sensus videar interscindere.

Unum omnino baptismum est nobis tam ex domini evangelio quam et apostoli litteris quoniam unus deus et una ecclesia in cælis. 2. circa hæreticos sane quæ custodiendum sit dignius qui retractet, ad nos enim editum est. hæretici autem nullum consortium habent nostræ disciplinée quos extraneos utique testatur ipsa ademptio communicationis, non debeo in illis cognoscere quod mihi est præceptum quia non idem deus est nobis el illis nec unus Christus, id est idem : ergo nec baptismum unum quia non idem, quod cum rite non habeant sine

1 se deputet T deputat *B* propter B propterea *T* 3 sc missumJ ait T ait sc missum B t si T *Bnuj* sed B ct Bef/J 5 licuit ct Unguere cui *em.* *T* 9 interscindere *T* intercidere B 10 unum baptismum *T* unus baptismus B 11 et Γ ex B deus 4-unum baptismum B 12 coeli* + sed B sane sane *T* 13 dignius *T* «ligne B qui *T* quis B 11 editum B edictum *T* consortium habent *T* habent consortium B 16 communicationis B communicatione T 17 non idem deus *B* nec dens unus T 18 ergo *T* ideoque B baptismum unum *T* baptismi imus B 19 quia non B quod ante *T* quod *T* «piem B

a. Traduit ìὑαγγΑ(ζ»»v ou xijpvccsw Cf. P. i>b Lxbr io l l b, op. *i'Il,,* p. 82 ; II. Hoppe. *Sgntax...* p. 136.

car l'un sc réclamait de Paul, l'autre d'Apollos. C'est pourquoi l'apôtre par amour de la paix et pour ne pas avoir l'air de revendiquer à son compte tous les ministères, déclare qu'il a été envoyé non pour baptiser mais pour prêcher. Car ce qui est premier, c'est de prêcher, ensuite de baptiser après qu'on a prêché. Mais, j'imagine, celui qui a le droit de prêcher a bien aussi le droit de baptiser ! i cor.. 3.4.

Ba tgme des Hérétiques › XV, 1. Je ne sais si d'autres ques!ions concernant la cnntraverse baptismale. Je vais donc exposer ce que j'ai omis plus haut pour ne pas avoir l'air de couper le fil du discours.

Nous n'avons absolument qu'un baptême, aussi bien d'après l'Évangile du Seigneur que d'après les Épîtrcs »., 13, 10.
de Paul, et cela parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu Ej*.. 4.5.
et qu'une seule Église dans le ciel *. 2. Ce qu'il faut faire concernant les hérétiques, qu'un plus compétent en traite à fond ! Car cet écrit ne s'adresse qu'à nous, les hérétiques n'ont aucune part à nos rites3, eux qui sont des étrangers puisqu'ils sont prives de notre communion. Je ne dois pas reconnaître pour eux le précepte qui a été fait pour moi. Car nous n'avons pas le même Dieu, nous et eux, ni un seul Christ identique : nous n'avons donc pas non plus un seul baptême, puisque ce n'est pas le même. Mais puisqu'ils ne l'ont pas selon

1. Ce chapitre nous révèle la pratique en vigueur dans l'église africaine qui rebaptisait tous ceux qui l'avaient déjù été dans des sectes hérétiques. Le Concile de Carthage de 220 devait consacrer cette manière de faire. S. Cyprion, en 256. la fera définir à nouveau. On sait que de son temps cette question faillit amener une rupture entre Rome et Carthage, la tradition de ΓÉglise romaine étant différente et le pape Étienne prétendant l'imposer aux Africains. Cf. S. Cyprien, *Episl.* 70 et 7! *(CSEL,* 3. 766-774? ; Senfen/ia? *Episcoporum numero LXXXVII, (ibid,* 435-461).

2. C'est de ce texte de S. Paul que S. Cyprlen se réclamera lors de sa controverse avec le pape Étienne. S. Cyprlen ne fera alors que reprendre ct développer la démontration de Tertullien dans ce chapitre.

3. Le mot de dfecip/taa présente dans 1'œuvre de Tertullien des sens multiples. Ici, Tertullien en fait l'équivalent de · baptême*. Cf. V. Morel, · *Disciplina », le moi ci Vidée représentée par lui dans l'œuvre de Tertullien, Heu. Hist. Eccles.* XI. (1944-1945) pp. 5-46. De la corruption de la règle do fol chez les hérétique· Tertullien conclut & la nullité de leur baptême. Cf. *de Pnrscr.* 14. 4 (II, 18)

dubio non habent nec capit® numerari quod non habetur : ita nec possunt accipere quia non habent.

Sed de isto plenius iam nobis in Græco digestum est.

3. semel ergo lavacrum inimus, semel delicta abluuntur quia ea iterari non oportet, ceterum Israël cotidie lavat[b] quia cotidie inquinatur, quod ne in nobis quoque factitaretur proplerea de uno lavacro definitum est. felix aqua quæ semel* abluit, quæ ludibrio peccatoribus non est, quæ non adsiduitate sordium infecta rursus quos diluit inquinat'*.

4 .abluuntur *T* diluuntur *ii* 5 ea iterari *13* adulterari *T* Israel + Judæus B 8 qu® (*ante* semel) *oui. T* 9 quos diluit Inquinat *B* non diluit s Inquinata T

a. Grécisme ; traduit : ivor/eta·.. Cf. H. Hoppe, </e *Sermone...* p. 16; *Syntax..,* p. 48 ; E. LÔFSTEDT, *Syntactic#,* t. 2, p. 430.

b. Au sens de < sc lavare ·. Ce n'est pas le seul cas oü Tertuliien emploie un verbe transitif comme réfléchi ; cf. E. Lôfstedt, Zur *Sprache...* p. 23.

c. Sens de « une fuis pour toutes ».

d. Autre construction possible, proposée par Ch. Mohrmann : le < non » porterait non pas sur « infectu », mais sur « inquinat ».

1. Renseignement Intéressant. Nous n’avons plus cet ouvrage. Il n’est pas Impossible que les plissages de DIdymc PAveuglc inspirés do notre traité lui aient été emprunte. Cf. G. Hardy, *DIdymc ['Aveugle,* Paris, 1910, pp. 234-235.

2. Tertuliien montaniste justifiera évité régie en invoquant Punique Passion du Christ : < Le repentir qu’aime le Seigneur, c’est celui qui venant avant la foi, avant le baptême, est préféré à la mort du pécheur, lequel ne doit être lavé qu’une fois par la grâce du Christ, du Christ qui n’est mort qu'une fols pour nos péchés ·, *de Pudic.* XVI11, 14 (I. 261, 12-15). Cf. *Jîébr.* 6, 4. Quand Tertuliien écrira ces lignes, il condamnera alors toute réconciliation pénitcntlello. Au contraire dans sa période catholique (le *de P&nl·tentia* en fait foi), il admet une pénitence ecclésiastique après le baptême. Comment donc interpréter ce passage du *de Baptismo ?* A-t-Il en vue ici certaines sectes gnostiques qui udmlnistraient un second baptême « βπολύ·τρωσι » on bien est-ce encore une exagération oratoire ? En tous cas, la • seconde pénitence » apparaît à Tertuliien comme une sorte do concession qui ne fait pour ainsi dire que confirmer lo principe posé : · Puissent tes serviteurs, ô Seigneur Christ, n'en dire cl n’en entendre sur la discipline de la pénitence que juste asse/. pour connaître le devoir qui incombe aux écoutants de ne point pécher >, *de Peenit.* VH, I (éd. *llemmer.* p. 31). Pour une plus ample discussion de ce problème, of. K. Rahneii, *Sünde als Gnadenuerlust in der frùhkirchlichen Ltteratur, Zcilschr. fur Kath. Thcol.* LX (1936). pp. 501-504.

la règle fixée, aucun doute possible, ce n'est pas le baptême qu'ils possèdent, et puisqu'ils ne le possèdent pas, ils ne peuvent le faire entrer en ligne de compte : dès lors puisqu'ils ne l'ont pas, ils ne peuvent pas non plus le recevoir. Du reste, nous avons déjà traité de cela plus longuement dans un ouvrage en grec *.

3. Une seule fois nous entrons donc dans la piscine baptismale et une seule fois nos péchés y sont effacés » car il ne faut pas recommencer à pécher. Par contre Israël se lave chaque jour parce que chaque jour il se souille 3. Mais pour que cette habitude ne s'implante pas aussi chez nous, le principe d'un unique baptême a été établi. Heureuse cette eau qui en une fois nous lave et ne peut servir de jouet aux pécheurs ! Elle qui n'est pas contaminée par la persistance des souillures, elle salit ceux qui s'y lavent une deuxième fois 4.

3. CT. *de Oral,* 11 (I. 189, 7-9) : « Omnibus licet nicmbris Javel quotidie Israël, nutnquam tamen mundus est; certo manus ejus semper immundæ sanguine prophetarum, ct ipsius domini IncrustaUe in æternum >. Tertuliien vise sans doute ici certaines Sectes juives ou judco-chrétiennes qui précisément de son temps multipliaient les ablutions rituelles· Ainsi les IIémérobaptjstes quo nous dépeint Êpiphanr (Ραηαηοη, XVII, éd. Hou., 1.1, pp. 214-215) devaient se baigner chaque jour dans l'eau « pour se laver et se purifier de toute faute ». A vrai dire le rapprochement est assez forcé entre ces ablutions rituelles ct le baptême chrétien ; même les membres de ccs sectes n'attachaient pas aux ablutions réitérées une valeur proprement sacramcntaire. Cf. J. Thomas, Le *Mouvement Baptiste en Palestine et Syrie,* Genibloux, 1935, pp. 4-16, 140-183. Cette allusion directe de Tertuliien aux sectes juives prouve la vivacité de la polémique anti-juive et indirectement le prosélytisme de ccs sectes. Cf. M. Simon, *Verus Israël,* Paris, 1918, passim ; du même, *Le Judaïsme berbère dans VAfrique ancienne, Peu. Hist. Phil. IMig.* 1946, p. 1-31.

4. *Le* sens de ce passage n'est pas très clair. Sans doute Tertuliien veut-il dire que le fait de recevoir un second baptême constituerait un péché d'hérésie.

XVI, 1. Est quidem nobis etiam secundum lavacrum, unum et ipsum, sanguinis scilicet, de quo dominus habeo * inquit baptismo tingui cum iam tinctus fuisset, venerat enim per aquam et sanguinem sicut Iohannes scripsit, ut aqua tinguerctur, sanguine glorificaretur. 2. proinde nos facereľ aqua vocatos sanguine electos hos duos baptismos dc vulnere percussi lateris emisit quia qui in sanguinem eius crcdcrenf- aqua lavarentur, qui aqua iavissent et sanguinem portarent, hic est'l baptismus qui lavacrum et non acceptum repræsentat et perditum reddit !

XVII, 1. Superest ad concludendam materiolam de observatione quoque dandi et accipiendi baptismi commonefacere. dandi quidem summum habet ius summus

5 proinde *TB* perinde *Reiff.* 7 percussi *T* perfossi *B* 8 sanguinem *B* sanguine *T* 9 portarent *B* porteront *T* *(primum scriptum* oporterent, o *expunctum, supra* c txxMfcuM porteront *xuprawlptum* a wt *flat* portarent) oporterent *Brf* (cf. *PhiMoyische Wochenschrift* 51(1931) coi. 254 ; E. JL DOI g k r , *A.* C. 11(1930) pp. 119 ss. 111(1932) pp. 21G ss). 13 commonefacere B commune facere *T* 14. summum *om. B*

a. Relever l'emploi de · habere · suivi d'un infinitif passif, et présentant la nuance de « devoir ·. Cette construction a été sans doute influencée par celle du grec μέλλω suivi de l'infinitif. (Autre exemple : 3.2 · habcs udatem vcucrorl ·). Cf. H.IIoppr , Spnfax.., p. 44., J. H. Waszink, op. eif, p. 388.

b. Infinitif final. La correction < ut faceret · ne s'impose donc pas. Cf H. Hoppe. Syntax.., p. 43.

c. < Credere in > : décalque du grec : χιστεύ··.ν ΐ< Cf. H. Hoppr , *Syntax..,* p. 40 ; J. Scukijkrn-Moukmann, op. *cit.,* t. I, pp. 128-130.

d. · Hic est · : formule d'introduction, courante dans les écrits de Tertullien. Cf. G. Thohnell , op. *cit.* IΠ, p. 43.

1. Tout ce chapitre doit se comprendre en fonction du contexte spirituel dc l'époque. « Imitation parfaite du Christ, le martyre achève Fidcntification du chrétien avec le Christ inaugurée au baptême ; il est le terme et le sommet dc l'engagement chrétien >, Tu. Camelot. *VEngagement Chrétien: du Baptême au Martyre, Nova ri Vetera,* XXIV (1949) pp. 326-348 (spécialement p. 343). Dans la hiérarchie de sainteté, le martyr occupe lu première place : *de Car. Rcx.* 52 (III, 108, 20-22). C'est pourquoi 1' < église exhorte au martyre · : *dc* Frayer. XXXVI» 5 (H, 16. 21). Tertullien ajoute un accent plus eschutologiquc. Ta* martyre libère de l'idolâtrie, permet à l'homme de vaincre le démon et d'obtenir la vie étemelle. < (Candidat au martyre >, tout chrétien l'est par sa profession baptismale qui lui

Baptême dc san 1 " XVI' P°urtant» il Y a encore pour nous 1111 secon^ baptême, unique lui aussi2 , le baptême de sang dont le Seigneur a dit qu'il avait à être baptisé, bien qu'il l'ait u. *12. so.*
déjà été. Il était venu en effet, comme l'a écrit Jean, *par l'eau et par le sang,* par l'eau pour être baptisé, par Hh.. 5. 6.
le sang pour être glorifié. 2. De la même façon, par l'eau il fait de nous des appelés, par le sang des élus 3. Ces deux baptêmes jaillirent ensemble de la blessure de son Jh., 19,34.
côté percé, car ceux qui croient en son sang ont encore à être, lavés dans l'eau et ceux qui sont lavés dans l'eau ont encore à porter sur eux leur sang 45Ce second baptême remplace le baptême d'eau lorsqu'on ne l'a pas reçu, il le rend lorsqu'on l'a perdu 6.

T . i u -a **du baptême** XVII. 1. Il ne nous reste plus pour conclure cet expose, qu a rappeler les régies pour donner et recevoir le baptême. Pour le donner, le pouvoir en revient en

fait une obligation de rendre témoignage au Christ» de lutter contre les dénions et de tendre à la perfection. Cf. IΛ J. Dôlger, *Tcrtullian fiber die Hlultaufe,* .4. G. II (1930) pp. 117-141 ; M. Viî.lek» Martyre et *Perfection, Rrif. d'Ascét. et de Must.* VI (1925) pp. 3-25.

2. Ce second baptême est unique lui aussi non seulement parce qu'il ne peut pas se renouvcller. ce qui va de soi, mais surtout parce que seul le martyre dans l'Êglise catholique présente cette efficacité. Le martyre des hérétiques est sans valeur. Cf. P. de Labiuollb» op. *cit.* pp. 182-13G ; S. Cypiurx, *de Unitate Eccksiæ,* XIV (C.SVÎL, 3, 222» 8-10)» etc.

3. Allusion à la croyance selon laquelle seuls les martyrs (electos) jouissaient aussitôt après leur mort du bonheur du ciel. 1-es baptisés (vocatos) avaient à attendre dans le sein d'Abraham la lin du monde ; les damnés attendraient en enfer. C'est pourquoi Tertullien présente le martyre commo lu clef du ciel : · Tota paradisi clavis tuus sanguis est », *de Anima,* 55» 5 (I, 389, 3) ; cf. J. H. Waszînk, *op. cit.* pp. 553-56 l.

4. < Porter son sang » c'est-à-dire subir le martyre. Cf. 1*. J. Dolgeh, *art. cit.* p. 122.

5. Que le martyre supplée au baptême» tous les Pères le croient. Le martyre est un antre bain» · aliud baptisma », *de Ptulic.* 22. 9 (I, 272, 25) ; il est une « seconde régénération », *Scorp.* G (I, 158, 21). Il est second aussi parce qu'il peut rendre la pureté perdue et effacer à nouveau tous les péchés : « Proprie enim martyribus nihil jam reputari potest, quibus in lavacro ipsa vita deponitur, sic dilectio operit multitudinem peccatorum» quæ deum scilicet diligens ex totis viribus suis, quibus in martyrio decertat, ex tota anima sua» quam pro deo ponit, hominem martyrem excudit », Scorp. G (I, 158, 13-18). Sur la théologie du martyre, cf. Λ υ'Λτ.έβ, op. *cit.* pp. 429-432.

sacerdos, si qui est, episcopus ; dehinc presbyteri et diaconi, non tamen sine episcopi auctoritate, propter ecclesiæ honorem quo salvo salva pax est. 2. alioquin etiam laicis ius est : quod enim ex æquo[a] accipitur ex æquo dari potest — nisi si episcopi iam aut presbyteri aut diaconi vocabantur discentes domini ! — id est ut sermo non debet abscondi ab ullo proinde et baptismum, æque dei census, ab omnibus exerceri potest, sed quanto magis laicis disciplina verecundiae et modestiæ incumbit cum ea maioribus competant, ne sibi adsumant episcopi officium, episcopatus æmulatio scismatum mater est. omnia licere dixit sanctissimus apostolus sed non omnia expedire : 3. sufficit scilicet in necessitatibus utaris sicubi aut loci aut temporis aut personæ condicio compellit : tunc enim constantia succurrentis excipitur cum urguetur circumstantia periclitantis, quoniam reus erit perditi hominis si supersederit præslare quod libere potuit.

4. Petulantia autem mulieris quæ usurpavit docere utique non etiam Unguendi ius sibi rapiet, nisi si quæ novæ besliæ venerint similes pristinæ ut quemadmodum illa baptismum auferebat ita aliqua per se conferat.

1 si om. B 2 propter B propterva *T* 5 nisi st Br/ (cf. *PhiMogis·die Wochenschrift,* 51 (1931) coi. 254) nisi TB G vocabantur discentes T vocantur dicentes B domini id est ut sermonem debet T domini sermo non debet B 7 baptismum *T* baptismus B .8 quanto B (piando T 9 modestiæ incumbit B modestia eJus (in)cumbit *T* 10 ea B caque *T* majoribus B moribus *T* competant *T* competat B adsumant + dicatum B 11 mater B matherla *T* 13 sufficit *T* sufficiat B ut *(ante* utaris) add. B 15 excipitur B accipitur *T* 16 urguetur *T* urget B 19 petulantia B petulantur Γ mulieris T mulier B usurpavit B usurpant *T* 20 rapiet *T* pariet B quæ novæ bestiæ venerint similes T quæ nova bestia evenerit similis *H* 22 se 4- cum B

a. Équivalent de « ἐ; Τσου ·. Ci. II. Hoppe, *Syntax..,* p. IOI.

premier lieu au premier prêtre, c'est-à-dire à l'évêque, s'il est là ; après lui au prêtre et au diacre, mais jamais sans l'autorisation de l'évêque, à cause du respect qui est dû à l'Églisc et qu'il faut sauvegarder pour sauvegarder la paix. 2. En plus, les laïcs en ont aussi le pouvoir. Ce que tous reçoivent au même degré, tous peuvent le donner au même degré (par hasard, les disciples du Seigneur se seraient-ils déjà appelés évêques, prêtres ou diacres ! 1) Comme la Parole, que nul n'a le droit de cacher, ainsi le baptême : lui aussi vient de Dieu, tous peuvent le conférer. Mais quelle réserve et quelle discrétion incombe ici aux laïcs, plus encore qu'aux clercs qui eux aussi doivent en faire preuve pour ne pas empiéter sur le ministère de l'évêque. La jalousie envers l'épiscopat est la mère de toutes les divisions 2. *Tout est permis,* a dit l'apôtre très saint, *mais tout n'est pas opportun.* 3. Il suffît donc d'user de cette facilité lorsque c'est nécessaire, si les conditions de lieu, de temps ou de personne le réclament. Dans ce cas en effet, la hardiesse de celui qui porte secours est justifiée par l'urgence du danger. Car il serait coupable de la perte d'un homme celui qui refuserait le secours qu'il pouvait librement donner.

i Cor., 6.12. 10, 23

4. Mais l'effronterie de la femme qui déjà a usurpé le droit d'enseigner ira-t-elle jusqu'à s'arroger celui de baptiser ? Non ! à moins que ne surgissent quelques nouvelles bêtes semblables à la première. Celle-ci prétendait supprimer le baptême ; une autre va vouloir l'administrer elle-même ! EL si ces femmes invoquent les Actes

1 cor., 14. 34.

1. Cette réflexion ironique nous révéle l'esprit « frondeur » do Tertullien qui expliquera en partie son évolution ultérieure. Cette attaque contre la hiérarchie est aussi un indice qui nous laisse penser que Tertullien no fut peut-être pas prêtre dans l'Èglise catholique, ninlgré ce que nous en dit S. Jérôme.

2. L'histoire de l'Èglise primitivo nous fournit bien des exemples de cctto jalousie envers l'épiscopat. Tertullien nous en signnlc : « speraverat episcopatum Valentinus... », *adv. Val.* IV (III, ISO, 25). Les lettres de S. Cyprion font allusion a bien d'nutres cas.

5. quodsi quæ· Acta Pauli quæ perperam scripta sunt — exemplum Theclæ ! — ad licentiam mulierum docendi tinguendique defendunt, sciant in Asia presbyterum qui eam scripturam construxit quasi titulo Pauli de suo cumulans convictum atque confessum id se amore Pauli fecisse loco decessisse, quam enim fidei proximum videtur ut is docendi et tinguendi daret feminae potestatem qui nec discere quidem constanter mulieri permisit ? taceant inquit et domi viros suos consulant !

XVIII, 1. Ceterum baptismum non temere credendum esse sciunt quorum officium est. omni petenti te dato suum habet titulum proprie ad elemosinarn pertinentem, immo illud potius respiciendum nolite dare sanctum canibus et porcis proicere margaritam vestram et manus nc facile inposueritis nec amartiis[b] alienis communicaveritis. 2. quodsi quia Philippus tam facile tinxit eunuchum, recogitemus manifestam ct exertam dignationem domini intercessisse : spiritus Philippo præceperat in eam viam tendere, spado et ipse inventus est non

1 acta om. *B* quæ *om. B* *2* exemplum *T Bmg Gcl* scriptum *B* 3 tinguendique *T* lingendi quæ *B* presbyterum *B* presbites *T* 6 <leCCSStae *B* decessit *T* videtur *T* videretur *B* X nec discere *T* nc docere *B* 9 viros *T* maritos *B* 11 sciunt quomnim cilicium est *B* et si quod scriptum est *T* 12 proprie *T* perinde *B* 13 respiciendum *T* perspiciendum *B* 14 margaritam vestram *B* *margaritas* vestras *T* *et om. T* 15 inposueritis *T* imposueris *B* nec amartiis alieni» communicaveritis *T* nc participes aliena delicta *B* 16 quodsi quia Philippus *T* si Philippus *B* 17 cunucum *T* 19 tendere *T* praetendere *B*

ii. · quæ ▮ : pour · aliqua* mulieres ». — Les jeux de mots, les assonances» les rapprochements ingénieux» etc.» sont particulièrement nombreux dans ce chapitre. Relever encore la prédilection de Tertullien pour les diminutifs : materiolam» qucstionculis (c. 10. 1) ct les superlatifs : sanctissimus» scelestissimi (13, 1).

b. Grécisme ; « amartia » ne se retrouve plus dans la langue des chrétiens adrès Tertullien.

qui à tort portent le nom de Paul, et revendiquent l'exemple de Thècle pour défendre leur droit à enseigner et à baptiser, qu'elles apprennent ceci : que c'est un prêtre d'Asie qui a forgé cette œuvre, couvrant pour ainsi dire sa propre autorité par celle de PaulConvaincu de fraude, il avoua avoir agi ainsi par amour de Paul et il fut déposé. De fait, est-il vraisemblable que l'apôtre donne à la femme le pouvoir d'enseigner ct de baptiser, lui qui ne donna aux épouses qu'avec restriction la permission de s'instruire? *Qu'elles se taisent,* dit-il, *et qu'elles questionnent chez elles leurs maris 2.* i Cor., w, 35-

Les candidats

XVIII, 1. Que ceux dont c'est la fonction sachent que le baptême nc doit pas se donner a la legere. *Donne à quiconque le demandera* au sens propre vise l'aumône. Il vaut beaucoup mieux s'en tenir ici à cette autre parole : *Nc donnez pas les choses saintes aux chiens et ne jetez pas votre perle aux porcs3,* ou encore: *Ar'imposez pas les mains à la légère et nc vous rendez pas complices des péchés d'autrui.* 2. Si Philippe baptisa si rapidement l'eunuque, rappelons-nous que le Seigneur avait témoigné de sa faveur envers lui d'une façon manifeste et explicite : c'est l'Esprit qui avait donné ordre à Philippe de prendre celte route. De son côté, l'eunuque ne se trouvait pas

e- #>· Mt.. 7, 6. i Tim., 5,122. Λα 8 26

1. Tertullien ne fait que constater la non-authenticité de l'œuvre, sans hi démontrer. Dans le récit des Actes de Paul. Thècle ne baptise pas mais se baptise cBc-mèmc au cours d'une épreuve à laquelle elle avait étéxondamnée â Antioche : · On lâche nlots de nombreuses bêles fauves... Qiumd elle eut fini sa prière, elle se retourna, vit une fosse pleine d'eau ct dit : C'est maintenant le moment de recevoir le bain, ct clic s'y jeta en disant : Au nom de Jésus-Christ, Je me baptise a mon dernier jour >. Noter qu'elle ne prétend nullement fonder le droit des femmes à baptiser. Elle justifie son geste ainsi : · J'ai reçu le baptême, Paul, car celui qui te donna le pouvoir pour la Bonne Nouvelle me l'a donne n moi-même pour le baptême ». Cf. L. VuuAfx. Les *Actes de Paul ct scs Lettres Apocryphes,* Paris, 1913, pp. 211-213, 225.

2. Avant son passage au Montanisme, Tertullien se révèle peu bienveillant pour les femmes. Elles représentaient à scs yeux l'ignominie du premier péché et portaient la responsabilité d'avoir perdu Je genre humain. 11 leur refuse encore le droit d'exorciser et d'exercer un office sacerdotal quelconque. Cf. P. DE Lahiuoj.i.e. *1m Crise Monlaniste,* pp. 300-305,313-322.

3. Par ce texte, Tertullien justifie lu doctrine du l'arcane. Cf. Intr. p. 32

otiosus ncc qui subito tingui concupisceret sed ad templum orandi gratia profectusscripturæ divinae inpressus- - sic oportebat deprehendi cui ultro deus apostolum miserat —, ad quem rursus spiritus ut se curriculo eunuchi adiungeret iussit ; scriptum ipsius fidei occurrit in tempore, exhortatus* adsumitur, dominus ostenditur, fides non moratur, aqua non cxpectatur, apostolus perfecto negotio eripitur. 3. sed et Paulus revera cito tinctus est : cito enim cognoverat Simon hospes vas eum esse electionis constitutum : dei dignatio suas praemittit prærogalivas !

Omnis petitio et decipere ct decipi potest : 4. itaque pro cuiusque personæ condicione, ac dispositione, etiam ætate cunctatio baptismi utilior est, præcipuc tamen circa parvulos, quid enim nccessc, si non tam necesse est, sponsores etiam periculo ingeri qui et ipsi per mortalitatem destituere promissiones suas possunt ct proventu malæ indolis falli? 5. ait quidem dominus: nolite illos prohibere ad mc venire, veniant ergo dum adolescunt,

2 scriptura dlvinæ *B* scriptum divina *T* *3* deprehendi T deprendi *B*
4 ad om. *B* 5 scriptum T scriptura *B* fidei explicit de baptismo *T*
9 Unctus *Pani,* unctus *B* 13 ac *Gel* a *B* 15 si non tam neccs.se om. *Gei*
16 Ingeri qui *Gei* integri quid *B* 17 proventu *Fel* proventura *B*

a. Participe passé pris substantivement, au sens de · exhortatio ·, pour une raison de rythme. Kdever le jeu des terminaisons en « ur * : adsumitur, ostenditur, etc.

1. Tertullien cite sans doute de mémoire. L'hôte qui reçut Paul ne s'appelait pas Simon mais Jude et c'est Ananic qui le baptisa. Cf. AeL 9.11-18.

2. Première attestation de la présence dc parrains au baptême des enfants. Pour la *Tradition Apostolique,* ce sont les parents qui répondent au nom de leurs enfants. Le rôle des parrains consiste ù faire ‹ profession de fol · à la place des enfants, à · promettre leur fol ». Il diffère donc dc celui des

inactif : ce n'cst pas un désir subit qui le poussa à demander le baptême, mais il était allé au temple pour prier et il s'appliquait à lire la Sainte Écriture. C'est ainsi aci.,8.28.
que devait le trouver l'apôtre envoyé par Dieu spontanément. Puis une nouvelle fois, l'Esprit ordonna à Philippe de rejoindre l'eunuque près dc son char. A ce moment Act..s. 29.
un texte se présente, relatif à la foi elle-même ; l'exhortation est reçue, le Seigneur annoncé, la foi suit sans délai, l'eau aussitôt est trouvée, puis sa mission terminée, Act..8.36,
l'apôtre est enlevé... 39·

3. Paul aussi fut baptisé sans délai. Tout dc suite Act..9,18.
Simon, son hôte *, a reconnu, en lui un sujet d'élection : la faveur de Dieu d'avance a donne des signes du choix qu'elle a fait.

Le baptême ... L

Toute candidature peut être trompeusc ct par suite trompée dans son attente. 1. C'est pourquoi selon la condition, la disposition et même l'âge de chacun, il est préférable dc différer le baptême, surtout quand il s'agit de tout jeunes enfants. Est-il nécessaire, sauf nécessite absolue, de faire courir aux parrains 2 le risque de manquer eux-mêmes à leurs promesses en cas dc mort ou d'être abusés par un naturel mauvais qui va se développer 3 ? 5. Bien sûr, le Seigneur a dit : *Laissez venir* Mt.,<i9,14.
à moi les enfants. Oui, qu'ils viennent, mais quand ils

• répondants » du baptême des adultes. Ces derniers ne répondent que pour le passé, les parrains promettent pour l'avenir. Cf. F. J. Dôlgeh, *Dcr Taufbürgc nach Theodor uoη Mopsuestia, A. C.* IV (1934) pp. 231-232 ; *D, A· C, L.* art. *Parrain,* t. XΠI, 2, col. 2236-2240 ; |%. Dick ,Dos *Patcninsiïlul im alÛdrchHchen Kaltthumenât, Zcilschr. fûr Kalh. Theol.* C3 (1939) pp. 1-49; J. C. Dimikr , *Le Pcdobaptismc au IV· siècle, MéL Selene. Rellg.* VI (1919) pp. 242-241.

3. Ce ne sont pas des raisons théologiques qui amènent Tertullien à retarder le baptême des enfants, mais des raisons d'opportunité commandées principalement par la pratique dc la discipline pénitcntielle. < Garder le baptême · devait être le premier soin des baptisés, et tant que l'Age des passions n'était pas passé, leur confier le trésor du baptême présentait trop dc risques. Tertullien n'invoque donc pas l'incertitude dc la persévérance dans la fol, (comme aujourd'hui ceux qui inclineraient à une plus grande sévérité pour l'admission au baptême dans nos paroisses déchristianisées), mais seulement l'incertitude pour l'avenir d'une vie sans péché.

veniant dum discunt, dum quo veniant docentur ; fiant Christiani cum Christum nosse potuerint[1] quid festinat innocens ætas ad remissionem peccatorum ? cautius agetur in saecularibus, ut cui substantia terrena non creditur divina credatur ? norint petere salutem ut petenti dedisse videaris !

6. Non minore de causa innupti quoque procrastinandi in quibus temptatio præparata est tam virginibus per maturitatem quam viduis per vagationem, donec aut nubant aut continentiae[a] corroborentur, si qui pondus intelligant baptismi magis timebunt consecutionem quam dilationem : fides integra secura est de salute !

XIX, 1. Diem baptismo sollemniorem pascha præstat cum et passio domini in qua tinguimur adimpleta est. nec incongruenter ad figuram interpretabitur[b] quod cum ultimum pascha dominus esset acturus missis

2 quid *Gcl* quod *B* 6 potenti *Gei* petendi *B* petentibus *Br/* 9 vagationem *B* vacationem Urs 15 ad *Gel* aut *B*

a. Datif Dual.

b. Verbe déponent utilisé comme passif.

1. Ln doctrine de Tertullien concernant le péché originel manque de fermeté et de précision. Dans le de zlnfma, Tertullien soulignera In nécessité du baptême pour tons les enfants, même ceux nés de parents chrétiens (i/e /Inima, ch. 39-10). Mais même dans ce traité, il ne semble pas que les enfants avant le baptême soient « possédés » par h· démon. Leur âme privée de la présence de l'Esprit demeure dans un état « neutre ». Séparés de Dieu, ils ne sont pas pour autant coupables. Ils ne deviendront pécheurs qu'à partir de l'âge de raison.

2. 1-e poids du baptême : c'est-à-dire toutes 1rs obligations auxquelles s'engage le baptisé : pureté, honnêteté, confession de la foi. renonciation au monde. Et l'on sait la sévérité de Tcrlulllen ! La vie chrétienne exigeait alors de lout baptisé la même vie vertueuse que la vie monastique aujourd'hui. Cf. Dow Morin, *L'idéal monastique et la oie chrétienne des premiers jours,* ch. V. Vie *Apostolique,* Paris, 1921, pp. 66 ss. ; L. Iluuvim, *La Vie de. Sainl Antoine·* S. Wandrillc, 195U, pp. 8-10.

seront plus grands, qu'ils viennent quand ils seront en âge d'être instruits, quand ils auront appris à connaître celui vers qui iis viennent. Qu'ils deviennent chrétiens quand ils seront capables de connaître le Christ. Pourquoi cet âge innocent est-il si pressé de recevoir la rémission des péchés 1 ? On agit avec plus de circonspection pour les affaires du monde ! Celui à qui l'on ne confie pas les biens terrestres, va-t-on lui confier les dons divins ? Qu'ils soient capables au moins de demander le salut, pour qu'on voie bien qu'il n'est donné qu'â celui qui le demande. 6. Pour une raison non moins grave, il faut ajourner ceux qui ne sont pas mariés, car la tentation les guette, aussi bien les vierges pour leur maturité que les veuves dans leur instabilité. Retarde le baptême iTim., s, iî.
jusqu'à ce qu'ils soient ou mariés ou plus forts pour pratiquer la continence. Si on comprend de quel poids est le baptême 2, on craindra plus de le recevoir que de le voir différer : la foi intègre est assurée du salut 3.

LC -our du bap«ʻʻme

XIX, 1. Le jour le plus solennel pour ',C ™Ptêm<S4 par cxʻʻ"cncc le J™r de Pâques 4, alors que s est consommée la Passion du Seigneur en laquelle nous sommes baptisés. Il ne sera pas absurde d'interpréter en figure ce passage où Je Seigneur, pour fêter la Pâque une dernière fois,

3. Il est difficile de préciser la portée de cette formule. Le. minimum qu'on puisse en tirer» c'est que Dieu préservera de la mort subite ceux qui font preuve d'une telle foi. S. Cyprion reprendra l'expression, mais pour affirmer que le désir du martyre peut avoir tout le mérite du martyre. Ct. A. n'Ai.fts, *la Théologie de S. Cypricn,* Paris» 1922» p. 230.

4. Pâque est ù entendre ici dans son sens originel et désigne la commémoration de la passion ct de la mort du Christ. · C'est de πάο/stv que vient πάσχα ·, écrit pur ex. Mélitox j>r Sardes, contemporain de Tertullien *(Homélie $ur la Pâque, Studies and Documents edited by Kirsopp Lake,* London, 1940;éd. par Campbell Bonner). Dans le *de. Oral. 13* (1,192,1), · dic-s piurchæ < désigne le jour de la mort du Christ ; cf. *ado. Marc.* IV, 40 (III» 539. 1-6). Toutefois Pâque connote déjà le triomphe du Christ sur la mort, d'où la joie exprimée dans l'Alleluia dès la fin de la vigile; cf. C. Caixewaebt, *La dorée et le caractère du Carême ancien,* « Sacrfc *Erudiri* », p. 453, note 13, ct les précisions de E. Drkkkhs, *op. cit.* pp. 147-150 ; II. Koch, Fosdia *und Pentecoste bei Tcrluliian, Zellschr. /.* lVûsrrucA. *Thcol.* LV, N. 1*. XX (1924) pp. 239-313.

discipulis ad præparanduni — convenietis inquit hominem aquam baiulantem — paschæ celcbrandæ locum de signo aquæ ostendit.

2. Exinde pentecoste ordinandis lavacris lætissimum spatium est quo ct domini resurrectio inter discipulos frequentata est ct gratia spiritus sancti dedicata et spes adventus domini subostensa quod tunc in cælos recuperato eo angeli ad apostolos dixerunt sic venturum quemadmodum et in cælos conscendit, utique in pentecoste, sedenim Hieremias cum dicit et congregabo illos ab extremis’ terræ in dic festo paschæ diem significat ct pentecostes qui est proprie dies festus. 3. ceterum omnis dies domini est, omnis hora, omne tempus habile baptismo : si de sollemnitate interest, de gratia nihil refert.

XX, 1. Ingressuros[b] baptismum orationibus crebris,iciuniis et geniculationibus et pervigiliis orare oportet et cum confessione omnium retro delictorum, ut exponant etiam baptismum Iohannis : Unguebantur inquit confitentes delicta sua. nobis gratulandum est si non publice confitemur' iniquitates aut turpitudines nostras : simul

4 latissimum *B* latissimum Bmp *Get* 5 quo *Gei* quod *Ii* 14 solemnitate *B*

a. · Ab » séparatif : sur le modèle de « απ’ ἐσχατου ».

b. Participe futur employé substantivement. Trait du latin tardif. Cf. J. Schrtjnen-Moubmaxn, op. c/Λ, p. 39.

c. Sénuutologismo : confession des fautes. Cf. St. Tf.euwcn. op. *cil.* pp. 75-76.

1. Pentecôte garde cher. Tertullien son sens étymologique et désigne les cinquante jours qui suivent la résurrection du Soigneur. C'est par excellence le temps de la joie en opposition avec les jours de la *Pascha* où l’on jeûnait et faisait pénitence. Cf. C. Callewaert, op. *cil.* pp. 461-462.·..· spallo Pente· costes. quæ eadem exultationis sollemnitate dispungitur ·, de *Orat.* 14 (1.196»

envoie ses disciples la préparer en leur disant : *Vous trouverez un homme portant de l'eau.* C'est par le signe de l'eau qu'il indique l'endroit où il célébrera la Pâque. mc, h. 13.

2. En second lieu, le temps avant la Pentecôte est le temps le plus favorable pour conférer le baptême [1]. C'est le temps où le Seigneur ressuscité se manifesta fréquemment aux disciples, le temps où la grâce du Act., 1,3.
Saint-Esprit leur fut communiquée ct qui laissa entre- Act.,2,4.
voir à leur espérance le retour du Seigneur. C'est à ce Act., 1,11.
moment-là, après son ascension au ciel que les anges dirent aux apôtres que le Seigneur reviendrait comme il était remonté aux deux, précisément à la Pentecôte. De même Jérémie dans ce passage : *Je les réunirai des* jer.,31,8.
extrémités de la terre en un jour de fête désigne par là le temps de Pâques jusqu'à la Pentecôte, ce temps qui est à proprement parler π jour de fête ». 3. Mais il reste que tout autre jour appartient au Seigneur. Toute heure, tout temps peut convenir au baptême. Cela importe à la cérémonie, cela ne change rien à la grâce [2].

au baptême

XX, 1. Ceux qui vont accéder au baptême [3] doivent invoquer Dieu par des prières ferventes, des jeûnes, des agenouillements et des veilles. Ils s'y prépareront aussi par la confession de tous leurs péchés passés, en souvenir du baptême de Jean dont il est dit qu'on le recevait *en confessant ses pêchés.* Et nous pouvons nous Mt.,3.6.
réjouir de ne plus avoir actuellement à confesser en

29) ; « excerpe singulas sollemnitates nationum ct in ordinem exsere : pentecosten implere non poterunt ». *de Idol,* i t (I, ·17. 8-10) : « cur quinquaginta exinde diebus in omni cxultationc decurrimus ». *de Jejun.* 14 (1.293. 3) ; « die dominico jejunium nefas ducimus vel de geniculis odorare. Eadem immunitate a die Pascha? in Pentecosten usque gaudemus ». *de Corona,* 3 (II. 158. 23-26).

2. Allusion probable à certaines tendances qui m· faisaient Jour alors et <iui entendaient réserver 1rs cérémonies du baptême uniquement nu jour de Pâques. S. Augustin dira même que · si le plus grand nombre reçoit le baptême à Pâques, ce n'est pas qu'on reçoive alors plus île grâce pour le salut, c'est qu'on est exalté par la joie bien plus vive de la fête ·, serai. 210 *(P. L.* 38. Î04S).

3. Ceux qui vont accéder au baptême sont ceux que par la suite on appellem les < competentes ». Cf. Inlr. p. 35.

enim de pristinis satisfacimus conflictatione carnis et spiritus, et subsecuturis temptationibus munimenta præstruimus. vigilate et orale inquit ne incidatis in temptationem. 2
et ideo credo temptati sunt, quoniam obdormierunt, ut adprehensum dominum destituerint et qui cum eo perstiterit et gladio sit usus ter etiam negaverit ; nam et præcesserat dictum neminem intemptatum regna cælestia consecuturum [1]

3. Ipsum dominum post lavacrum statim temptationes circumsteterunt quadraginta diebus iciuniis functum. ergo et nos dicet aliquis a lavacro potius ieiunarc oportet ? et quis enim prohibet nisi necessitas gaudii et gratulatio[a] salutis ? 4. sed dominus quantulum æstimo de figura Israelis exprobrationem in ipsum retorsit : namque populus mare transgressus et in solitudine translatus per quadraginta annos illic cum divinis copiis aleretur nihilominus ventris et gulæ meminerat quam[b] dei. deinde dominus post aquam segregatus in deserta quadraginta dierum ieiunia emensus ostendit non pane vivere hominem dei sed dei verbo temptationesque plenitudini et immoderantiæ ventris adpositas abstinentia elidi.

2 munimenta *Gd* monumenta *B* 0 perstiterit *Gei* praestitit *B*
15 et *Gel* est *B*

a. Comporte souvent le sens de « gaudium ». Ci· Ilaktel, *PairUUsche Slttdien.* IV. Vienne, 1890, pp. *15-48. cité par J. IL Waszink, op. *ett.* p. 87. - Voir cependant les reserves de E. Wpstedt. Zur *Sprathe..,* pp. 69-70. Quoiqu'il en soit, l'expression présente aussi dans ce contexte la nuance do · reconnaissance, actions de grâce ».

b. Sous-entendu : « magis » ou · potius ». CL H. Hoi*pb, de Sérrnone... p. 51, *Syntax...* p. 72.

1. La tradition manuscrite n'est pas très claire. Certains éditeurs ont lu nunc là où nous lisons non. Mais rien ne nous permet de supposer une confession intégrale et publique imposée aux catéchumènes ; cf. A. d'Alùs, *la*

public nos péchés et nos misères En affligeant la chair et l'esprit, nous satisfaisons pour le péché et en même temps nous nous munissons par avance contre les tentations à venir. *Veillez et priez,* est-il écrit, *pour ne pas* Mt.,26,41.
entrer en tentation. 2. Je crois que c'est pour avoir dormi Mt.,26,40.
que les disciples furent tentés au point d'abandonner le Seigneur à l'heure de son arrestation, et celui qui demeu- Mt..26.56.
ra ferme près de lui et le défendit par l'épée, alla même Mt.,26,51.
jusqu'à le renier trois fois ; car le Christ avait prédit Mt.,2«,75.
que personne ne pouvait entrer dans le royaume des cieux sans avoir été tenté ². 3. Le Seigneur lui-même, aussitôt après son baptême, observant un jeûne de quarante jours fut assailli de tentations. « Mais alors, dira quelqu'un, nous aussi il nous faut jeûner après notre baptême ? » En effet, rien ne l'empêche, sinon la nécessité de nous réjouir et l'allégresse du salut. 4. Mais à mon humble avis, le Seigneur a voulu là retourner symboliquement contre Israël la réprobation encourue naguère par lui : le peuple, après la traversée de la mer et l'entrée au désert y fut durant quarante ans nourri des largesses divines. Malgré cela, il se souciait davan- Eχ.,ιβ,π.
tage de sa bouche et de son ventre que de Dieu. C'est Num., ti.5·
pourquoi le Seigneur après son baptême se retira dans le désert. Là, durant un jeûne de quarante jours, il montra Mt.,4.4.
que l'homme de Dieu ne vit pas de pain, mais de la Parole de Dieu et que les tentations venant d'un ventre repu et insatiable sont vaincues par l'abstinence.

thMogie de TertulUcn, p. 332, note 1. Tertullien vise ici probablement un simple aveu privé des péchés» suscitant le regret et tenant lieu de satisfaction. Dans son *de Oratione.* commentant le Pater, il assure que ‹ exoinologcsis est petitio venlœ, quia qui petit veniam delictum confitetur ·, et à ce prix, la pénitence sera acceptée de Dieu qui préfère In conversion du pécheur A sa mort, *de Oral.* 7 (I, 185, 21-25). Cf. B. Simovic, *le Pater chez quelques Pères latins. La Prance Franciscaine,* XXI (1938) pp. 215-216.

2. Agniphon qui parait authentique. Cf. *Tob.* 12, 13 ; *Jac.* 1, 12; Le» 22, 28 ss. Il demande A Cire compris en fonction d'une perspective cschatologique, en fonction aussi de la doctrine néo-trstanientaire du · χειρασαὐ »» largement développée par S. Jacques et par l'auteur de l'ilpitrcaux Hébreux. Tertullien songe peut-être ici A réprouve des Hébreux dans le désert, qu'il évoque quelques lignes plus loin. Cf., J. Jkhkmias, *Unbekannte Jesusworte,* Zürich, 1948, pp. 50-52; K. Kohi-ner, *Dus Agraphon bel Tertullian de Baptismo* 20, *Theol. Stud, und Krit.* 94 (1922) pp. 169 ss.

5. Igitur benedicti quos gratia dei cxpectat, cum de illo sanctissimo lavacro novi natalis ascenditis et primas manus apud matrem cum fratribus aperitis, petite de patre, petite de domino peculia gratiæ distributiones charismatum subiacerc. petite et accipietis inquit: quæsistis enim et invenistis, pulsastis ct apertum est vobis, tantum oro ut, cum petitis, etiam Tertulliani peccatoris memineritis.

•1 gratiæ *Oehler* gratia B gratias *Gel* 5 subiacerc B subiaccnle *Gei.*

Exhortation finale.

5. Vous donc les bonis, vous que la grâce1 de Dieu attend, vous qui allez remonter du bain très saint de la naissance nouvelle, vous qui pour la première fois 2 allez tendre vos mains 3 près d'une Mère 4 et avec des frères, demandez au Père, demandez au Seigneur comme don spécial 5 de sa grâce l'abondance de scs charismes 6 ! *Demandez et vous recevrez* est-il dit. De fait, vous avez cherché et trouvé, vous avez frappé et on vous a ouvert ! .Je ne vous demande plus qu'une chose 7 : de vous souvenir dans vos prières du pauvre pécheur Tertullien 8.

τη.,3,5.
tcor.,12,4.
Mt.,7,7.

1/ Grûcc ici cst'synonyme de baptême. Celui-ci est le don par excellence. Dans le *de Oratione,* Tertullien commente ainsi le · sanctificetur nomen tuum · : · Id petimus ut sanctificetur in nobis qui in Illo sumus, simul ct in celeris, quos adhuc gratia Dei cxpectat... >, *de Orat,* 3(1, 182, 27-29).

2. Allusion & la discipline dc 1'arcane.

3. Saut nux jours de pénitence, les chrétiens priaient debout les liras en croix, les paumes ouvertes. Cf. *ado. Marc.* I, 23 (III, 322, 22-23) ; *dc Oral,* 23 (I, 196-197). Cf. A. d'Alês. op. *cil.* pp. 315-316 ; F. J. D0LGER, *Sol Salutis,* Münster, 1925, pp. 311-319.

1. Cf. Intr. pp. 16, 24.

5. *PtcuUu/n* que nous traduisons peu· · don spécial » désignait à Home le bien que pouvait posséder l'esclave (de domino) ou le Bis de famille (de patre). Il évoque donc d'idée de don accordé libéralement, gratuitement, sans aucun droit du côté du sujet.

G. Charisme présente ici un sens large, et désigne l'ensemble des grûccs ' numérées par S. Paul dims *I Car.* 12. Devenu montaniste, Tertullien Remploiera plus guère ce terme que pour désigner le don do prophétie. Cf. J. H. Waszink. op. *cit,* p. 166 ; K. Adam. *Der Kirchcnbetiriff TerluUians,* Paderborn, 1907, pp. 138-145.

7. Cette demande se réfère h la conviction que la prière des nouveaux baptisés est particulièrement efficace auprès de Dieu, comme pour nous aujourd'hui la prière d'un nouveau prêtre. S. Augustin dira encore : « non quærhnus aurum vestrum... sed merces nostra est ut in illo «meto fonte adjuvetis nos orationibus vestris >, sermo *de Cantico Novo* (F. *L,* 40,686).

8. Tertullien est coutumier de telles déclarations : cf. *de Orat,* 20 (I, 192, 15-19) ; *de Exhort. cast.* 13 (II, 152. note 41) ; *de Pæntt.* XII, 9 (éd. Hemmer, p. 51). P. Monceaux, note finement : « Il est tout entier dans ces lignes oîi l'amour propre d'auteur se mêle si curieusement à l'humilité des chrétiens · *(op. cil.* p. 192).

INDEX ANALYTIQUE

(Les chiffres en italiques renvoient au texte de Tertullien. Les chiffres en exposants renvoient aux notes correspondant aux pages).

INDEX DES MOTS LATINS

INDEX DES AUTEURS CITÉS

TABLE DES MATIÈRES

ACHEVÉ D'IMPRIMER
le 25 octobre 1952
SUR LES PRESSES DE
l'imprimerie TARDY
A BOURGES

Dépôt légal 4* trimestre 1Ô52
N° d'imprimeur : 1.438
N· d'Êditcur : 1.619